



**AMBASSADE DU
DANEMARK**



Les enjeux liés à une meilleure participation des citoyens (jeunes, femmes, hommes) dans les prochains processus électoraux

Chercheur : Bréhima Mamadou KONE

Avril 2018

Table des matières	
Remerciements	4
Méthodologie de l'étude	16
PREMIERE PARTIE.....	20
1.1. Analyse générale de la faible participation des citoyens aux différentes	20
1.1. Participation Politique des Jeunes aux différentes échéances électorales	26
1.1.1. Lien entre dividendes démographiques et participation des jeunes à la vie politique	26
1.1.2. Faible représentativité des jeunes au sein des partis politiques	28
1.1.3. Problématique de la Participation Politique des jeunes	31
1.2.4. Participation politique versus participation sociale.....	33
1.2.7. Perspectives pour la jeunesse dans sa participation à la vie publique et/ou politique	42
1.2.8. Les enjeux politiques des élections présidentielles de juillet 2018	43
1.2.10. Points de blocage pour la promotion politique des jeunes	48
DEUXIEME PARTIE	51
2.1. Participation des femmes aux différentes échéances électorales	51
2.1.1. Participation des femmes à l'action publique.....	51
2.1.3. Conditions socio-économique de la femme	56
2.1.4. Au plan juridique et au niveau international	61
3.1. L'organisation des élections présidentielles de 2018 : Des éventuels foyers de tension.....	69
3.1.1. Les risques de remise en question de la loi fondamentale du Mali en cas de non tenue du scrutin Présidentiel à la date du 29 Juillet 2018.....	69
3.1.2. Une exacerbation des paranoïas identitaires, religieuses, de guerre civile, d'émeutes et de tueries	73
3.1.3. Les paranoïas identitaires	76
4.1. Quelques éventuelles des sources de conflits et/ou foyers de tension liés à la tenue des élections	77
TROISIEME PARTIE	81
4.3. Médias et démocratie : Les médias comme cible témoin de l'étude	81
4.3.2. Quelle critique des médias ?.....	84
4.3.3. La sphère moyenne de l'opinion.....	85
4.3.5. Règlements et modalités de fonctionnement des médias	88

6.1.2. Les questions partisans, de division et de diversion au niveau des médias.....	92
5.1.3. Domination des sujets politiques dans la presse sur les autres sujets sociaux	94
5.1.4. Influence des hommes politiques et des leaders religieux sur les médias.....	97
5.1.5. L'inadéquation entre besoins d'information et contenu de certains médias	99
5.1.6. L'Observatoire de la déontologie et de l'éthique dans la presse (ODEP) : Vu d'en bas .	101
5.1.7. La précarité des conditions salariales et de travail des journalistes et autres professionnels de médias : Une vulnérabilité de ces acteurs	102
5.1.8. Les journalistes et les rédacteurs ne pratiquent pas l'autocensure dans l'audiovisuelle privée et dans la presse écrite privée.....	104
5.1.9. Analyse du volet formation continue des hommes de médias	104
Quelques pistes de réflexion : Les médias : des moyens d'expression essentiels au fonctionnement de la démocratie :	106
6.1. L'influence des réseaux sociaux sur les jeunes en période électorale et post-.....	108
recommandations	111
CONCLUSIONS GENERALES	119
ANNEXE I: REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	125
ANNEXE 3: Liste des personnes rencontrées région de Sikasso.....	135
ANNEXE 4 : Liste des personnes rencontrées à Mopti.....	138
ANNEXE 5 : Liste des personnes rencontrées district de Bamako.....	139

REMERCIEMENTS

Le Chercheur remercie vivement toute l'équipe de l'AJCAD-Mali pour leur accueil et leur disponibilité de tous les instants. Chacun et chacune ont facilité sa tâche et lui ont offert les meilleures conditions de travail, singulièrement Madame Adam Dicko et Ousmane, qu'ils retrouvent sa très profonde gratitude.

Ses remerciements s'adressent aussi à la représentation du Danemark au Mali, d'avoir financé cette étude.

Il remercie également les responsables et/ou points focaux de l'AJCAD-Mali dans les capitales régionales (Ségou, Sikasso, Mopti) et les membres de leurs équipes, qui ont fait preuve d'un engagement et d'une détermination à la hauteur du souhait, au cours de l'exercice de collecte de données et d'informations de terrain auprès des différentes catégories d'acteurs.

Ils vont aussi à l'endroit des Assistants de recherche (Adam Badin, Sali Niang, Moussa Fofana)

Cet effort conjoint a porté les résultats que nous présentons ici. Sans la contribution de toutes et tous, cette tâche n'aurait pas été possible. Qu'elle soit le début d'un processus de la participation des jeunes et des femmes aux différentes échéances électorales et leurs rôles dans la gestion des crises post-électorales. De surcroît, l'intégration des questions de genre en termes de représentativité des femmes au sein des partis politiques, pour une plus grande équité entre les hommes et les femmes ; un sujet très sensible à aborder dans une culture dominée par le poids de la religion.

Contexte

La question de la place, du rôle des jeunes et des femmes dans la vie politique et sociale au Mali est au cœur des débats actuels aux niveaux politique, institutionnel sur leur participation à la vie publique et politique afin qu'ils soient des acteurs clés du développement socio-économique du pays. Il a maintes fois été prouvé que la participation des jeunes et des femmes à la vie politique et publique est une condition nécessaire de la croissance économique et du progrès social. Toutefois, force est de constater que dans de nombreuses localités du pays, les jeunes, les femmes et les handicapés ne s'impliquent pas autant que les hommes (adultes) dans la vie politique, économique et sociale de leurs communautés. Surtout, le cas des femmes est spécifique, elles ne disposent que d'un accès limité à l'éducation, aux ressources économiques et naturelles ainsi qu'aux sphères du pouvoir. Cette étude s'intéresse à la participation des jeunes, des femmes, et en particulier, des hommes en général à la vie politique et aux différentes échéances électorales au Mali. Elle aborde en particulier quatre aspects importants :

- Les déterminants et facteurs socioculturels, politiques et économiques de la participation de ces acteurs à la vie politique et au processus électoral ;
- Les facteurs limitant l'implication des jeunes et des femmes aux processus politique et électoral ;
- L'implication des jeunes et des femmes au processus de paix.

Les femmes et les jeunes ont joué un rôle actif dans la recherche de solution à la sortie de crise du Mali en 2013 après le coup d'Etat du 22 Mars 2012, à travers leur participation à la médiation, au dialogue et à la négociation. En plus, l'appui de la Communauté Internationale et de Pays de la Région et hors d'Afrique a permis au Mali de recouvrer certaines régions de son territoire annexées par les groupes armés et islamistes radicaux. Un processus de médiation entre les parties a abouti à la signature de l'« Accord Préliminaire de Ouagadougou »¹ qui a facilité la tenue des élections présidentielles et législatives en 2013 sur toute l'étendue du territoire national. Ces élections ont consacré le retour de la Légalité Constitutionnelle en dotant le pays d'un Président et d'un Parlement légitimes².

Les femmes ont joué un rôle clé dans la période post-conflit au Mali en 2012. Elle fut marquée par l'instauration d'un nouvel ordre politique et l'organisation d'élections présidentielles et législatives, considérées par la Communauté Internationale comme une avancée démocratique significative. La jeunesse et les femmes constituent des acteurs clés dans les processus électoraux et de gestion de

¹ Accord de Ouagadougou (2013) - [https://fr.wikipedia.org/wiki/Accord_de_Ouagadougou_\(2013\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Accord_de_Ouagadougou_(2013)). L'accord de Ouagadougou est signé le 18 juin 2013 entre la République du Mali et les groupes armés rebelles du MNLA et du HCUA.

² Voir : [Analyse Genre des Elections Législatives 2013 au Mali - National ... https://www.ndi.org/files/NDI-Mali-Analyse-Genre-des-Elections-Legislatives%202013-au-Mali.pdf](https://www.ndi.org/files/NDI-Mali-Analyse-Genre-des-Elections-Legislatives%202013-au-Mali.pdf).

conflit. Ils jouent aussi un rôle primordial dans la consolidation de la paix et de la sécurité au Mali. La MINUSMA, en partenariat avec ONU-FEMMES, le Réseau Paix et Sécurité des femmes de l'espace CEDEAO, avait organisé le 11 Novembre 2015, au Mali une séance d'échanges avec une soixantaine de jeunes issues des organisations de la société civile malienne sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Cette session s'est tenue pour la deuxième année consécutive en prélude à la Journée "Portes ouvertes" sur Femmes, Paix et Sécurité, un exercice visant à présenter les priorités des femmes maliennes au Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies³. Nous nous posons la question suivante : ces élections sont-elles été l'occasion d'une participation accrue des jeunes et des femmes à la vie politique ? Le développement du présent rapport nous permettra de répondre à cette interrogation.

Les mécanismes institutionnels de pérennisation de la participation politique des jeunes et des femmes et le rôle des acteurs sociaux, en particulier des organisations de jeunes et féminines, en faveur d'une implication accrue de ces couches vulnérables dans la prise de décision politique ont été heurté à de nombreuses difficultés d'une culture dominée politique par les hommes, notamment ceux qui ont les moyens sont généralement les seuls à dicter leurs lois au détriment de la majorité en termes de vision. Les informations recueillies dans le cadre de ce rapport ont été réalisées à travers des interviews et des entretiens avec la diversité des acteurs de la chaîne sur terrain pouvant permettre d'élaborer un certain nombre de recommandations à destination des acteurs impliqués dans la promotion d'une participation plus égalitaire des jeunes, des femmes, hommes, voire des handicapés à la vie politique de la nation.

Le Mali a signé la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) depuis septembre 1985 et a ratifié le protocole additionnel à ladite Convention en septembre 2000. Pourtant, malgré la volonté des autorités d'améliorer la situation des femmes maliennes, elles sont encore l'objet de discriminations de fait et de droit. En outre, la situation des femmes est conditionnée par la pauvreté ; le Mali occupant au plan mondial la 174^{ème} position pour le développement humain sur 182 pays selon l'indice du développement humain⁴, et par le poids de certaines traditions culturelles et religieuses. Bien que le Mali soit une République laïque, son paysage religieux reste dominé par l'Islam avec environ 90% de la population malienne musulmane et moins de 10% de

³ Voir : [Femmes, paix et sécurité : la jeunesse malienne édifiée sur son rôle ...](https://minusma.unmissions.org/femmes-paix-et-s%C3%A9curit%C3%A9-la-jeunesse-malienne-%) [https:// minusma. unmissions. org/ femmes-paix-et-s%C3%A9curit%C3%A9-la-jeunesse-malienne-%](https://minusma.unmissions.org/femmes-paix-et-s%C3%A9curit%C3%A9-la-jeunesse-malienne-%)

⁴ Le Mali classé 175ème sur 188 pays selon l'Indice de développement-<https://kibaru.ml/.../le-mali-classé-175e-sur-188-pays-selon-l-indice-de-développement-humain>.

chrétiens et d'animistes⁵. Les autorités Maliennes invoquent souvent le fait religieux et des pratiques coutumières pour justifier son immobilisme à engager des réformes pour mettre fin aux discriminations à l'égard des femmes⁶.

Mais les déterminants socio-culturels, politiques et économiques de la participation politique des jeunes et des femmes au Mali demeurent toujours sans une réponse commune, politique et économique comme suit: De nombreux facteurs empêchent les jeunes et femmes d'exercer leurs droits politiques et civiques à l'échelle nationale et locale. La construction sociale des sexes et les pratiques de socialisation, contribuent à maintenir les femmes écartées des sphères du pouvoir et du processus de prise de décision politique, limitant leur implication dans la vie citoyenne et sociale du pays. En dépit de la mise en place de certaines mesures en faveur d'une représentativité accrue des femmes au sein des institutions, celles-ci restent largement absentes des partis politiques qui n'ont pas développé une socialisation politique en faveur de la promotion du genre et la plupart des femmes n'ont pas encore une culture politique qui puisse leur permettre d'avoir un intérêt significatif pour la politique et le processus électoral. En outre, le manque d'autonomie financière des jeunes et femmes et leur accès restreint aux moyens de production notamment à la terre, limitent sévèrement leur implication dans la vie politique et citoyenne du pays.

Les indépendances ont lieu à travers des formations de partis uniques comme un phénomène général en Afrique, ce qui constitue aussi un déni de démocratie. L'analyse des causes de cette formation intéresse évidemment l'observateur de la vie politique Africaine. C'est en effet, en étudiant les causes de Constitution des partis uniques en Afrique que l'on peut situer exactement ce parti et ses chances de survie⁷. De prime à bord, la déception des indépendances Africaines qui a lieu derrière des partis uniques et sans le peuple ; un déni de la démocratie. Une démocratie formelle⁸, mimétique et culturellement dépendante de financements extérieurs. Après la chute du Mur de Berlin, les européens ont montré que nous allions entrer dans une ère de liberté et de prospérité. L'idée et l'initiative de la transformation de nos institutions «*nous sommes rentrés à l'école des démocraties*»⁹ à partir de la Conférence de Baule, François Mitterrand a

⁵ Données à prendre avec prudence, vue l'évolution du Christianisme et d'autres religions, etc. au Mali.

⁶ Voir : [Note sur la situation des femmes au Mali -FIDH. org](https://www.fidh.org/IMG/pdf/Mali_Situation_femmes_34eCEDEF_438fr.pdf) : [https:// www. fidh. org/ IMG/ pdf/ Mali_Situation_femmes_34eCEDEF_438fr.pdf](https://www.fidh.org/IMG/pdf/Mali_Situation_femmes_34eCEDEF_438fr.pdf).

⁷ Odile Debbasche, La formation des partis uniques africains : « La revue des mondes musulmans et de la méditerranée », 1996, p. 51-94.

⁸ Claude Faye, La démocratie au Mali, ou le pouvoir en pâture, Cahiers d'Etudes Africaines, Année 1995 137 pp. 19-53. Fait partie d'un numéro thématique : La démocratie déclinée.

⁹ Extrait du Discours du président français François Mitterrand sur la démocratisation en Afrique, lors de la 16e conférence des chefs d'État d'Afrique et de France qui se déroule dans la commune de La Baule-Escoublac, en Loire-Atlantique, le président François Mitterrand prononce un discours dans lequel il invite les pays africains à adopter des réformes démocratiques, 20 Juin 1990.

conditionné l'aide au développement au pluralisme politique (ouverture démocratique).

La Chute du Mur de Berlin, le 9 novembre 1989, témoigne du vent de changement qui souffle sur l'Europe de l'Est. Plusieurs pays entreprennent des réformes démocratiques d'envergure, marquant une rupture historique avec l'ère communiste. Profitant de la 16^e Conférence des Chefs d'État d'Afrique et de France qui se déroule à La Baule du 19 au 21 juin 1990, le Président François Mitterrand prononce un discours dans lequel, il invite les pays africains à suivre ce mouvement. Établissant un lien direct entre démocratie et développement, ce discours marque un changement d'approche pour la France qui *«liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté»*¹⁰. Mitterrand parle à cet égard de l'aide «enthousiaste» que son gouvernement accordera à ceux qui franchiront avec courage le pas du multipartisme, plusieurs pays d'Afrique fonctionnant à ce moment avec un système de parti unique à cette époque encore. Le Président Français se défend toutefois de faire de l'ingérence dans les affaires intérieures des participants à la conférence, rappelant que *«cette forme de colonialisme qui consisterait à faire la leçon en permanence aux États africains et à ceux qui les dirigent, c'est une forme de colonisation aussi perverse que toute autre»*¹¹. Les opinions sont partagées quant à la portée à accorder à ce discours que certains observateurs décrivent comme un moment important dans l'évolution des relations France-Afrique. Plusieurs pays poursuivent ou entreprennent un virage vers le multipartisme qui se précisera au cours des années à venir (Côte d'Ivoire, Gabon, Bénin, République populaire du Congo, etc.). À un autre niveau, plusieurs voient dans cette diversité de partis politiques un facteur contribuant au réveil des rivalités et des tensions régionales qui vont diviser plusieurs pays au cours des années 1990.

Le Général Moussa TRAORE, avait dit non en son temps en «creusant sa propre tombe». Et là où le paradoxe se situe, c'est que cette révolution des populations réclamant l'ouverture démocratique avec la fin du parti unique a été récupérée par les hommes politiques et après la chute de Moussa, les populations ont été jetées dans les oubliettes, parce que les nouvelles autorités n'ont pas su apporter des réponses adéquates aux urgences du peuple. C'est une démocratie qui n'est pas participative, qui ne laisse pas de place à la participation populaire, à l'action publique et politique en transformant les populations en actrices passives et observatrices de la scène politique. À l'école de la démocratie, les États Africains ont la triste réputation d'être de mauvais élèves¹². L'édification d'une véritable démocratie est mise à mal par la persistance de considérations tribales, ethniques ou encore claniques. Il importe alors de repenser la démocratie en Afrique en

¹⁰ Ibidem.

¹¹ Ibidem.

¹² Biléou Sakpane-Gbati (24 ans - Togo), La démocratie à l'africaine, vol. 19, n° 2 | 2017, Patrimoine et éthique publique : enjeux politiques et professionnels de la représentation et de la communication du patrimoine.

commençant par s'affranchir du mythe selon lequel, en raison de leur organisation traditionnelle, les sociétés africaines seraient incompatibles avec la démocratie. La marche engagée par l'Afrique vers la démocratie par la voie institutionnelle ne sera véritablement effective qu'avec l'essor d'une véritable culture démocratique des hommes.

La participation des jeunes et des femmes au processus électoral : Rares sont les jeunes et femmes qui participent aux élections au Mali, que ce soit au titre d'électeurs ou de candidats. Ceci tient à de nombreux facteurs, en particulier :

- L'influence de certains préjugés sociaux et d'une culture politique dominée par les hommes ;
- La faible application des textes de loi favorisant une représentation égalitaire des sexes et de la géante jeunes dans les partis politiques ;
- L'accès restreint des jeunes et des femmes aux ressources économiques et financières ;
- L'absence ou faiblesse de la formation des jeunes et des femmes à l'action citoyenne et politique.

Facteurs géographiques : l'immensité du territoire Malien et l'enclavement de certaines circonscriptions électorales ont rendu la mise en œuvre effective des campagnes électorales difficiles. Les périodes de conflit et de reconstruction post-conflit ayant marqué l'histoire du Mali, furent de moments propices à la recomposition des rôles sexuels et des identités sociales, ouvrant des possibilités nouvelles en faveur d'une représentation accrue des jeunes et des femmes dans les institutions politiques, à certains égards. Le poids des coutumes et des normes sociales qui régissent les communautés maliennes a toutefois souvent limité la portée et l'effet des initiatives menées pour accroître la participation des jeunes et des femmes à la vie politique. Le comportement politique jeune et féminin reste, dans une large mesure, façonné par l'héritage culturel des maliens, les acquis des normes sociales, depuis la période pré-coloniale, jusqu'à l'aube du processus démocratique enclenché en 1991.

Les populations rurales restent très influencées par les traditions et valeurs culturelles héritées des coutumes locales. Or celles-ci, dans leur majorité, ne reconnaissent aucun rôle politique aux jeunes et femmes. Parmi les coutumes ou pratiques qui contribuent à limiter ou à empêcher l'implication des jeunes et des femmes dans la sphère publique, figurent tout d'abord, les règles qui régissent les rapports au sein de la sphère domestique. Les jeunes et les femmes sont généralement exclus du contrôle des revenus du ménage alors même qu'ils contribuent à son économie par la mise en œuvre d'activités de production diverses. Autre exemple de pratique discriminatoire envers les femmes : celle qui consiste à leur interdire de prendre la parole en public ou de participer aux processus de prise de décisions dans la sphère politique. On peut enfin évoquer la question du mariage précoce des filles, qui s'accompagne généralement d'un

abandon du cycle d'étude et met donc fin à la scolarisation. Ces coutumes et pratiques ont une influence cruciale sur la perception qu'ont les femmes de leur rôle économique, politique ou social. Toutefois celles-ci participent souvent, consciemment ou inconsciemment, à la reproduction des normes sociales régissant les relations entre les sexes en adoptant un comportement qui obéit aux conceptions traditionnelles de la féminité.

La présente étude intitulée «*Enjeux liés à une meilleure participation des citoyens (jeunes, femmes, hommes) dans prochains processus électoraux* » dans le cadre de la mise en œuvre de la phase pilote du programme intitulé « *Fonds d'Appui aux Moteurs du changement-FAMOCT* » initié par l'Ambassade du Royaume du Danemark et mis en œuvre par AJCAD-Mali, Thienk Pace et Cap DH, dont l'importance stratégique des enjeux liés à la participation des jeunes, des femmes et citoyens en général dans les prochaines échéances électorales (vote, conflits liés, aux élections, accès aux postes électifs).

La stratégie qui fonde la nécessité de la présente étude est de documenter la gouvernance de la participation des citoyens aux différentes échéances électorales avec un accent particulier sur le cas des couches vulnérables (jeunes, femmes, voire handicapés...). L'étude va concourir à mieux cerner les dynamiques socio-électorales et sera assortie de propositions concrètes d'amélioration pour nourrir l'agenda de lobby, plaidoyer et de dialogue avec l'Etat sur cette matière. Les résultats de l'étude peuvent être utilisés pour des ateliers de formation et l'accompagnement visant le renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile dans le domaine de lobbying et de plaidoyer sur le rôle des jeunes et des femmes à la vie politique et au processus électoral.

Introduction

Dans le Mali post-1991, nous avons tellement négligé le rôle de l'État à travers un discours néolibéral importé que nous n'avons maintenant qu'un État négligeant envers la nation. L'État n'arrive toujours pas à faire corps avec la nation¹³. Au Mali, contrairement à la France, l'État n'a pas créé la nation. Celles et ceux qui vous disaient que l'État avait failli, sont les mêmes qui, aujourd'hui, vous ordonnent de compter sur vous-mêmes. Comme si vous comptiez sur eux pour vivre. Donc l'État n'a besoin que de vos bulletins de vote pour légitimer leur patrimonialisation des ressources publiques. En vous disant de ne pas compter sur l'État, ils vous disent de ne pas compter sur vous-mêmes, ni d'attendre quelque chose d'eux - les gouvernants et les élus. Et vous leur avez laissé l'État, du coup, ils font de l'État ce qu'ils veulent, c'est devenu leur patrimoine. Jacques Attali, dans "entreprendre sa vie"-, rappelle que c'est toujours le prolongement de cette "idéologie américaine des années 60" avec les mêmes incantations : "créez vos entreprises, ne faites pas confiance à l'Etat, soyez indépendants..." Quelle tristesse que de voir des jeunes s'approprier d'un discours, d'une idéologie sans vraiment cerner les contours.

Depuis 1991, "le Mali est une nation qui se cherche un État" selon la formule de l'ancien Ministre de la décentralisation, le Dr Ousmane Sy. On n'a même pas un État et voilà qu'ils vous demandent de ne pas compter sur eux - les pouvoirs publics. Donc, à quoi servent-ils ? Pourquoi vous disent-ils d'oublier l'État et en même temps ils donnent tout pour être à la tête de l'État ? Et vous répétez leur discours, "n'attendons rien de l'État." Au même moment, d'autres peuples sous d'autres cieux appellent à plus d'État fort, de souverainisme, au retour des frontières, cependant, en Afrique, se développe comme par hasard "un individualisme volontariste, autiste et narcissique" comme les qualités d'un "vrai entrepreneur, vrai manager" pour reprendre les termes de J. Attali. Car, il faut "se défaire des États, se défaire des solidarités, se défaire de l'altruisme" en "juxtaposant les individus pour remplacer les structures collectives". Faire croire que le malheur de l'Afrique se trouve dans ses pratiques de solidarité. Et que son archaïsme vient de son humanisme. Si vous n'avez pas besoin d'État, vous n'avez pas besoin de politique, retournons donc à l'état de nature. La démocratie ne se limite pas au vote du citoyen¹⁴, si je vote sans être informé de tout ce qui se fait à mon nom, cela crée des diversions et des soulèvements. Le droit de savoir est un droit fondamental remis en cause par le système présidentiel et dans ce contexte où la plupart des pouvoirs sont dans la main d'un seul homme qui peut être à l'origine de l'effondrement du pays. La démocratie, droit de rassembler les

¹³ A ce sujet, je vous renvoie à l'article de Ousmane Sy intitulé : « Mali : Une Nation qui cherche encore un Etat ». Voici le lien : <https://www.pambazuka.org/fr/governance/le-mali-une-nation-qui-cherche-encore-un-etat>.

¹⁴ Amadou-M. Diallo, Penser la démocratie au-delà des élections, vol. 13, n° 2 | 2011 : Dialogues pour réinventer la démocratie, Sénégal.

peuples et aussi d'apporter des réponses à leurs problèmes cruciaux. Le droit de savoir est un élément de prévention des conflits et des foyers de tension, parce que la plupart des conflits, de crises sociales et électorales sont l'apanage du non accès à l'information sur l'action publique par les citoyens. Ce droit de savoir est aussi fondamental pour une meilleure participation du citoyen à l'action publique et à la vie politique. Il serait donc impératif de créer le pont de rencontre entre hommes politiques et citoyens à travers le respect du droit de redevabilité des gouvernants et hommes politiques envers ces derniers pour rendre compte de la gestion des affaires publiques : *«C'est par la vérité que la Terre porte les êtres. Par la vérité que le soleil se lève. Par la vérité que le vent souffle. Et par la vérité que les eaux coulent. La vérité est le don suprême. La vérité est la loi suprême du monde»*¹⁵. Ruptures, trahisons des idéologies des libertés collectives et individuelles par les hommes politiques contrairement à leurs programmes de société pendant les différentes échéances électorales creusant un fossé entre eux le peuple et en infligeant le mauvais sort au peuple (pauvreté endémique, faim, la guerre idéologique, etc.). La démocratie n'est pas une loi de la majorité, mais une loi du consensus et de la « démocratie vivante » qui écoute les sensibilités des minorités sociales et socio-professionnelles. Le pays assiste aujourd'hui à d'autres types de formes de crises injustes, il faut une habilité de leviers de ces pouvoirs publics pour résoudre ces crises socialement, économiquement, climatiquement, juridiquement, voire la richesse cachée dans les paradis fiscaux.

Au-delà des territoires, la maîtrise de l'armature nationale s'affirme par le degré de consolidation d'une démocratie. Au Mali, la situation de la III^{ème} République, sans cesse évolutive, contribue à renforcer la phase de stabilisation actuelle¹⁶. En effet, la décentralisation mise en place en 1999 a matérialisé un nouvel espace resserrant le démembrement des prérogatives de l'État dans un nouveau découpage rationalisé. À travers cette dialectique, on comprend bien que l'État a besoin de repères spatiaux pour affirmer son identité. Antithèse de la dimension tangible, l'espace social et son environnement s'en trouve ballotter. L'expérience politique locale échappe-t-elle aux agitations, comme tendraient à le faire croire de forts idéaux attribués aux structures spatiales élémentaires par le mot d'ordre de la décentralisation? Par la participation, les comportements électoraux confirmeront le niveau de maîtrise des territoires de l'État Africain. L'engagement citoyen à travers la mobilisation des différentes couches sociales, professionnelles, politiques et les réserves ont servi de leviers incontournables pour empêcher sa promulgation par le chef de l'Etat qui a mesuré finalement la teneur de cette grogne sociale autour du projet et a sursis en attendant la

¹⁵ Jean Greisch est né en 1942, ancien professeur de philosophie à la Faculté de Philosophie de l'Institut catholique de Paris, dont il fut le Doyen de 1985 à 1994. Il fut également directeur du Laboratoire de Philosophie

¹⁶ Michel Bussi, Stéphanie Lima et David Vigneron, L'État-nation africain à l'épreuve de la démocratie, entre présidentialisation et décentralisation : l'exemple du Mali.

sécurisation et la stabilisation du pays (régions du Nord et du Centre, etc.). Modèles de développement ne répondant pas aux besoins du peuple. Il faut bâtir des chaînes de capital mondial avec les crises économiques.

"Chez nous, la politique semble se ramener, pour beaucoup, à des luttes et à des courses pour le pouvoir. Comme si la vie politique était un marché à conquérir ou à protéger. Les rivalités de personnes l'emportent sur les débats de choix de société. Les moyens employés ne s'embarrassent guère souvent de principes moraux et religieux. Les intérêts personnels et ceux de son clan passent avant le bien-être de tous les citoyens. La vie politique apparaît ainsi comme la meilleure échelle d'ascension sociale et économique". Déclaration de l'Église Malienne sur la situation politique du Mali en février 1991. Dans C. O. Diarra, Vers la IIIe République du Mali, Paris, L'Harmattan, 1991.

Elle serait fondée sur la dislocation de la république, perte de repères, perte de la dignité et de l'honneur, et serait caractérisée par le mensonge, la corruption, la concussion, le népotisme, le favoritisme, les humiliations, l'impunité la perte de vertus chez les femmes, etc. Le peuple dans son écrasante majorité a eu l'impression que ça été «ôte-toi, je m'y mette»¹⁷. Les élites intellectuelles, politiques, financières, technocratiques, religieuses, militaires, commerçantes...ont toutes œuvré pour se mettre à l'abri du besoin par tous les moyens en conjurant et infligeant ainsi le «mauvais sort» la pauvreté, l'humiliation, le détournement, la corruption, la fraude fiscale, l'évasion fiscale à un peuple dépaysé et assujettie sans défense. La politique, le moyen de sortir de la misère, s'est substituée au mérite. Autrement dit, les promotions seraient politiques et ne seraient plus fondées sur la compétence, mais sur (le clientélisme, le népotisme, le favoritisme, le relationnel...). Selon un autre intervenant "La politique est une courte échelle pour atteindre le sommet socialement et économique"¹⁸. L'instauration de cette injustice et inégalité sociale a créé des aigris au sein des classes intermédiaires ; c'est-à-dire ceux qui ont atteint un certain niveau de vie au sommet de l'Etat et qui cherchent aussi à se mettre à l'abri du besoin par tous les moyens légaux ou illégaux. Cette situation expliquerait, la pluralité et la floraison des partis politiques sur l'échiquier politique national sans vision et sans programmes de société, mais juste pour accéder à des postes stratégiques au sommet de l'Etat ou devenir ministre ou ambassadeur. Leur seul but, c'est ça. De surcroît, certaines de ces élites auraient souhaité être entretenues éternellement par l'Etat avec les moyens du contribuable Malien. Cette situation poserait un réel problème de partage des ressources financières aux différentes échelles d'économie (locale, régionale et nationale...) dont une «minorité» décide de la redistribution des ressources nationales du pays avec une «majorité» maintenue dans l'extrême pauvreté, la misère, la faim, la maladie sans précédent

¹⁷ Entretien avec Coumba Yarrissi, professeur de l'enseignement secondaire général à la retraite, mars 2018.

¹⁸ Modibo Mao Makalou, économiste, Directeur du CERDES. Op. Cit. 2018.

(moyens de subsistance) en devenant des spectateurs de la vie de la Nation, voire des observateurs passifs en regardant l'Etat qui est la finalité de toutes nos hypothèses s'écrouler aux plans social, économique, institutionnel, militaire, etc. Difficile de concilier les trois entités (élites, couches intermédiaires, pauvres...) dans la république.

Il faut noter que les jeunes seraient aussi victimes de l'inconduite de leurs aînés du Mali post-démocratique sous la 3^{ème} république. Le combat mené par l'élite politique de concert avec les jeunes au nom du pluralisme politique (démocratie) au Mali a été une révolution inachevée. Car les élèves et étudiants ont été utilisés par ces hommes politiques comme des canaux et leviers qui ont contribué à faire tomber le régime de la dictature et accéder au pouvoir. Ce qui est aberrant, quand le combat de la démocratie a été gagné, ces jeunes ont été jetés dans les oubliettes et dans le mépris par cette élite politique à leur propre sort sans une réponse commune à leurs besoins de formation (éducation, enseignement supérieur), sans une réponse à leurs besoins de santé (centres de santé et hôpitaux mieux équipés pour la prise en charge des soins de santé) et sans une réponse aux mécanismes appropriés pour la problématique de l'emploi, augmentant le nombre des diplômés sans emploi et des chômeurs dans le pays couplé à la privatisation sauvage (plan d'ajustement structurel) de la banque Mondiale et du FMI, de nos services sociaux de base (éducation, santé, eau, électricité, hygiène et assainissement, industrie) et la privatisation de l'agriculture dont les producteurs subissent à plein fouet les conséquences néfastes sans réponses appropriées par le truchement de cette même élite politique pour des intérêts à moyen et long termes.

Un autre segment de l'affaiblissement de l'appareil d'Etat est la concentration de plusieurs pouvoirs aux mains du Président de la république avec l'adoption d'un régime semi-présidentiel. Dans la classification des régimes politiques, en droit constitutionnel, le Mali apparaît comme un Etat semi-présidentiel. Ce qui fait du Président l'élément central de tout l'appareil étatique. D'ailleurs, notre Constitution actuelle accorde tout un titre au Président de la République (titre III). Le Président est le chef de l'Etat, il est le chef suprême des armées, il est le gardien de la Constitution, sans oublier qu'il a la faculté et le pouvoir de dissoudre le Parlement. En outre, le Président est le garant de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale. Or depuis 2012, la situation sécuritaire est telle que l'intégrité territoire du Mali est toujours au cœur du débat. L'ensemble de ces avantages institutionnels, sans parler des avantages de nature pécuniaire et relationnelle, font que le poste de Président reste le plus convoité de l'Etat pour des raisons diverses et multiples liées aux intérêts subjectifs et particuliers des candidats.

Néanmoins, la superpuissance marquant l'institution du Président dans la structure institutionnelle de l'Etat Malien est, en soi, une menace aujourd'hui pour la bonne continuité et le libre exercice de l'action gouvernementale. C'est dire

que le Premier Ministre, qui est le Chef du gouvernement selon l'article 55 de la Constitution, est dans les faits, complètement subordonné au Président de la République qui est habilité à mettre fin à ses fonctions en tout moment. C'est ce qui se passe d'ailleurs avec l'actuel régime d'IBK qui est à son cinquième Premier Ministre en moins de cinq ans. C'est le record ! Du jamais vu ! Or, en tout état de cause, c'est le Premier Ministre qui est, dans les faits, responsable devant le parlement. Comment peut-on, dans une situation de crise sécuritaire, faire du Premier Ministre le responsable de l'exécution de la politique de défense nationale si, dans les faits, on ne laisse pas à ce dernier le temps nécessaire de mener à bien sa mission. C'est tout le paradoxe. Et cette situation nous interpelle sur les limites et les faiblesses de notre système institutionnel et, au-delà, la nécessité d'une réforme réelle et profonde institutionnelle.

Méthodologie de l'étude

En se basant sur le rôle combien de fois important des enjeux liés à la participation des jeunes, des femmes et des hommes aux différentes échéances électorales, l'objet de l'étude a été de s'interroger sur :

- la faible participation des jeunes et des femmes aux différents processus électoraux ;
- la faible représentativité des jeunes et des femmes aux postes électifs au sein des partis politiques ;
- la situation socio-économique des jeunes et des femmes ;
- identification des risques et éventuels foyers et/ou sources de conflits autour de l'organisation des élections de 2018 ;
- le rôle des jeunes et des femmes dans les crises post-électorales ;
- la participation aux prises de décisions familiales et communautaires ;
- les capacités d'adhérer à un régime de protection sociale.

Ces interrogations ont permis d'examiner la situation de la participation des jeunes et des femmes à la vie publique et le rôle qu'ils doivent, et peuvent jouer, lors des différentes échéances électorales.

Les données de l'étude ont été collectées au moyen de divers types d'instruments : revue documentaire, questionnaires, entretiens in situ, observation directe du vécu, entretiens participatifs (focus groupe).

La revue documentaire a servi, tout d'abord, à mieux situer le milieu, la question de la participation des jeunes et des femmes dans les différentes échéances électorales puis à élaborer les outils de collectes des données et d'informations sur le terrain. Elle a rassemblé une documentation et compilé les différents documents (rapports et études) sur la situation des jeunes et des femmes à la vie politique et/ou publique. Elle a permis aussi d'appréhender les actions menées par certains intervenants au Mali sur la question.

Les des travaux de groupes et des entretiens individuels avec les associations et groupements de jeunes et de femmes, des organisations de la société civile d'appui à la promotion de la femme et des jeunes: ils ont permis d'avoir une compréhension globale des facteurs de blocages de leur émergence sur la scène politique et des problématiques rencontrées par eux freinant leur représentativité au sein des partis politiques, d'appréhender les interventions des partis politiques, leurs capacités institutionnelles et organisationnelles à inciter les couches vulnérables (femmes, jeunes, handicapés...) à promouvoir leur formation sur la citoyenneté et sur les valeurs républicaines et démocratiques.

Les entretiens individuels : Ils ont eu pour objectif d'offrir la perception des populations sur les questions clés de l'analyse de genre et de situer la place des femmes et des jeunes dans les différents processus électoraux et leurs rôles dans

la gestion des crises post-électorales. Structuré autour de questions ouvertes qui permet à l'enquêté (e) de s'exprimer plus librement, ils ont permis de faire un pré diagnostic valider lors des entretiens individuels avec les différentes catégories d'acteurs sur le terrain. Au total 149 entretiens individuels ont été réalisés et répartis comme suit :

- **Bamako : 66 entretiens individuels**
- **Ségou : 26 entretiens individuels**
- **Sikasso : 17 entretiens individuels**
- **Mopti : 40 entretiens individuels**

Les entretiens semi collectifs (focus-groupe) : Leur objectif a été de faire valider l'analyse genre de la situation socio-économique, telle que perçue par le consultant sur la base des données obtenues lors des enquêtes individuelles, et d'ouvrir les pistes sur le processus de participation des catégories cibles à la participation à la vie publique et, particulièrement à la vie politique. Au total 12 focus groupes ont été réalisés et répartis comme suit :

Ségou : 3 focus groupes avec des groupements de jeunes et de femmes
Sikasso : 4 focus groupes avec les groupements de jeunes et de femmes
Mopti : 5 focus groupes avec les groupements de jeunes et de femmes.

- Démarche méthodologique du Terrain :

Dans la démarche méthodologique, nous mettons un accent particulier sur une participation inclusive aux cadres de concertation et de réflexions collégiales sur les sujets à aborder afin d'avoir un maximum d'informations et de données recueillies sur le terrain auprès des différentes catégories d'acteurs pour faciliter les analyses transversales et les recoupements. Nous adoptons ce que nous-mêmes appelons faire la différence à la différence ; c'est-à-dire de faire une analyse géographique par zone et prendre une zone témoin pour donner plus de visibilité et de lisibilité aux données et informations recueillies sur le terrain. Cette différence à la différence est déjà un pré-requis dans les TDR, parce que les régions de Ségou et Mopti font l'objet aujourd'hui de plusieurs attaques contre les militaires et les civils contrairement aux deux autres zones (Bamako et Sikasso) où il y a moins d'attaque. La spécificité de la zone de Ségou et de Mopti donnera plus d'avantage d'explications rationnelles sur la participation des femmes, jeunes et hommes aux différentes échéances électorales au Mali, et le rôle spécifique des femmes et des jeunes dans la gestion des conflits post-électorales, et dans les chantiers de la réconciliation au Mali.

- Phase Préparatoire :

La phase préparatoire portera sur les points suivants (non de façon chronologique mais dynamique) :

a) Rencontre avec l’AJCAD-Mali de cadrage de l’étude

A ce niveau, il s’agira pour le consultant de s’entretenir avec les personnes chargées du dossier à l’AJCAD-Mali afin de cadrer l’étude. Le cadrage concerne notamment :

- La compréhension de la vision sur les enjeux liés à une meilleure participation des citoyens (jeunes, femmes, hommes) dans les prochains processus électoraux ;
- La vision de l’AJCAD-Mali sur les catégories d’acteurs à rencontrer
- L’identification d’autres besoins du commanditaire par rapport aux orientations stratégiques de l’étude;
- L’identification d’initiatives intéressantes à documenter (brainstorming)
- L’avis de l’AJCAD-Mali sur l’approche méthodologique (et les outils de collecte et des données d’informations) proposés par le consultant ;
- Le calendrier de démarrage et de clôture de l’étude ;
- La facilitation et l’introduction du Consultant auprès des catégories d’acteurs ;
- Les moyens de déplacement ;
- L’organisation pratique du terrain de recherche ;
- L’ordre de mission, etc.

b) Exploitation des informations de base (*Revue documentaire et rencontre avec les personnes ressources*)

La revue documentaire permettra de faire une analyse préliminaire de la situation de ces groupes vulnérables au Mali (***Femmes, jeunes et les handicapés***). Elle sera combinée avec l’entretien avec des personnes ressources clés identifiées, ce qui élargira l’état des lieux préliminaires objet de cette étape.

c) Elaboration d’Outils de collecte de données

Un guide d’entretien sera élaboré pour la rencontre avec les personnes ressources et les catégories faisant l’objet de ladite mission (jeunes, femmes, hommes, etc.), pour avoir une inclusivité de la démarche méthodologique. Un questionnaire spécifique sera élaboré pour la collecte des avis des acteurs ayant été impliqués dans des exercices de ce genre.

- Préparation d’une séance de travail pour la présentation des outils de collecte de données et d’informations :

Dans notre démarrage méthodologique, nous mettons beaucoup l’accent sur les critiques, suggestions et recommandations avec le commanditaire, et ce, pour prendre impérativement en compte ses besoins et aspirations avant de commencer le terrain. Cette phase sera utile et capitale pour le recadrage des outils de collecte des données sur le terrain.

- Phase Terrain - Collecte de données :

Avant le démarrage des travaux de collecte des données sur le terrain, les enquêteurs ont eu droit à deux (2) jours de formation dispensés par le chercheur sur les outils de collecte de données et d'informations dans la salle de conférence de l'IRPAD/Afrique.

La collecte des données et des informations dans le district de (**Bamako**), et nécessitera des voyages dans les régions de (**Ségou, Mopti et Sikasso**) qui sera sélectionnée avec l'appui de l'AJCAD pour la facilitation des prises de contact.

PREMIERE PARTIE

1.1. Analyse générale de la faible participation des citoyens aux différentes échéances électorale

L'analyse préliminaire du contexte révèle que le taux de participation aux élections illustre un malaise dans le système politique Malien plus profond que la simple expression du suffrage. Plusieurs facteurs dont la crédibilité du scrutin lui-même ainsi celle du vote concourent à cette compréhension. Au fil des années, un fossé, sur fond de promesses non tenues et non respect des engagements, s'est creusé entre les potentiels militants (majoritairement jeunes) et les politiques. Sous la troisième République, le plus grand taux de participation aux élections maliennes est de 48% et c'est celui de la présidentielle de 2013, alors que les taux enregistrés aux précédentes élections sont largement en deçà. Nombreux sont les facteurs qui concourent à l'analyse de la problématique électorale au Mali, notamment le faible taux de participation ainsi la crédibilité du vote et du scrutin...la perte de confiance entre le politique et les potentiels militants (jeunesse), est due au non-respect des promesses électorales. C'est aussi l'une des causes du désintérêt des citoyens face aux questions politiques. Ajouter à cela la méconnaissance de l'enjeu du vote par bon nombre des communautés. La pauvreté qui fait que certains perçoivent les élections comme une aubaine de se faire des sous. Aux élections communales de 2016, plus de 20% des personnes interrogées affirment être témoins de cas de corruption et d'achats de conscience¹⁹.

Certains citoyens sont absents des grands rendez-vous lors des différentes échéances électorales. Généralement, comme raisons avancées, l'inadéquation des programmes de société des candidats avec les attentes du peuple ; c'est-à-dire qui ne s'adaptent pas au contexte et ne prennent pas en compte les préoccupations du peuple, comme le démontre ce discours : «*Des années que je n'ai pas voté, je m'interroge pour qui je vais voter ? Je ne vois pas de programmes et modèles véhiculés par ces hommes politiques dans les médias qui s'adaptent au contexte malien. Ce qui fait que je ne vote pas* »²⁰. Cette vision du professeur rejoint l'idée de Frantz Fanon qui soutient: «*Nous avons deux options : soit remplir notre mission soit démissionner*»²¹. Le professeur a opté pour la démission en absence d'un programme de société par un candidat qui puisse prendre en compte sa vision de démocratie, de développement du pays et les préoccupations majeures du peuple. Un autre aborde le sujet dans le même sens : «*Une indépendance*

¹⁹ AFRIK-POLL Sondage Magazine Le Bon Citoyen N : 01, 11 septembre 2017).

²⁰ Entretien avec le Professeur Issa N'Diaye, Professeur de l'enseignement supérieur à la retraite et altermondialiste, le 24 Mars au centre Amadou Hampaté Ba de Missira.

²¹ Franc Fanon. Op. Cit.

théorique sans une indépendance politique et économique associant le peuple à la gestion du pouvoir, parce qu'ils ne rendent pas compte de leur gestion des affaires publiques au peuple souverain. A force d'interroger ce concept de démocratie, j'ai fini par me dire que c'est la plus grande escroquerie du 21^{ème} siècle. En 1991, au Mali, une révolution populaire et citoyenne récupérée par les hommes politiques qui se retourne contre le peuple opprimé socialement avec cette corruption, ce mensonge. Monsieur, je vais vous décevoir, les élections seules ne peuvent pas résoudre les problèmes parce que c'est les mêmes attitudes qui vont continuer en méprisant le peuple et en le réduisant à un silence anodin avec comme seul rôle, observateur passif de son propre destin. Il faut une révolution populaire sous forme d'engagement des jeunes et des femmes pour changer les choses. Les hommes politiques font ce qu'ils veulent craindre en imposant leurs lois au peuple. C'est quoi ça ?»²². On pourrait être d'accord avec cette intervention pour dire que la démocratie, c'est le pouvoir du peuple par le peuple et on ne «change pas un consensus sans le faire par un autre consensus»²³. Et ce, l'engagement citoyen en 2017, à travers la mobilisation des différentes couches sociales, professionnelles et politiques et leurs réserves sur le projet référendaire ont servi de leviers incontournables empêchant la promulgation de la nouvelle Constitution par le chef de l'Etat qui a mesuré finalement la teneur de cette grogne sociale autour du projet et a sursis au projet en attendant la sécurisation et la stabilisation du Pays de peur de soulèvements populaires (émeute, grève, violence, etc.). Les modèles de développement ne répondant pas aux besoins du peuple. Bâtir des chaînes de capital mondial avec les crises économiques pour résoudre les urgences et défis actuels (sécuritaire, nourriture, santé, infrastructures routières et industrielles, eau, hygiène/assainissement, économie, emploi...) en termes d'attentes communes à travers des chaînes de solidarités pour que les hommes puissent, pour gagner la légitimité du peuple, aller voter massivement lors des différentes élections.

Contrairement à ce dernier, un jeune diplômé sans emploi, juriste de formation rencontré à Bamako, donne une autre raison de sa non-participation aux différentes échéances électorales : *« Je ne vote pas et je ne voterai plus tant que les acteurs du mouvement démocratique qui ont imposés la loi de la rareté au peuple continueront à être candidats aux différentes échéances électorales. Je vous explique, par des analyses nuancées et vous comprendrez pourquoi je ne vote pas. Je vais catégoriser le paysage politique Malien. Il est composé de quatre groupes d'acteurs. Le premier groupe, ceux qui ont installé la pratique de la démocratie et le pluralisme politique. Une somme de cristallisation, ils sont passés par la politique pour se mettre à l'abri du pays et être entretenus éternellement par ce même Etat. D'où plus ou moins l'institutionnalisation de la*

²² Entretien avec Abdoulaye Diallo, jeune Doctorant en sciences politiques.

²³ Tiébilé Dramé, lors d'un débat télévisé à Africable/télévision sur la révision constitutionnelle avec les gens de la majorité. Op. Cit., 2017.

corruption et de l'impunité au Mali. De démocrates, de patriotes, ils sont devenus des imposteurs et des apatrides. Le deuxième groupe : ceux qui souhaitent se mettre à l'abri qui ont besoin et qui ont atteint un certain niveau au sommet de l'Etat. Le troisième groupe : ceux qui se laissent vivre, tirailler entre plusieurs choses (moyens de subsistance, gain facile, proie facile des hommes politiques) pour des fins politiques. Donc difficile de concilier ces différentes entités ce qui a rendu le pays ingouvernable par les différents chefs d'Etat au Mali. Le quatrième groupe : les abrutis et/ou les bruts, les adeptes de l'incivisme (crise de citoyenneté), les jeunes qui suivent les activistes populistes détachés de toute logique démocratique républicaine de débat de construction de l'Etat-Nation, détachés des réalités du contexte actuel du pays, semant la haine viscérale entre ces jeunes et les gouvernants actuels du pays. Ce sont mes raisons, elles sont personnelles, mais je ne voterai pas hein»²⁴. Ce discours met en exergue cette rupture entre le peuple et les acteurs du mouvement démocratique de 1991, qui n'ont pas su respecter leurs engagements pour sortir le pays de l'impasse depuis plus de 20 ans.

D'autres estiment aussi que le vote n'est pas une solution en soi « *Par exemple, les jeunes pensent que le vote ne change rien dans leur vie. C'est aussi un rejet du système démocratique tel qu'il fonctionne, c'est-à-dire formel mais non effectif* »²⁵. Les réformes sont une chose, leur application en est une autre. Au Mali, les textes ne manquent pas mais ils ne sont pas appliqués. Les femmes et les jeunes sont sous-représentés, or, ces deux classes sociales représentent plus de la majorité de l'électorat. La moralisation de la vie publique pourrait accroître leur participation aux processus électoraux. Les progrès sont la croissante présence des jeunes et des femmes dans les prises de décision, les défis sont de pouvoir assumer pleinement ces responsabilités aussi bien les femmes que les jeunes, les manquements se manifestent par la grande inégalité entre les trois (3) couches dans les différents postes de responsabilité. Les femmes et les jeunes sont encore marginalisés : « *Le manque d'intérêt de la grande partie des femmes à la chose politique. Et le plus souvent ce manque d'intérêt suscite la méconnaissance des projets de sociétés des différents candidats. Je peux également souligner la marginalisation des politiques envers les jeunes et femmes* »²⁶. Les responsables de partis Politiques ainsi que les leaders d'opinions doivent jouer un rôle important dans la sensibilisation de la jeunesse afin que celle-ci puisse se sentir responsable et actrice incontournable sur la scène politique. L'ex Président des USA, Abraham Nilcon définit la démocratie comme « *le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple* ». Selon Samir Amin, Sociologue, définit ainsi la démocratie : « *La démocratie ne peut être ni exportée (par l'Europe) ni imposée (par les USA). Elle ne peut être que le produit de la conquête des peuples du Sud*

²⁴ Entretien avec monsieur Alfousseyni Maiga, jeune diplômé sans emploi, juriste de formation.

²⁵ Entretien avec Mahamadou Cissé, jeune Doctorant en sciences politique.

²⁶ Entretien avec Dognoume Diarra, journaliste.

à travers leurs luttes pour le progrès social, comme cela fut (et est) le cas en Occident ». Cela nous amène à questionner ci-dessous l'imposition de la démocratie aux Etats africains par Mitterrand lors de la conférence de La Baule dont vous faites mention à l'introduction. Il faut impliquer les jeunes dans les différents processus électoraux, les sensibiliser dès maintenant et leur expliquer les enjeux de l'implication des citoyens au vote. Nous avons voulu construire la démocratie sans la citoyenneté (égalité devant les lois de la république). L'éducation à la citoyenneté doit être une pratique courante par les Partis politiques et la société civile pour que les jeunes puissent jouer pleinement leur rôle dans la participation aux échéances électorales, surtout, le cas des élections locales de proximité pour leur permettre de revivifier les problèmes et faire face au niveau national. Ces facteurs permettront certainement aux jeunes de bâtir une économie de service pour la transformation agro-industrielle du Pays.

La politique est devenue une courte échelle pour atteindre le sommet. La politique est devenu moyen de sortir de la misère substituée au mérite. Tous ces facteurs concourent à creuser un grand fossé entre les hommes politiques et les citoyens : *«les différentes caisses noires dotées de budgets colossaux affectés aux institutions de la république en soumettant le peuple sans voix ; la corruption galopante, l'impunité, la fraude fiscale, l'évasion fiscale, le favoritisme, le clientélisme, le népotisme»*²⁷. Le contexte dans lequel le Mali se trouve présentement avec toutes ces violations du droit de redevabilité des hommes politiques envers le peuple, il serait difficile sans un nouveau contrat social que ces hommes politiques puissent gagner la légitimité du peuple pour une forte participation aux différentes élections.

Des facteurs culturels et religieux pourraient être à l'origine de cette faible participation des jeunes et des femmes aux différentes échéances électorales au Mali. Au Mali, quand on dit «Politigui Mògò», l'homme politique en langue nationale Bamanankan, dans l'imagerie populaire, «l'homme qui fait toujours des promesses mais ne les honore jamais», ce qui serait à la base d'une certaine fracture ou rupture entre les jeunes et les hommes politiques : *«La religion n'aime pas le mensonge alors que les promesses de campagne sont basées sur les mensonges car elles ne sont jamais tenues ; voilà pourquoi certaines personnes ne votent pas. Il n'y a plus de confiance, c'est tout. S'ils cherchent le pouvoir, ils viennent dans les mosquées pour des bénédictions, c'est tout»*²⁸. Le mensonge est culturellement, religieusement et moralement condamné au Mali. Mais malheureusement, elle serait devenue une monnaie courante dans la sphère politique en vue de gagner la légitimité du peuple autour d'un projet électoral. L'essentiel, c'est de gagner les élections, mais la tenue des promesses est une donnée rare au sein de la classe politique Malienne. Il est donc difficile de

²⁷ Ibid. Coumba Yarissi.

²⁸ Entretien avec Cissé Malick, Imam Wayerma I (Sikasso), Maître coranique.

concilier le politique malien et le citoyen Malien. Il est aussi difficile, dans la majorité des cas, que les hommes politiques puissent réussir à gagner la légitimité du peuple avec de telles attitudes (mensonge, promesses électorales non tenues...) qui sont condamnées par la société.

Les acteurs interrogés sur la question n'ont pas les mêmes visions sur le phénomène, comme le stipule cet intervenant : *«En France, les gens vont s'inscrire sur les listes électorales, et dans ce cas le taux de participation est plus élevé. Malheureusement au Mali, c'est en fonction du nombre de personnes recensées administrativement, ce qui limite une forte participation de la participation aux différentes élections. Au Mali, toutes les personnes qui ont plus de 18 ans sont recensées automatiquement sur le fichier électoral. En France, c'est l'inscription sur les listes électorales qu'on prend en compte et le taux de participation s'évalue en fonction du nombre de personnes inscrites sur les listes électorales et non recensées administrativement»*²⁹. Cette intervention met à nu les insuffisances des mécanismes administratifs et institutionnels pour permettre aux jeunes qui ont l'âge de voter et qui n'ont pas été recensés à travers le RAVEC de s'inscrire sur les listes électorales pour exprimer leurs suffrages pendant les différents scrutins électoraux.

Dans les constats, les responsables de Partis ont les moyens, ils sont entre eux seulement, ils n'ont besoin des jeunes que lors des différentes échéances électorales. Rares sont les Partis politiques qui ont les capacités de mobilisation des jeunes en l'absence d'élections. Or un parti politique doit être toujours sur le terrain en menant des activités visant à la promotion de la citoyenneté et aussi en instituant des espaces de concertation et de consultation avec la base, composée majoritairement de jeunes. Un jeune sans emploi ne saurait penser militer activement au sein d'un parti politique sauf s'il a l'assurance que quelqu'un pourrait le pistonner pour décrocher un emploi quelconque.

Il faut relever les sous-capacités des partis politiques à répondre aux besoins de formation des membres, notamment le cas des jeunes et des femmes : *« Les jeunes et les femmes souffrent de manque véritable de programmes et projets de renforcement des capacités. Pour la plupart, ils ne bénéficient que de sessions de sensibilisation à caractère festif et folklorique, jamais de vrais programmes calqués sur leurs besoins réels de formation sur la matière politique et électorale. A l'approche des échéances certains Partis politiques proposent des formations à la sauvette et pour des besoins électoralistes et non jamais bâtir autour de vrais programmes de formation des citoyens »*³⁰. Les quelque rares formations initiées se font juste à la veille des élections pour les besoins électoraux et une fois les élections terminées plus de sessions de formation à l'endroit des membres à la base. Cela explique le déficit de communication et la faible représentativité des

²⁹ Entretien avec Mahamadou Cissé, chercheur et Doctorant en sciences politiques.

³⁰ Entretien avec monsieur Kampo, forum des organisations de la société civile.

Partis politiques à la base en termes d'initiatives et d'actions de terrain. Le fossé entre les hommes politiques qui ne pensent qu'aux citoyens qu'à l'approche des élections et une fois les élections ont lieu, ils sont jetés dans les oubliettes : « *C'est la manière dont nous sommes abordés par les politiciens ; nous battons campagne pour eux et après nous sommes comme leur ennemis donc mieux vaut ne pas aller ; c'est toujours les mêmes personnes seulement les postes et les colorations politiques changent* »³¹. Les autorités politiques, administratives et la société civile, les partenaires du développement, les Présidents des Institutions pour soutenir le combat pour l'égalité des sexes, la parité genre pour leur promotion, leur participation à la vie politique et publique et leur autonomisation à travers des législations fortes applicables (textes, lois, décret d'application, etc.), pouvant éviter aux jeunes d'être assujetties uniquement à un rôle de levier électoral par les hommes politiques pendant les différentes échéances électorales.

Au Mali, une triste réalité de la crise de l'Etat-Nation à la rupture entre hommes politiques et citoyens. Dans l'imagerie populaire, l'impression que les attentes des citoyens ne sont prises en compte, réellement, qu'à l'approche des échéances électorales uniquement comme promesses et ça s'arrête là. La fissure entre les leaders politiques et les citoyens est telle qu'il y a de ces citoyens qui ont perdu foi en la politique. Le népotisme, la corruption, l'impunité, la mauvaise gouvernance, la crise de confiance aux dirigeants sont autant de fléaux qui sont à l'origine de l'absentéisme galopant dans ce pays des citoyens aux différentes échéances électorales et leur désintérêt pour les actions publiques. Les prochaines élections présidentielles doivent être l'occasion pour renverser cette tendance. En outre, le Nord, la crise sécuritaire et économique, le chômage des jeunes, l'éducation, le secteur de la santé, la grève des travailleurs sont autant de questions qui doivent constituer les grandes lignes des programmes électoraux des candidats. Il faut des programmes politiques clairs et précis qui puissent éclairer les électeurs sur le projet social de chaque candidat. Le Mali est l'un des rares pays où l'on continue de voter pour un candidat sans connaître réellement quel projet social ce dernier défend. Il va falloir que l'on cesse avec cette culture de la médiocrité politique qui consiste à élire des Présidents sans exiger d'eux le strict minimum à savoir, un programme politique et un débat politique face-à-face entre candidats. Les maliens sont de plus en plus instruits et la conscience politique s'acquiert petit à petit. Il est certain que cette élection présidentielle du 29 Juillet 2018, de part plusieurs aspects, ne sera pas comme celle des fois passées car le Peuple s'éveille.

³¹ Entretien avec Koné Lamine, Président de l'Association des jeunes de Sikasso pour l'environnement et l'assainissement (AJSEA)

1.1. Participation Politique des Jeunes aux différentes échéances électorales

1.1.1. Lien entre dividendes démographiques et participation des jeunes à la vie politique

Au Mali, presque une personne sur 5 a entre 15 et 24 ans et ramenée à la tranche 15 –35 ans, cette proportion passe à une personne sur trois³² . Sur le plan socio-culturel, la notion de «Jeune » est difficile à appréhender car elle implique de nombreuses caractéristiques et comportements sociaux, au-delà des limites d'un âge précis. De ce fait, les politiques de développement considèrent plusieurs tranches d'âge comme jeunes. Suivant les objectifs assignés aux politiques sectorielles (éducation, santé, emploi, formation professionnelle...), un adolescent ou jeune aura un âge compris entre 15 et 24 ans ou entre 15 et 34 ans ou encore entre 15 –39 ans. Dans ses efforts pour répondre aux besoins et aspirations des Adolescents et des jeunes et profiter de la fenêtre d'opportunité démographique qui s'offre à lui, le Mali a mis en place des politiques et mécanismes de promotion dont entre autres, la Politique Nationale de Développement de la Jeunesse (et son plan d'action), une Politique Nationale de l'Emploi, le Programme Emploi Jeunes, le Programme de Volontariat... Des structures gouvernementales, le secteur privé et autres organisations de la société civile participent à la mise en œuvre de ces interventions. Toutefois, la situation socio-économique des jeunes reste difficile et surtout mal connue.

Les jeunes maliens constituent la majorité de la population malienne³³, de 0 à 14 ans, ils représentent les 48% de la population ; de 15 à 24 ans 19% de la population ; de 0 à 27 ans 67% de la population. Ce qui est effrayant parce qu'il faut trouver les moyens de les loger, les nourrir, les former et leur trouver de l'emploi, etc. Ces dividendes démographiques mettent en relief le rôle capital de la participation des jeunes aux différentes échéances électorales, et leur rôle dans le développement socio-économique du pays. Cette jeunesse doit être écoutée et informée sur l'action publique afin qu'elle puisse se prononcer sur des sujets cruciaux du pays. Elle est aujourd'hui, la frange de la population malienne qui incarne l'utilisation des nouvelles technologies de la communication et de l'information à travers des plateformes d'échanges pour discuter de sujets d'actualité avec une forte capacité de mobilisation autour d'enjeux nationaux. Elle devient de plus en plus exigeante sur l'action publique et politique, par exemple, l'Association des Jeunes Chômeurs du Mali qui réclame les trois-cent-mille (200 000) emplois au chef de l'Etat est une belle illustration pour exprimer les exigences des jeunes envers les hommes politiques en termes de tenue de

³² Institut National de la Statistique, résultats RGPH 2009.

³³ Rapport des Nations-Unies sur les dividendes démographiques au Mali, 2017.

promesses électorales, et pourrait constituer de contre-pouvoirs si des solutions et réponses communes ne sont pas apportées à leurs doléances (emploi, etc.).

L'Union interparlementaire (UIP) rapporte que les personnes âgées de 20 à 44 ans constituent 57% de la population mondiale en âge de voter, mais seulement 26% des députés du monde. Les jeunes de moins de 30 ans représentent 1,9% des députés dans le monde et plus de 80% des chambres supérieures de Parlements n'ont pas de députés en dessous de 30 ans³⁴. Alors que les jeunes jouent souvent un rôle central et catalyseur dans les mouvements de démocratie à travers le monde, ils sont moins engagés que d'autres générations dans le vote et l'activisme des partis. Ensemble, ces tendances ont inspiré de nombreuses organisations internationales à étudier le manque de participation politique des jeunes et à former de jeunes militants à devenir des leaders politiques.

Reconnaissant le potentiel des jeunes, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a élaboré sa toute première Stratégie pour la jeunesse (2014-2017) intitulée «*Jeunes autonomisés, avenir durable*»³⁵, conformément au Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse (2013) qui invite les jeunes générations à s'impliquer et s'engager davantage dans les processus de développement. En 2013, le PNUD a également publié le premier examen des stratégies de programmation pour la participation des jeunes au-delà des urnes, intitulé «*Améliorer la participation politique des jeunes à travers tout le cycle électoral: Guide de bonnes pratiques* ». En 2016, afin de renforcer la mise en œuvre de la Stratégie pour la jeunesse du PNUD et de répondre à la fois au Programme 2030 pour le développement durable et à la Résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la jeunesse, la paix et la sécurité, le PNUD a lancé un programme mondial Jeunesse pour le développement durable et la paix – Youth-GPS (2016-2020). Le Youth-GPS met l'accent sur l'engagement civique et la participation politique, entre autres, et répond aux préoccupations exprimées par les jeunes dans les forums mondiaux, régionaux et nationaux et à la demande croissante à tous les niveaux pour un soutien stratégique et de pointe dans la programmation sur la jeunesse dans tous les contextes de développement. En 2016, à l'initiative conjointe d'un certain nombre de partenaires, dont le PNUD et l'UIP, la campagne mondiale « Pas trop jeune pour se présenter a été lancée afin de promouvoir le droit des jeunes de se présenter aux élections et de traiter de la vaste discrimination fondée sur l'âge »³⁶.

³⁴ [La Participation Politique des Jeunes | Réseau International de ...](http://iknowpolitics.org/fr/discuss/e-discussions/la-participation-politique-des-jeunes) <http://iknowpolitics.org/fr/discuss/e-discussions/la-participation-politique-des-jeunes>.

³⁵ [Participation Politique des Jeunes - RADIO & WEB TV](http://www.alternativefm.org/participation-politique-des-jeunes-a113918016) <http://www.alternativefm.org/participation-politique-des-jeunes-a113918016>.

³⁶ Une Initiative d'Oxfam « My voice ny rights », « Ma voix Mes Droits », campagne de plaidoyer auprès des candidats aux élections présidentielles de 2013 dont AJCAD fut Partenaire de mise en œuvre.

En 2010, l'UIP a adopté la résolution «Participation des jeunes au processus démocratique» lors de sa 122^{ème} Assemblée et en 2013, l'UIP a créé le Forum des jeunes parlementaires. Depuis, l'UIP a publié deux études, l'une en 2014 et l'autre en 2006, résultats de questionnaires destinés à recueillir des données auprès de ses parlements membres du monde entier sur la participation des jeunes aux parlements nationaux. Grâce à ces études, l'UIP formule un certain nombre de recommandations d'action qui, si mises en œuvre, permettront aux jeunes d'être pleinement engagés dans la vie politique. Il s'agit notamment de concevoir des stratégies par les parlements nationaux et les partis politiques qui visent l'inclusion des jeunes députés et assurer la diversité parmi les jeunes, en s'attaquant aux disparités entre le nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes qui entrent au Parlement. L'UIP recommande également d'aligner l'âge minimum pour les candidatures parlementaires à l'âge minimum de vote et d'établir des quotas pour les jeunes (par exemple, les sièges réservés, les quotas légaux, les quotas de partis) afin d'accroître le nombre de jeunes députés. En 2016, les membres de l'UIP ont approuvé le document «*Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes*», en s'appuyant sur les principes promus par les jeunes parlementaires de l'UIP: «Pas de décisions sans nous» qui décrit comment les parlements et les parlementaires pourraient aider à rajeunir la démocratie et donner aux jeunes du monde une voix dans la prise de décision politique.

De plus, ONU Femmes a créé le Forum de la jeunesse à la Commission de la condition de la femme en mars 2016, permettant aux représentants mondiaux de la jeunesse de discuter des enjeux auxquels ils sont confrontés et de réfléchir aux solutions pour les objectifs de développement durable, surtout l'objectif 5 spécifique à l'égalité entre les sexes. ONU Femmes a également publié la CEDAW pour la jeunesse en 2016, une version adaptée aux jeunes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) élaborée par les jeunes. International IDEA a publié en 2016 un rapport intitulé «*La promotion de la participation politique des jeunes au cycle électoral : Points d'entrée des organes de gestion des élections*» documentant les défis et les pratiques visant l'intégration des jeunes en politique et dans les différents processus électoraux.

1.1.2. Faible représentativité des jeunes au sein des partis politiques

En effet, lors de la constitution des listes pour les différents scrutins électoraux, la problématique de la caution financière constitue un véritable casse-tête pour les femmes et les jeunes, ce qui fait qu'ils peuvent bien figurer sur la liste, mais sans occuper les têtes de listes. Les jeunes sont souvent exclus ou ignorés comme potentiels candidats aux postes électifs. La politique est généralement considérée comme un espace pour les hommes expérimentés et comme les jeunes sont souvent désavantagés dans l'accumulation d'expériences pour s'engager en

politique, ils sont systématiquement marginalisés en raison de leur jeune âge, des possibilités limitées et du manque conséquent d'expérience. Tout comme plus de participation féminine en politique profite à l'ensemble de la société, la présence des jeunes dans les postes de décision profite à tous les citoyens et pas uniquement aux jeunes. Cependant, cette question mérite d'être nuancée, comme le stipule, l'Honorable Yacouba Michel Koné, Député à l'Assemblée Nationale : *«Quand on parle de faible représentativité des jeunes au sein des partis politiques, à mon avis, il s'agit des jeunes de moins de 25 à 30 ans. Vous conviendrez avec moi qu'il y a des partis créés aujourd'hui au Mali par des jeunes. Par exemple, le Yelema dont le Président est Moussa Mara, l'ADEPM, dont le Président est Aboubacar Sidick Fomba et tant d'autres de nouveaux partis politiques créés sur l'échiquier politique national. Nous et les jeunes, il y a une complémentarité. Je suis quand même d'accord que la question des cautions limite considérablement leur accès aux postes électifs, voire aux postes nominatifs. Il sont souvent relégués juste à un rôle de mobilisation pour les candidats »*³⁷. Un travail de fond doit être fait par les partis politiques pour trouver d'autres mécanismes en vue de faire la promotion des jeunes aux postes électifs et nominatifs.

Les partis politiques au Mali sont reconnus depuis 1991 comme «des organisations de citoyens réunis par une communauté d'idées et de sentiments, prenant la forme d'un projet de société, pour la réalisation duquel ils participent à la vie politique par des voies démocratiques ». Les premiers partis politiques sont créés pendant la colonisation française et participent activement à l'indépendance du Soudan français qui devient le 22 septembre 1960 la République du Mali. Sous la première république, l'Union soudanaise-Rassemblement démocratique africain (US-RDA) devient un parti unique de fait. Après le coup d'État de Moussa Traoré le 19 novembre 1968, les partis politiques sont dans un premier temps interdits. Un parti unique, l'Union démocratique du peuple malien est ensuite créée en 1976. Les revendications pour le multipartisme se développent à partir de 1990 mais Moussa Traoré reste intransigeant, position qui entraîne des manifestations réprimées par le régime autoritaire avant qu'Amadou Toumani Touré renverse le régime et préside le Comité de transition pour le salut du peuple qui instaure une république démocratique fondée sur le multipartisme.

D'une façon générale au Mali, les constats montreraient qu'il y a faible structuration des partis politiques et une gestion oligarchique des structures partisans. Des partis fortement personnalisés. Et des textes (statuts et règlements) violés. La pratique de pyramides est inversée, au lieu que la base désigne le sommet, c'est le sommet qui désigne la base. Un réel souci de représentativité. Au sein des partis politiques ceux qui ont les moyens sont les seuls à dicter leurs lois à la majorité, comme le stipule cet intervenant : *«Les partis politiques se*

³⁷ Entretien avec l'honorable Yacouba Michel Koné, député à l'Assemblée Nationale du Mali, membre du RPM et de la CMP.

résumé au président et autres responsables qui sont les principaux financiers et comme nous jeunes n'avons pas les moyens donc on ne peut pas être tête de liste lors des différentes échéances électorales. Nous sommes seulement des figurants pour servir le sommet. Pour être tête de liste, c'est payant, il faut avoir les moyens, parce que quel que soit votre engagement si vous n'avez pas les moyens, il est difficile de gagner ce pari. Le blocage est financier car il faut des millions pour être sur la liste et sans oublier le financement de la campagne»³⁸. Cet intervenant met en lumière la question de la non-transparence au sein des partis politiques dans le choix des candidats et candidates lors des différentes échéances électorales. Ce qui occasionne souvent des démissions en cascade au sein des partis politiques pour certains qui se verraient privés d'être élus tout simplement parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers pour l'achat de consciences dans le choix de leur candidature et ou pour se porter en tête de liste, et ensuite financer la campagne pour se faire élire. Les partis politiques ont pour mission d'enseigner aux jeunes les valeurs démocratiques et républicaines : «Les jeunes souffrent de manque véritable de programmes et projets de renforcement de leurs capacités en politique. La plupart, ils ne bénéficient que de sessions de sensibilisation à caractère festif et folklorique, jamais de vrais programmes calqués sur leurs besoins réels de formation sur la matière politique et électorale. A l'approche des échéances certains partis politiques proposent des formations à la sauvette et pour des besoins électoralistes et non jamais bâtis autour de vrais programmes de formation des citoyens»³⁹. Ce discours remet en cause fondamentalement les insuffisances des partis politiques à relever les défis de la formation citoyenne des jeunes sur les principes démocratiques afin de bien modeler le bon citoyen de demain.

La plupart des jeunes voulant figurer sur les listes électorales se heurtent à de réelles difficultés pour faire face aux financements en amont et en aval de leurs candidatures lors des différentes échéances électorales : «Les difficultés sont liées au manque de confiance par entre les jeunes et les responsables de partis politique du pays. Les jeunes sont très actifs dans la mobilisation des électeurs au moment des élections, mais il reste difficile qu'ils soient élus à cause de certains facteurs internes aux partis politiques. Le manque d'accès des jeunes aux ressources financières. Le mauvais positionnement sur les listes pour les jeunes défavorisent leur émergence sur la sphère politique»⁴⁰. Les médias doivent jouer un rôle capital dans la sensibilisation ; car ils peuvent démontrer que ce n'est pas une affaire des politiques, mais des communautés, une question de développement en choisissant les hommes à la hauteur de leurs expériences et de leurs capacités de mobilisation. Il est impératif de prendre en compte les préoccupations des couches vulnérables (jeunes, femmes et personnes vivant avec

³⁸ Entretien avec Dembéle Drissa, jeune enseignant à Sikasso.

³⁹ Entretien avec monsieur Kampo, forum des organisations de la société civile.

⁴⁰ Entretien avec Nouhoum Kalilou KONIPO, enseignant à la retraite à Mopti.

alternances systématiques, les études d'opinion confirment l'élargissement du fossé entre les peuples et les systèmes politiques⁴². Cette crise exprimerait non seulement un rejet de la politique mais plutôt la contradiction entre le besoin renouvelé et grandissant de politique mais en décalage de plus en plus violent avec les offres qui se révèlent en déphasage avec les réalités sociales des millions de jeunes et d'hommes au Mali. Les jeunes jouent un grand rôle dans la participation aux différentes élections : «*Les jeunes devraient pouvoir participer à la prise de décisions au niveau local, national et international*»⁴³. Au sud, en Afrique en particulier, les signes de la fin d'une époque sont très perceptibles: les institutions - politiques en particulier - tournent à vide et sont remises en question, les tenants du pouvoir sont contestés, les légitimités se diluent et les modèles culturels, largement issus des années 60, ne fonctionnent plus, le tout dans un contexte de grande fragilité économique et de renforcement de la dépendance. Le même phénomène de «*domestication oligarchique du suffrage universel*»⁴⁴, de crise politique, est partout observable mais avec des caractéristiques propres aux situations concrètes ainsi qu'aux héritages historiques et culturels. Comment alors appréhender la participation politique de la jeunesse africaine dans sa spécificité? Nous formulons l'hypothèse que c'est seulement à la lumière de la double déconnexion induite par le néolibéralisme entre les citoyens et leurs «représentants» d'une part, et entre l'économie et la société d'autre part, que l'on peut saisir cet engagement politique des jeunes. Notre développement comprend trois étapes : une réflexion sur les concepts de participation politique et sociale débouchant sur un historique des partis politiques ; l'examen de la participation politique sous l'ère démocratique au Mali et en dernier lieu nous traçons des pistes de perspectives et des stratégies. Selon la charte des partis politiques du Mali en son Article 36 : Les partis politiques ont l'obligation d'assurer la formation civique de leurs membres, en conformité avec les principes moraux et sociaux aptes à forger des citoyens conscients de leurs devoirs envers la collectivité nationale...Une noble tâche dont les partis semblent oublier l'importance, en tout cas aucune des personnes que j'ai rencontrées n'affirment avoir reçu de formation à cet effet, pourtant les partis reçoivent des subventions de l'État pour les formations de leurs membres. En plus de ne pas assurer la formation civique des partisans, les partis sont assimilables à des entreprises car le but n'est plus la conquête du pouvoir pour le bien général mais d'assurer le confort d'un clan.

La culture de l'achat des consciences du peuple, lors des différentes échéances électorales, devenue une monnaie courante et tue la démocratie. Selon les

⁴² Anne Muxel, La participation politique des jeunes soubresauts, fractures et ajustements, Revue française de science politique Année 2002, 52-5-6 pp. 521-544. Fait partie d'un numéro thématique : Sur quelques énigmes des élections du printemps 2002.

⁴³ Ban Ki-Moon, Secrétaire Général des Nations Unies. Op. Cit. 2014.

⁴⁴ Gertrude KAZOVIYO, L'ETAT DES LIEUX DE LA PARTICIPATION POLITIQUE DES JEUNES AU BURUNDI : Analyse des instruments légaux et des programmes politiques, 2104, p. 23.

témoignages recueillis d'un élu local à Mopti qui a préféré garder l'anonymat : *«Seul l'argent permet de faire la politique au Mali ; nous avons beau avoir les bons projets de société, il faut de l'argent pour inciter la population au vote. Il est aussi assez difficile pour les partis politiques car tout repose généralement sur le financement d'une seule personne, en occurrence le président du parti, alors ce dernier est obligé de collecter des fonds de partout pour faire sa campagne et après il doit rembourser l'argent insuffler dans les campagnes»*. La bonne marche de la démocratie ne va sans des citoyens actifs et impliqués dans le développement de leurs communes, pour ainsi dire, avec leurs contributions, suggérer le chemin à suivre pour le bien-être commun. Par exemple, des citoyens respectant leurs droits et devoirs comme : payer ses impôts, voter, s'engager comme volontaire pour répondre à un besoin social. Ce sont les citoyens qui doivent aussi garder un œil sur le gouvernement afin de pouvoir évaluer les réalisations et les manquements pour ainsi se prononcer aux prochaines élections. Mais l'absence de ces qualités et pratiques citoyennes nuisent grandement à notre démocratie. Car il n'y a que le peuple qui puisse agir contre la corruption, la mal gouvernance, l'effondrement des institutions républicaines, les fraudes électorales... Il faut une bonne politique pour pouvoir positivement impacter sur le comportement des citoyens, de même qu'il faut des citoyens actifs pour la bonne marche de la démocratie. C'est en tandem que tous les acteurs de la société civile, des partis politiques et l'État doivent œuvrer pour la bonne gouvernance et la démocratie, car le rôle de tout un chacun est capital et interdépendant. Mais tant que l'argent fera la politique au profit des valeurs démocratiques et républicaines, le changement se fera attendre longtemps.

Il y a aussi un manque de culture politique et manque de mécanismes incitatifs des partis politiques à motiver les jeunes à participer activement aux actions publiques : *«Les causes expliquant la faible participation des jeunes aux échanges électorale se résument en quelques facteurs : Une éducation civique insuffisante ; manque d'intérêt pour la politique ; faible niveau d'étude et un revenu modeste ; manque de confiance des jeunes vis-à-vis des politiciens ; sensibilisation insuffisante ; les partis ne s'adressent pas aux jeunes que lors des élections ; leurs propositions visent les électeurs plus âgés ; manque d'ambition politique, le niveau d'alphabétisation très élevé chez les jeunes ; manque de motivation ; manque de confiance ; le non-respect des lois électorales, etc. autant de facteurs qui ne favorisent pas l'émergence des jeunes au sein des partis politiques»*⁴⁵. Les partis politiques ont plusieurs défis à relever dans le cadre des actions visant à rehausser le niveau de citoyenneté chez les jeunes et à rendre compte de leurs actions pour avoir une ferme adhésion de la jeunesse sur le paysage politique.

1.2.4. Participation politique versus participation sociale

⁴⁵ Entretien avec KONATE Moussa, Animateur, reporteur à Radio Bani FM 88.7 à Mopti.

L'idéal démocratique repose sur la conception que le pouvoir politique procède du peuple souverain. Il ne saurait donc y avoir de démocratie sans implication, sans participation du citoyen à la vie politique, c'est-à-dire sans citoyen actif. On peut participer à de nombreuses activités, s'impliquer dans divers groupes ou associations, mais que recouvre la notion de participation politique? La participation politique désigne toute "activité volontaire des individus visant à avoir une influence sur le gouvernement". Selon B. Denni et P. Lecomte, il s'agit de : *«l'ensemble des activités par lesquelles les citoyens sont habilités à entrer en contact avec l'univers sacré du pouvoir, toujours de façon superficielle ou éphémère et en respectant certaines contraintes rituelles»*⁴⁶. Elle se manifeste généralement à travers la participation électorale ou le militantisme au sein des structures politiques. Mais, comme le souligne fort justement Jean- Claude Richez, *«avant de se hisser au premier rang des fondamentaux de l'action publique en faveur des moins de 30 ans, le concept de participation des jeunes s'est d'abord lentement imposé dans l'esprit des acteurs éducatifs»*⁴⁷. L'idée, en effet, prend source à la conjonction de plusieurs courants de pensées et des divers mouvements de transformation sociale et politique ayant traversé le continent européen, ces cinquante dernières années. Des psychologues et des pédagogues commencent à développer l'idée centrale, idée alors révolutionnaire, que l'enfant doit être considéré comme une personne, qu'il ne peut se construire de façon satisfaisante que s'il est envisagé seulement comme sujet, et non comme acteur, à même d'agir et d'influer son environnement. Le mouvement en faveur de la participation des enfants et des jeunes prolonge la libération qui aura été sans aucun doute une « insurrection de la jeunesse »⁴⁸. Il s'estompera par la suite avant de connaître une nouvelle fortune politique dans le courant des années 1980 pour s'imposer véritablement à partir des années quatre-vingt-dix. Le fait est que cette période correspond à l'effondrement des grands équilibres planétaires : effondrement de l'Union Soviétique et du camp socialiste à l'Est, crise de l'accumulation capitaliste, du «compromis social-démocrate» à l'Ouest et épuisement du modèle de développement autonome dans le tiers-Monde. Ces bouleversements du cadre géopolitique sont accompagnés par le déferlement du néolibéralisme et ont accentué la crise de légitimité des institutions politiques et cristallisé les manifestations d'une jeunesse désabusée en faveur d'une autre politique, les revendications pour un autre monde. La participation politique des

⁴⁶ Bernard Denni, Patrick Lecomte, Editeur : Presses Universitaires de Grenoble - P.U.G. Collection : Le politique en plus .ISBN : 978-2-7061-0854-9, 160 pages - Parution : 10/1999. Voir tous les livres du thème : Droit >> Théorie / Sociologie / Histoire / Philosophie / Histoire du droit >> Sociologie / Linguistique. Voir aussi tous les livres du thème : Concours & Examens >> Prépa examens >> IEP.

⁴⁷ Jean-Claude Richez., Politiques publiques de jeunesse de l'Euro-Méditerranée et *empowerment* Avec Francine Labadie et Chantal de Linarès. Dans Cahiers de l'action 2013/2 (N° 39).

⁴⁸ Jean-Claude Richez. Ibid.

jeunes paraît marquée par deux tendances : une moindre participation électorale et une montée de la participation protestataire. Autrement dit, les jeunes s'engagent, mais autrement, hors des canaux politiques traditionnels, hors des institutions. Cette donnée nouvelle reste difficile à saisir, notamment parce que nous restons très largement prisonniers d'une conception de l'engagement qui privilégie, voire réduit, l'engagement à l'engagement politique et, de façon déjà plus accessoire, à l'engagement syndical et associatif au détriment d'autres formes d'engagement.

Quant à la participation sociale ou associative, elle désigne, selon Barthélemy (2000), toute adhésion individuelle et volontaire à des organisations ou groupes qui intègrent des problèmes propres à la vie collective et aux décisions qui s'y rattachent. Une hypothèse émergente voudrait qu'il y ait rupture des rapports entre «*société civile et « société politique*»⁴⁹, une dissociation entre les deux formes participatives. L'engagement social ou associatif (par exemple dans des associations culturelles ou caritatives) serait désormais un phénomène détaché de l'univers traditionnel de la politique (Foley et Edwards 1996)⁵⁰. Cette hypothèse part d'un double constat: dans de nombreux pays occidentaux, à la croissance de l'adhésion aux associations sociales et civiques correspondrait un déclin de la participation politique (participation aux votes et adhésion aux partis). Elle n'a cependant pas été confirmée par les études empiriques. Au Mali, le problème de la participation politique prend un relief singulier lié au contexte particulier de la démocratisation/libéralisation. Il n'empêche que certains traits communs sont observables sous tous les cieux : - la participation sociale et la participation politique ne constituent pas deux modalités réciproquement exclusives, mais seraient, au contraire, liées; - la transition vers l'âge adulte affecterait davantage la participation politique que la participation sociale, cette dernière étant en principe mieux adaptée à la phase d'expérimentation propre à cette phase de la vie ; - les jeunes s'engagent aussi politiquement en situation de crise : ils estiment alors que les fondements de leur société et les modes de vie (actuels et futurs) sont en train de se définir de façon radicale dans le temps présent. Mais il serait incomplet de parler participation politique sans jeter un regard sur un des cadres privilégiés de celle-ci : à savoir les partis politiques. Une telle exigence se justifie d'autant plus que l'on assiste sur le pays à une floraison de partis politiques dont le fonctionnement est source d'interrogations.

⁴⁹ Barthélemy Martine, *Associations : un nouvel âge de la participation ?* Revue française de sociologie Année 2001 42-3, pp. 589-591.

⁵⁰ Michael W. Foley et Bob Edwards. The Paradox of Civil Society, *Journal of Democracy* 7.3 (1996) 38-52.

On pourrait ne voir dans l'engagement social et politique que l'effort de mobilisation individuelle ou collective d'acteurs soucieux de faire entendre leur voix, en prenant position contre des instances décisionnelles; on pourrait en contrepartie suggérer que l'engagement n'émerge que dans l'espace ouvert par les pouvoirs politiques lorsque, confrontés aux limites - budgétaires, mais pas seulement - de leur action, ils en appellent à la participation et à la responsabilisation des acteurs de la société «civile»⁵¹, dans un discours où se côtoient le sens moral d'une incitation à une action volontaire et le sens juridique d'imputabilité et d'attribution autoritaire de responsabilités. Les formes prises par ces engagements, choisis ou contraints, pourraient apporter un éclairage sur l'organisation des biographies individuelles dans nos sociétés contemporaines: il n'est pas sûr que la jeunesse contemporaine soit portée par le même idéal de participation que celui qui animait les générations précédentes, ni que les formes actuelles de participation empruntent aux mêmes référents idéologiques; de la même façon, l'émergence d'acteurs «seniors», bénéficiant de ressources fortes (du temps, des compétences et des savoirs, une santé physique), dans la sphère des activités bénévoles ou de l'action publique est un fait plus récent et plus novateur aussi. On peut se demander alors comment se met en scène cette participation à la vie de la cité selon les réalités du temps de vie. Pourquoi, comment et où participe-t-on selon les âges? Comment, aux différentes étapes du cycle de vie, gérer l'éventuelle concurrence d'engagements privés, professionnels ou publics? L'engagement politique, le militantisme ou le bénévolat représentent-ils toujours les formes ultimes de responsabilité sociale? Si les modes d'engagement ne peuvent être limités aux formes institutionnalisées ou établies, ces formes sont-elles, pour autant, perdu toute pertinence? Et quel statut donner aux autres lieux ou autres sphères d'activités qui émergent, tel le mouvement altermondialiste, que des acteurs, jeunes ou non, investissent en-dehors des balises institutionnelles? Constituent-ils des lieux d'identification ou d'affiliation à part entière? Ces questions, qui nourrissent ce fait de lien social et politique, ont été précédemment abordées dans le cadre d'un colloque organisé par le Comité de recherches «Sociologie de la jeunesse» de l' AISLF (Liège, 2, 3 et 4 avril 2003)⁵². Ces questions doivent être situées dans un contexte de changements profonds dans les modes d'intervention du politique. Loin de répondre à une ligne de conduite

⁵¹ Jean-François Guillaume et Anne Quéniart, Engagement social et politique dans le parcours de vie, Printemps 2004, p. 2.

⁵² Ce colloque a été organisé grâce à l'aide financière du Fonds national de la recherche scientifique de Belgique, du ministère de la Communauté française de Belgique, de l'Université de Liège, de la Faculté d'économie, de gestion et de sciences sociales et du Département de sciences sociales de l'Université de Liège.

unique, son action paraît s'organiser autour de grammaires ou de registres empruntant aux idées de contention ou de «pro-action», d'intervention (État-gendarme) ou d'assistance (État-providence), de concertation ou de négociation entre instances étatiques, groupes de pression et (ou) mouvements associatifs. Mais c'est aussi la place même de l'État qui est questionnée, dès lors que des mouvements centrifuges impulsés par le haut et par le bas mettent à mal sa légitimité. L'idée d'une «société civile», probable corollaire de ces glissements successifs, émerge à travers des espaces de participation qui s'ouvrent et se referment, se consolident ou s'affaiblissent. Et ce sont ces espaces qui seront investigués dans les différentes contributions, qu'il s'agisse d'institutions établies ou de formes plus évanescentes. C'est dans ces espaces que, mus par des valeurs et des intérêts généralement divergents et mobilisant des ressources très variables, des acteurs individuels et collectifs se rencontrent, débattent, argumentent, se confrontent les uns aux autres. Et que cette action, dès lors qu'elle fait l'objet d'une réappropriation subjective ou d'une formulation collective, devient engagement. L'engagement social et politique n'a pas une forme unique: il peut être militant, bénévole, associatif, syndical...Il apparaîtra aussi que tantôt on affirme la volonté d'exercer une citoyenneté active à un échelon local, tantôt on invoque l'obligation quasi morale d'infléchir l'avenir de l'humanité, tantôt on valorise ou on met à l'épreuve de l'action pratique une série de capitaux individuels ou familiaux, des compétences acquises dans la sphère professionnelle.

Au niveau du paysage politique mali, engagement, individualisation et subjectivisation ? Une première question qui se pose est celle du sens même de l'engagement, de la participation sociale. Participerait-on donc avant tout pour soi, pour affirmer une identité ou pour satisfaire un besoin de sociabilité ? Roudet, dans un premier texte, montre bien que la participation à la vie associative trouve pour terrain privilégié des activités à haute valeur ajoutée dans la sphère expressive ou identitaire (sports, loisirs, culture). Selon lui, le fonctionnement des associations ne s'articulerait plus «guère avec des normes et des valeurs, dont elles assureraient la transmission, mais plutôt avec la mise en œuvre d'une sociabilité construite sur une valorisation de la subjectivité» : le militantisme, en conséquence, est moins attractif, les contacts (inter)personnels sont centraux dans la participation. «Ce qui tend à disparaître, ajoute-t-il, c'est peut-être une conception de la vie associative en tant qu'expression d'une société civile, espace intermédiaire entre l'individu et l'État» : aujourd'hui, «de nouvelles modalités d'inscription des individus dans l'espace démocratique» émergent. Mais il resterait à savoir, conclut Roudet, si l'individualisation et le privilège donné aux proximités affectives ne vont pas entraîner «une certaine indifférence à autrui, surtout lorsque celui-ci ne prend pas l'image du semblable».

Jocelyne Lamoureux, pour sa part, voit dans cette «qualité relationnelle» le premier pas vers le processus de réaffiliation de ceux qui entendent quitter une situation d'exclusion et de souffrance. Au sein des groupes relevant du mouvement communautaire autonome québécois, ils vont (re)trouver les ressources requises par l'exercice d'une citoyenneté active. S'appuyant sur une méthodologie d'intervention propre à ces groupes d'action et sur le cadre idéologique qui la sous-tend, ce cheminement relève d'une logique de subjectivation: agir plutôt que subir, s'approprier une parole, donner du sens à son existence. Ce travail de réconciliation, conforté par les métaphores qui organisent le discours des usagers à propos de leur condition actuelle (se recroqueviller, évoluer dans un labyrinthe...), exigerait une réappropriation personnelle du parcours biographique, notamment au travers de l'identification des moments de rupture et de leur compréhension dans un ensemble cohérent. On consultera à ce propos l'article (hors thème) de Voegtli, qui propose une réflexion sur les moments de bifurcation au sein des parcours biographiques. Dans l'expérience des personnes marginalisées, on mesure mieux les données constitutives de la participation sociale : un ancrage relationnel au sein d'une entité collective, une parole organisée qui soutient la réflexion, autorise la compréhension (ou la «compréhension», selon le terme entendu chez les témoins), c'est-à-dire la possibilité de recomposer une vision du monde cohérente, et fonde la capacité argumentative, une estime de soi et une valorisation de l'action personnelle. Les engagements successifs, du groupe communautaire à la sphère publique, sont l'occasion d'expérimenter, d'acquérir ou d'actualiser des compétences et d'esquisser les contours d'une biographie personnelle.

1.2.5. Les Partis politiques vus d'en bas

Devant la prolifération des partis africains, les chercheurs ont tenté de les étudier par le biais de modèles élaborés à l'origine pour l'étude de partis politiques occidentaux, courant ainsi le risque d'étirer excessivement la portée de ces modèles en les appliquant à des démocraties émergentes. Gunther et Diamond ont tenté d'éviter cette «élasticité abusive des concepts»⁵³ en élargissant les typologies classiques pour créer une classification exhaustive des partis politiques qui pourrait être appliquée également à l'étude de régions non européennes (voir le tableau à la page suivante). La typologie proposée s'appuie sur trois critères - organisation formelle, contenu des programmes et engagements, et stratégie (selon le rapport au pluralisme et la volonté hégémonique) éventuelle. Gunther et Diamond définissent ainsi cinq classes de partis politiques, et quinze sous-classes. On discutera ici de l'applicabilité de cette ambitieuse tentative typologique.

⁵³ R. Gunther et L. Diamond, « Species of political parties. A new typology », *Party Politics*, vol. 9, n° 2, 2003, p. 167-199 (p. 173 pour le tableau).

Concernant ‘‘le politique’’⁵⁴, celui-ci peut se définir à travers l’affirmation du professeur SYLLA qui dit qu’«on peut parler du politique, dès que l’existence de ces trois rapports est démontrée : Commandement – Obéissance ; Public - Privé ; Ami – Ennemi»⁵⁵. Ces présupposés de base, déterminant le politique, constituent des réalités inhérentes à la nature humaine. En effet, il apparaît dans la structuration et l’organisation d’une collectivité des relations qui mettent en exergue le rapport de commandement et d’obéissance entre les individus, la distinction entre les choses publiques et privées et l’existence des contradictions entre les individus sous le fait de leur différence. Ces présupposés de base, déterminant le politique, constituent des réalités inhérentes à la nature humaine. En effet, il apparaît dans la structuration et l’organisation d’une collectivité des relations qui mettent en exergue le rapport de commandement et d’obéissance entre les individus, la distinction entre les choses publiques et privées et l’existence des contradictions entre les individus sous le fait de leur différence. Partant de son sens étymologique, le mot politique s’applique également aux partis et plus généralement au pouvoir que les partis ou les hommes se disputent. Comme substantif, il peut se rapporter à l’art de gouverner un Etat. Ainsi, on peut dire que «la politique consiste donc à exercer un pouvoir en vue d’harmoniser des intérêts divergents et plus encore elle vise à procurer à l’ensemble des citoyens les conditions matérielles et morales concrètes dans les quelles chacun d’eux pourra vivre humainement et librement»⁵⁶.

Quels Partis Politiques ? La formation des partis politiques est un phénomène relativement récent. Au Mali, où le parti unique a régné pendant au moins vingt-cinq- ans, l’ouverture démocratique a vu le jour après Mars 1991 avec le renversement du régime de ‘‘Dictature’’ du Général Moussa Traoré. Ce phénomène doit être relié à l’extension du droit de vote et à l’institutionnalisation de la démocratie parlementaire. L’analyse politique distingue, depuis Maurice Duverger, deux types de partis :

- Les partis Politiques de cadres et les partis de masse.
- Les premiers, faiblement structurés, ne disposent pas de mécanisme statutaire d’adhésion, regroupent des personnes à statut social élevé et bénéficient de financement des gros donateurs privés. Ils sont surtout actifs en période électorale.

Les seconds disposent d’un mécanisme statutaire d’adhésion, sont très structurés des sections locales à l’exécutif national, cherchent à recruter le plus d’adhérents

⁵⁴ R. Gunther et L. Diamond. Ibid. p. 180.

⁵⁵ SYLLA (L) cité par WALIDOU CHAHIR MODIBO, Organisations politiques, impérialisme et sous-développement en Afrique Noire Francophone (vers une théorie de la dénéo-colonisation), thèse de doctorat 3e cycle, spécialité sociologie politique, Université Nationale de Côte d’Ivoire, FLSH, Abidjan, 1987, p.12

⁵⁶ Dictionnaire de sociologie, Seuil, coll. Le Robert/Seuil, Tours (France), 1999, p. 383.

possible et sont financés principalement par les cotisations et les contributions de leurs membres. Ils ont des activités régulières qui débordent largement les préoccupations électorales. C'est le parti de militants. Au plan idéologique, les premiers sont orientés à droite alors que les seconds sont répertoriés à gauche (représentant les classes populaires, la classe ouvrière notamment)⁵⁷. Avec l'évolution, certains partis de droite ou bourgeois se sont modernisés : ils ont adopté les structures des partis de masse et ils font appel au financement démocratique des membres. On a donc proposé une troisième catégorie de partis qu'on appelle les «partis d'électeurs» ou «Catch all parties» qui acceptent les structures démocratiques, se donnent une base populaire, mais seulement pour augmenter leur efficacité électorale. La fonction générale des partis politiques est d'exercer le contrôle des mandats d'autorité, c'est-à-dire de rendre l'action politique conforme à des normes. Ils servent à «définir les règles en vue de la régulation de la collectivité». L'exercice de cette fonction se décline à travers différents processus :

- La sélection du personnel politique : les partis recrutent les leaders politiques en choisissant des candidats et en tentant de les faire élire ;
- La gouvernance : ils prennent les décisions (les politiques publiques) qui répartissent les ressources publiques ;
- Ils représentent les attentes et les intérêts de groupes d'intérêt particuliers. Ils agrègent et expriment des revendications ;
- Enfin, ils favorisent l'intégration et la participation des citoyens au système politique.

Par ailleurs, certains partis exercent des fonctions particulières, c'est le cas des partis antisystème qui ont pour visée la transformation de l'ordre social par la conquête du pouvoir politique. Bien que contestant les règles de la régulation sociale, ces partis acceptent de participer aux élections et aux institutions parlementaires et parfois même gouvernementales. Ces partis exercent alors « une fonction tribunicienne », c'est le cas entre autres des partis communistes dans les

⁵⁷ Parmi les études comparatives de ce type, voir M. Bratton et N. Van de Walle, *Democratic Experiments in Africa. Regime Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997 ; Afrobarometer Network, *Afrobarometer Round 2 : Compendium of Results from a 15-Country Survey*, Working paper, 2004 <www.afrobarometer.org> ; D. Nohlen, M. Krennerich et B. Thibaut (eds), *Elections in Africa. A Data Handbook*, Oxford, Oxford University Press, 1999 ; S. I. Lindberg, « Consequences of electoral systems in Africa : a preliminary inquiry », *Electoral Studies*, n° 24, 2005, p. 41-64 ; M. Bratton et R. Mattes, « Support for democracy in Africa : intrinsic or instrumental ? », *British Journal of Political Science*, vol. 31, n° 1, 2001, p. 447-474 ; M. Kuenzi et G. Lambricht, « Party systems and democratic consolidation in Africa's electoral regimes », *Party Politics*, vol. 11, n° 4, 2005, p. 423-446 ; V. Randall et L. Svåsand, « Introduction : the contribution of parties to democracy and democratic consolidation », *Democratization*, vol. 9, n° 3, 2002, p. 1-10 ; N. Van de Walle, *African Economies and the Politics of Permanent Crisis, 1979-1999*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001 ; D. Stasavage, « Democracy and education spending in Africa », *American Journal of Political Science*, vol. 49, n° 2, 2005, p. 343-358.

sociétés occidentales. La multiplication de partis politiques en Afrique apparaît comme un révélateur de la crise de la « démocratie représentative », de l'absence de solution crédible à la crise du néocolonialisme. Au lieu de renforcer la souveraineté populaire, le pluralisme politique semble plutôt induire la dépossession politique des citoyens en planifiant la manipulation des appartenances identitaires. Ils sont devenus des structures clientélistes organisant la dépossession politique des citoyens. Ils constituent ce faisant une partie du problème et non plus de la solution. Rien de surprenant eu égard au contexte de la revendication démocratique.

Le modèle politique a montré ses limites aux yeux du peuple malien, comme le stipule cet intervenant : *«Les politiques ne font plus rêver; ne répondant plus aux aspirations du peuple (il y'a plus de deux décennies). Ainsi, les populations se sont massivement retournées vers Dieu, vers les croyances pour y exposer leurs doléances et espérer trouver les réponses à leurs difficultés. La croyance est devenue l'un des leviers de la politique à cause de son impact social. Ce grand mouvement de force populaire à travers ces leaders sont aujourd'hui conscients de leur poids dans le débat politique, parce qu'ils sont écoutés et à travers leur force de mobilisation, sont devenus l'opposition en dehors de l'Assemblée nationale. Mais quel est leur vrai intérêt dans la gestion politique? Pour être un parti politique crédible et avoir de la visibilité, certains politiques sollicitent les bénédictions (les votes peut-être) des leaders religieux. Et que proposent les religieux ? Quelles sont les doléances des religieux ? Voilà quelques questions de fonds qui devraient donner à réfléchir. Enfin, quel rôle les religieux peuvent-ils jouer dans le Mali actuel ? La laïcité, c'est ce qui est de plus beau dans une démocratie. C'est la neutralité de l'État dans les affaires religieuses et la séparation des religions et des cultes de la gestion politique. Ce principe est constamment piétiné dans notre système. La majorité des politiques consultent les religieux. Et d'ailleurs, les prières massives ont été organisées dans les établissements d'État. La question pour les plus éclairés se pose actuellement sous d'autres formes. Nous devons réfléchir sous la forme de système politique qui répondra efficacement au besoin politique, économique et social des années à venir. Enfin, il s'agit de savoir comment situer la place des religions dans une nouvelle constitution»*⁵⁸. Cette analyse met en exergue la difficile conciliation entre les hommes et le peuple auprès duquel ils ont perdu leur légitimité. Les hommes politiques doivent rendre compte de leur gestion publique pour pouvoir gagner la légitimité du peuple qui semble prendre ses distances des politiques en absence de réponse pour solutionner leurs problèmes de société et de développement. Outre, le retournement de veste des populations vers les leaders religieux en pensant que ces derniers pourraient apporter des réponses idoines à leurs nombreuses difficultés quotidiennes, remet fondamentalement en cause la

⁵⁸ Entretien avec Abdoul Nassair, jeune malien rencontré à Bamako, Gestionnaire de ressources humaines.

laïcité du pays et la loi fondamentale (constitution) qui y consacre un paragraphe assez éloquent sur la séparation des pouvoirs.

Les partis politiques et le multipartisme ont longtemps occupé une place secondaire dans l'analyse politique au Mali. On comprend le peu d'attention qui a pu être accordé à ces questions si l'on note que, alors que les partis sont supposés jouer un rôle important dans l'organisation et la régulation des systèmes démocratiques modernes, les vies politiques maliennes sont généralement considérées comme marquées par la violence, le désordre, la personnalisation du pouvoir et la faiblesse des règles constitutionnelles. Le pluralisme partisan est apparu en Afrique à la fin des années 1950 et au début des années 1960, à la fin de l'époque coloniale⁵⁹. Les partis, organisations d'origine occidentale, semblent avoir eu du mal à s'enraciner dans les vies politiques africaines, à l'instar d'autres importations occidentales comme le constitutionnalisme libéral ou le gouvernement représentatif.

1.2.7. Perspectives pour la jeunesse dans sa participation à la vie publique et/ou politique

Quelles perspectives pour la jeunesse sur la scène politique ? Les jeunes évoluant dans une société de classes sont l'objet de sollicitations politiques multiples et contradictoires : soit en vue de renforcer l'ordre existant «rénovation conservatrice», lorsqu'elle est au service des forces réactionnaires, soit pour opérer une rupture démocratique et radicale avec l'ordre néocolonial quand elle est aux côtés des forces révolutionnaires. La condition de jeunes n'est donc pas une condition autonome par rapport au contexte et au cadre des clivages sociopolitiques définis par les conflits au sein d'une société historiquement définie (donc changeante et transitoire). Elle est le résultat de processus de conflits et de négociations entre les représentations extérieures et celles propres à l'individu concerné. Dans le contexte où la «démocratie représentative» apparaît aujourd'hui remise en question par des revendications d'une participation accrue aux discussions et aux décisions qui bouleverse le fonctionnement des structures politiques existantes, il s'avère indispensable de réfléchir sur la portée de la transition vers les systèmes multipartites. Au Mali, comme ailleurs dans la sous-région, les jeunes luttent parce qu'ils sont mécontents du libéralisme ; ils dénoncent les ravages d'un système économique qui privilégie les intérêts d'une minorité et mettent ainsi la pression sur cette «démocratie» qui ne les représentent pas et qui ne respecte pas les principes qu'elle proclame quotidiennement.

⁵⁹ Giovanni M. Carbone. Comprendre les partis et les systèmes de partis africains Entre modèles et recherches empiriques Avec Annabelle Larouche St-Sauveur. Dans Politique africaine 2006/4 (N° 104).

La libéralisation n'aura consacré qu'une réorganisation structurelle du système économique en vue qu'il réponde prioritairement aux intérêts privés nationaux et étrangers : politiciens véreux, réseaux clientélistes, hommes d'affaires locaux, investisseurs étrangers, etc. L'émergence, à travers les mouvements sociaux, des formes d'engagement et d'être en société, profondément différentes, ainsi que des nouveaux régimes d'engagement et de citoyenneté ne manifeste-t-elle pas une prise de conscience par les jeunes de cette triste réalité ? La criminalisation de la gestion de l'Etat, les scandales de corruption, les enrichissements illicites, les revirements politiques incessants, les alliances contre nature, l'absence de principes éthiques qui caractérisent la «politique politicienne», n'autorise-t-elle pas les jeunes à rechercher des canaux d'expression et de participation politique alternatifs ? Mettre en avant des alternatives concrètes auprès des jeunes, n'est-ce pas le meilleur service que pourrait rendre au combat démocratique qui souffre cruellement de crédibilité face à des forces politiques qui présentent le néolibéralisme comme le seul projet possible ? N'est-ce pas la question des alternatives qui confronte à la fois l'opposition, la société civile ainsi que les tenants du système ?

1.2.8. Les enjeux politiques des élections présidentielles de juillet 2018

Le comité de pilotage des élections a d'ores et déjà validé cette proposition de marché pour la confection des cartes électeurs, le 23 février. Le ministre de l'administration territoriale a demandé début mars au gouvernement «*de bien vouloir autoriser la conclusion du marché*». Cela n'a pas manqué de provoquer l'ire du président malien, selon l'un de ses conseillers qui dit, sous couvert d'anonymat, craindre «*une prédation économique*» et redouter des dysfonctionnements techniques que l'opposition pourrait pointer. Comme ce fut le cas lors de l'élection présidentielle contestée d'août 2017 au Kenya, où OT-Morpho avait fourni les tablettes utilisées pour la reconnaissance biométrique et la transmission électronique des résultats, soupçonnés d'avoir été manipulés⁶⁰. Cette organisation des élections est aujourd'hui, l'objet de toutes les hypothèses : «*L'offre retenue me semble difficile, sinon impossible, à mettre en place à quatre mois du scrutin sur un territoire où la couverture Internet et d'électricité reste faible*», poursuit un proche conseiller du premier ministre Soumeylou Boubèye

⁶⁰ [Joan Tilouine](http://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/03/13/les-maliens-voteront-en-juillet-pour-la-presidentielle-mais-comment_5270268_3212.html#UA5e35M5ZRXPfcKf.99), « Les Maliens voteront en juillet pour la présidentielle, mais comment ? » ; Le Monde Afrique, 2017. En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/03/13/les-maliens-voteront-en-juillet-pour-la-presidentielle-mais-comment_5270268_3212.html#UA5e35M5ZRXPfcKf.99.

Maïga. «On pourrait tout aussi bien s'orienter vers une solution peu coûteuse avec l'usage d'encre indélébile et la signature de registres, comme en France»⁶¹.

La Loi Fondamentale du 25 février 1992, en son article 25, fait du Président de la République la première institution du Mali. C'est la plus haute fonction de l'Etat dont l'exercice passe nécessairement par une élection au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire à deux tours. Presque cinq ans au pouvoir, le Président IBK, se doit en cette année 2018 d'organiser des élections présidentielles d'ici au plus tard le mois de Juillet.

Néanmoins, qu'IBK soit candidat ou pas, ce qui est certains, c'est que des élections seront organisées conformément à l'article 30 de la Constitution qui stipule que «le Président de la République est élu pour cinq ans... Il n'est rééligible qu'une seule fois». Partant de cette disposition constitutionnelle et, surtout, en prenant en considération la place et le rôle du Président dans l'architecture politique du Mali, force est de constater que l'élection présidentielle marque un événement aux enjeux majeurs dans la vie politique de notre nation. Raison pour laquelle il importe de s'y attarder un moment... *Quels sont les enjeux politiques dans la perspective des élections présidentielles de 2018 ?* Les enjeux peuvent être dégagés à partir d'une analyse tripartite fondée sur la nature institutionnelle de notre Etat, d'une part ; et d'autre part, sur les acteurs et les partis politiques et ; enfin, sur les attentes des citoyens par rapport aux réalités socio-économiques de notre pays.

Les élections présidentielles, un moment crucial dans la vie des partis politiques : La raison d'être d'un parti politique est l'ascension vers le pouvoir. La conquête du pouvoir est l'essence première des partis politiques. N'est-ce pas Max Weber qui disait que tout homme qui fait de la politique aspire au pouvoir ? Jusqu'à ce jour ce principe théorique se vérifie. Les élections présidentielles marquent une période importante dans la vie des partis politiques puisque c'est le moment où ils sont plus dans la conquête de nouveaux adhérents, de nouveaux sympathisants, autrement dit, de la clientèle politique. Et l'un des enjeux des élections présidentielles à venir, c'est le basculement de l'écosystème politique du Mali. C'est le dernier virage et la toute dernière chance pour plusieurs leaders de la classe politique actuelle de devenir Président. Pourtant, le parti au pouvoir n'est pas prêt ni disposer à lâcher le pouvoir. Or, si l'Opposition part à cette élection en étant éclatée de la sorte, il y a de fortes chances qu'IBK soit réélu pour un nouveau mandat. Par contre, s'il faut que l'Opposition choisisse un seul candidat derrière lequel tous vont s'unir, sur la base de quels critères ce dernier devra-t-il être choisi ? Sachant qu'au sein de l'Opposition il n'y pas de consensus. Telle est la grande problématique.

⁶¹ Ibidem.

Par ailleurs, le parti de l'abeille, l'ADEMA, l'un des partis Politiques les plus influents du Mali avec, derrière lui ses 26 ans d'existence, est aujourd'hui divisé en trois clans entre ceux qui veulent que le parti soutienne le Président IBK, ceux qui souhaitent voir un candidat sous les couleurs du parti, et enfin ceux qui sont ni pour ni contre un éventuel soutien au Président IBK. Cependant, à la dernière réunion du Comité Exécutif de l'ADEMA qui s'est tenue courant février 2018, au Palais de la Culture, il a été décidé que le parti sortira un candidat pour les prochaines élections présidentielles. Toujours est-il que, même si le parti arrive à sortir un candidat, ce dernier sera en perte de vitesse de légitimité au sein du parti et devra faire face aux dissensions internes, vue le nombre de candidats potentiels pour les primaires du parti.

1.2.9. Le mouvement ‘Antè A Bana’ : touche pas à ma constitution

L'exemple de la révolution populaire des jeunes et de la société civile contre le projet référendaire en 2017. De la contestation du projet référendaire au renforcement des capacités de la société civile et de la légitimation de son rôle de contrôle de l'action publique, il y a un éveil de conscience en gestation au Mali. Le combat de connivence avec les autres acteurs de la société civile contre le projet référendaire qui allait diviser davantage les Maliens, a été d'un égard fort appréciable aux yeux des Maliens et de la Communauté Internationale. N'eût été votre engagement de concert avec les autres acteurs de la société civile, le projet de loi était déjà adopté par le parlement et serait promulgué par le Président de la République. Mais face aux réserves de l'opposition, d'autres partis non apparentés et la société civile, finalement le chef de l'Etat a fait surseoir ce projet référendaire en attendant la stabilisation du pays et peut-être aussi pour l'amour du pays. Ce combat n'est pas passé inaperçu, même vos détracteurs reconnaissent en vous un homme politique dévoué à la tâche avec courage, détermination et abnégation. Pour le projet référendaire, nous savons que vous le savez mieux que nous que dans le projet, la forme n'y était pas. Et au fond, ce n'était pas qu'une question d'harmonisation régionale pour adapter notre constitution aux standards régionaux (des autres pays Ouest-Africains). Car la CEDEAO, est claire là-dessus, on ne doit pas réviser la constitution à une année des élections. De surcroît, dans un pays où l'Etat a perdu les 1/3 de son territoire national, occupés par des groupes armés et des mouvements Djihadistes avec la chute du Colonel Kaddafi ; créant ainsi une insécurité sans précédent (Zone de non-droit) au Mali et dans la Bande Sahélo-Saharienne. Aussi, l'hyper-présidentialisation qui est déjà constatée ne ferait qu'affaiblir notre démocratie avec l'hypothèse de l'instauration d'une monarchie présidentielle au Mali.

Le mouvement ‘‘Antè Abana’’ : touche pas à ma constitution » en AG / Un comité de veille et de rédaction d’un manifeste mis en place. Après avoir réussi à faire surseoir le projet de révision constitutionnelle, la « Plateforme : touche pas à ma constitution », s’interrogeait, le lundi 21 août 2017 à la Pyramide du Souvenir de Bamako, sur son avenir, sur les futures actions qu’elle va mener. Lors de cette Assemblée générale, la majorité des intervenants ont souhaité à ce que la Plateforme « Antè A bana » soit un cadre de veille citoyenne qui luttera pour la bonne gouvernance, l’emploi des jeunes chômeurs, l’auto-suffisance alimentaire, le redéploiement de l’armée à Kidal, la transparence lors des élections et la sécurisation au Mali. A l’issue des travaux de l’Assemblée générale, un comité de veille a été mis en place, il est chargé de la rédaction d’un manifeste qui déterminera la nouvelle orientation de la Plateforme. Les uns et les autres pour «la lutte qui a payé»⁶². Selon le chroniqueur, Ras Bath, le travail de la Plateforme doit être la sensibilisation des uns et les autres. *«Nous devons maintenir une veille. Le projet de révision constitutionnelle est venu cristalliser une série de frustration des maliens. Le seul retrait ou le sursis du projet de révision constitutionnelle ne doit pas être l’objectif final pour la Plateforme, nous sommes là pour l’alternance 2018, pour un changement de gouvernance»*, a-t-il dit. Aux dires de Monsieur Dicko de la Plateforme, face aux défis de gouvernance, la plateforme doit être unie. *«La présence des aînés comme Tiébilé Dramé, Soumana Sako nous reconforte. Nous devons donner une nouvelle orientation à notre combat qui doit être désormais politique»*, a-t-il dit. Quant à l’ancien ministre, Djiguiba Keïta (PPR), il faut penser à la mise en place d’un comité de réflexion, car, dit-il, la Plateforme ne peut pas oser mourir. *«C’est notre lutte qui a payé. C’est parce qu’on a lancé l’ultimatum, c’est parce qu’on allait marcher sur l’Assemblée nationale pour mettre en accusation le président IBK, c’est parce qu’on a décidé d’appeler à la désobéissance civile. Voilà les trois points fondamentaux qui ont poussé le président IBK à surseoir son projet de révision constitutionnelle»*, a-t-il martelé. L’artiste Master Soumi a rappelé que les vœux de retrait du projet de révision constitutionnelle de la Plateforme ont été exaucés. Pour cela, il a remercié le président IBK et les notabilités pour leur sagesse. *«Les maliens fondent beaucoup d’espoir sur la Plateforme. Un nouveau malien est né, on veille sur le fonctionnement de l’Etat, sur le fonctionnement de la République »*, a-t-il dit. Pour Amadou Beidi Daou du Mouvement trop c’est trop, le président IBK manque de vision pour le pays. Le Président du parti pour la renaissance nationale (Parena) a souhaité la préparation d’un communiqué de presse pour remercier les uns et les autres qui ont œuvré pour la survie de la démocratie malienne, tels que les

⁶² L’assemblée générale était placée sous la présidence de la présidente de la Plateforme « *An tè, A bana : Touche pas à ma constitution !* », Mme Sy Kadiatou Sow, en présence de Tiébilé Dramé, Djiguiba Keïta et Bréhima Bérédogo du Parena, de l’ancien ministre Soumana Sako de la Cnas Faso hère, de Abdrahamane Diarra de l’URD, de Souleymane Koné et Alhousseini Abba Maïga des Fare Anka wuli, de Amadou Bédi Daou du Mouvement trop c’est trop, des syndicalistes comme Soumana Kalapo de la Cstm, de Sbeyti Ag Akado de la communauté Bellah, le Pr Bréhima Fomba, de l’artiste Master Soumi, de Mohamed Touré du CNID Association et bien d’autres personnalités.

notabilités. *«La Plate-forme doit continuer avec sa lutte. On ne doit pas s'endormir ou être paresseux, On doit continuer la lutte pour la bonne gouvernance au Mali, pour la transparence des élections, pour la sécurité. On doit mettre en place un comité pour rédiger un manifeste. Ce manifeste doit être présenté à l'Assemblée Générale après la fête de Tabaski»*, a-t-il dit. Selon lui, à l'heure actuelle, la Plateforme ne doit pas se focaliser sur l'élection 2018. Par ailleurs, il a souhaité une nouvelle direction de la Plateforme. Souleymane Koné des Fare Anka wuli, a souhaité l'unité au sein de la plateforme. Pour l'ancien Premier ministre, Soumana Sako, le travail de la Plateforme s'inscrit dans les annales de la lutte pour la consolidation de la démocratie en Afrique et dans le monde. *«La plateforme doit continuer d'exister pour la gouvernance sécuritaire, pour la gouvernance politique, pour la gouvernance économique et financière. Un comité de veille démocratique et de réflexion stratégique doit être créé et qui va épauler le directoire pour le bien être du Mali. Mais aussi, ce comité de veille va barrer la route à toute tentative de révision constitutionnelle»*, a conclu le leader de la CNAS faso hère.

Il ressort de l'analyse que la participation sociale ou associative et la participation politique ne sont pas des domaines séparés, mais semblent par contre coexister. De plus, il n'est pas pertinent d'affirmer qu'il existe une organisation idéale pour la participation de la jeunesse. Depuis la revendication démocratique, les jeunes ont mené des luttes âpres et multiformes sans pour autant que leur implication dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques soit garantie. La participation politique des jeunes soulève à l'évidence deux types de questions : le rapport des jeunes à la société et notamment de la question de leurs engagements, de leurs valeurs et de leurs rapports à la société – la place qu'on leur fait et de la part qu'on leur laisse. Ce qui est en cause, en fin de compte, c'est la libéralisation : au lieu de renforcer la souveraineté populaire, elle a eu tendance à l'asphyxier, à priver les citoyens d'une participation politique significative. On ne saurait asseoir la démocratie à travers le néolibéralisme. Une transformation sociale radicale s'impose. Pour clore notre propos, permettez-nous de citer un jeune militant politique malien : *«J'ai appris que toute jeunesse a quelque chose à prouver. Elle a besoin de croire qu'elle peut transformer le monde. Elle a besoin d'imaginer que tout est possible. Le contraire est une fatalité qui coupe les ailes de la jeunesse. Mais en coupant les ailes de la jeunesse, chacun doit être conscient que l'on coupe les ailes à la société toute entière. Car dans un monde où les rêves de la jeunesse ne se réalisent jamais, les portes de l'avenir se ferment pour tous, quel que soit leur âge»*⁶³.

La jeunesse est aussi une actrice incontournable de la société civile malienne. La société civile, à travers son tissu d'associations, peut veiller à ce que les institutions fonctionnent de façon juste et de ce fait, agir comme contre-pouvoir.

⁶³ Entretien avec Moussa Seye Diallo, jeune cadre de la cellule de communication de l'URD.

Dans certains cas, elle peut être complémentaire aux institutions publiques dans la réalisation de certaines fonctions d'utilité publique. Mais en fait, dans le contexte des pays en développement, on observe un large spectre de modes de gouvernance : de démocratique à autocratique. Dans certains cas, l'État faillit complètement à sa mission de maintenir la paix et la justice sociales ainsi que d'effectuer une juste répartition des fruits de la croissance. Dans ce contexte, le rôle de la société civile est encore plus impérieux, car elle peut dénoncer les abus du pouvoir et tenter d'infléchir le fonctionnement de l'État pour un meilleur «*vivre ensemble*»⁶⁴. (Arizpe, 1998). Néanmoins, il convient de se garder d'idéaliser la société civile, car à l'image des institutions publiques, les associations peuvent devenir les instruments d'un groupe de personnes pour la captation des ressources. Roy (2005)⁶⁵ et Bouju (2000)⁶⁶ développent cette problématique dans le cas spécifique du Mali, mais elle pourrait s'appliquer à un certain nombre de pays africains et au-delà. Selon ces auteurs, la société civile malienne est traversée par des dynamiques d'instrumentalisation à des fins qui n'ont plus rien de citoyennes. En effet, elle est minée par des logiques clientélistes qui structurent les rapports entre classes (économique, politique, etc.) dominantes et classes populaires. Ainsi, certaines ONG, associations et certains médias privés sont dirigés ou pilotés par des individus à des fins d'ascension ou de maintien à des positions politiques ou socioéconomiques. Cette analyse rejoint en quelque sorte celle de Bayart (1985)⁶⁷ quand il parle de « politique du ventre » pour qualifier cette sujétion du pouvoir politique aux intérêts socioéconomiques privés. Mais Roy (2005) nuance cette perception en montrant que même si les institutions publiques maliennes fonctionnent sous un mode clientéliste, l'État déploie néanmoins des efforts afin de mettre en place un cadre propice à l'expression de la société civile. En effet, l'État malien a créé, en 1994, l'Espace d'interpellation démocratique (EID), dont le but est de permettre à la société civile d'interpeller le gouvernement sur différents sujets qui la préoccupent⁶⁸.

1.2.10. Points de blocage pour la promotion politique des jeunes

⁶⁴ Lourdes Arizpe. Intangible Cultural Heritage, Diversity and Coherence, DOI: 10.1111/j.1350-0775. 2004. 00467. x, Volume 56, Issue 1-2, May 1998, p. 130–136.

⁶⁵ Ananya Roy. Toward an Epistemology of Planning, Journal of the American Planning Association, Spring 2005, Vol. 71, No. 2.

⁶⁶ Bouju J. (2000). Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali). In : Jolivet Marie-José (ed.). Logiques identitaires, logiques territoriales. Autrepart, (14), 143-163. ISBN 2-87678-555-2 Bouju J. (2000). Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali). In : Jolivet Marie-José (ed.). Logiques identitaires, logiques territoriales. Autrepart, (14), 143-163. ISBN 2-87678-555-2.

⁶⁷ Jean-François Bayart., L'État au Cameroun, Collection : Références, Éditeur : Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), ISBN : 9782724605105, ISBN version en ligne : 9782724685961, 1985, p. 348.

⁶⁸ Concrètement, l'EID est un forum qui se tient le 10 décembre (il correspond à l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme) de chaque année et au cours duquel la société civile interpelle le gouvernement sur les violations des droits de l'homme et les injustices observées au cours de l'année. Pour en savoir plus sur cet outil de la démocratie malienne, nous renvoyons le lecteur à Fatoumata N'Diaye Diakite (2007).

La plupart des jeunes et autres acteurs interrogés sur le sujet s'accordent sur les points suivants :

- 🕒 **Les jeunes sont souvent découragés par la politique** et ne voient pas de raisons de s'y engager, ce qui peut s'expliquer, en partie, par le manque de transparence et les défaillances dans le système politique⁶⁹.
- 🕒 **Les contraintes du paiement de la caution** limite considérablement la promotion des jeunes aux postes électifs.
- 🕒 **Mauvaise perception de l'homme politique** par les jeunes Maliens "Politigui Môgô" en langue Bamankan, l'homme politique, celui qui promet toujours, mais n'honore jamais ses promesses⁷⁰.
- 🕒 **Une culture politique dominée par la primauté des hommes** (adultes) sur les jeunes et aussi l'absence de mesures incitatives pour la plupart des partis en vue d'une participation inclusive des jeunes aux différentes échéances électorales.
- 🕒 **Le chômage des jeunes**, parce que les jeunes diplômés sans emplois sont plutôt préoccupés par la recherche du travail que de s'intéresser à la vie publique et politique de la Nation.
- 🕒 **Le faible engagement des jeunes dans le militantisme politique** qui s'explique par l'absence de programmes de formation inscrits dans la durée par les partis politique visant à renforcer leurs capacités sur la citoyenneté et la vie politique.

Quelle stratégie ? La démarche, c'est de changer la vie des jeunes pour contribuer à changer celle de toute la société. L'objectif est de faire des jeunes et de la société civile de véritables acteurs de la construction de l'alternative. Les stratégies visant à renforcer la participation politique efficace et significative des jeunes et de la société civile et des partis d'opposition peuvent :

1. Être fondées sur une approche basée sur les droits à la participation politique des jeunes, et éviter les activités purement symboliques et pseudo-participatives. Mener des luttes pour l'accès aux droits fondamentaux pour tous est aussi une façon de mobiliser dans l'organisation et au-delà. Il ne

⁶⁹ Entretien avec un jeune leader d'association à Sikasso.

⁷⁰ Entretien avec un jeune diplômé sans emploi.

s'agit pas de faire des jeunes une catégorie de privilégiés, ni à substituer les rapports générationnels aux rapports de classe. Il faut éviter le piège qui consiste à considérer les vieux comme les ennemis des jeunes mais ceux qui possèdent le capital, le pouvoir culturel et politique.

2. Inclure des éléments directs de participation consultative, menée par des jeunes et/ou collaborative, et mettre l'accent sur des approches d'apprentissage par la pratique et de prêche par l'exemple.
3. Respecter des normes minimales pour la participation politique des jeunes en étant transparentes, respectueuses, responsables, adaptées et pertinentes pour les jeunes, inclusives, volontaires et sûres.
4. Inclure le renforcement des capacités au niveau individuel et organisationnel, et favoriser un environnement propice, de façon réciproque de préférence (par exemple en développant des compétences pour un cadre structurel réformé).
5. Être fondées sur une connaissance exacte de l'état actuel de la jeunesse dans un contexte donné.

Les propositions sur les nouveaux droits permettent de répondre à l'articulation du local au global, de la victoire concrète à la bataille idéologique sur la société, de proposer des alternatives concrètes au capitalisme mondialisé en crise. En ce sens nos propositions veulent radicalement s'affronter aux contradictions entre les ravages du libéralisme économiques et les promesses du libéralisme politique. L'exigence de services publics forts, en particulier celui de l'éducation, qui sortent des pans entiers de l'économie de la loi du marché. Et de montrer ainsi que nous portons des solutions plus justes et plus efficaces que celles qu'apporte le capital.

DEUXIEME PARTIE

2.1. Participation des femmes aux différentes échéances électorales

2.1.1. Participation des femmes à l'action publique

La participation de la femme à la gestion de la vie publique, notamment sa représentation dans les instances de décision est généralement très faible au Mali⁷¹. Cependant, sous la Troisième République, la femme est plus présente dans les instances de décision que sous les Républiques précédentes. Cependant, malgré la volonté politique des autorités, non seulement la parité homme/femme n'est pas effective mais les perspectives sont loin d'être favorables, même à long terme si des mesures ne sont pas envisagées. La question de la participation de la femme à la vie publique est un impératif pour rehausser aussi leur participation aux processus de négociations et de paix, comme le stipule l'honorable Mamadou Tounkara, député à l'Assemblée Nationale du Mali : *«Nous devons faciliter la participation des femmes aux négociations de paix et dans les mécanismes de prise de décision. La participation des femmes peut garantir la mise en œuvre d'une perspective de genre dans les décisions de négociation de paix. Je crois que sans la présence des femmes dans ce domaine, nous ne pouvons pas garantir la mise en œuvre d'une stratégie horizontale de genre. Les femmes sont des actrices incontournable dans le processus de paix et de réconciliation aujourd'hui au Mali»*⁷². Le législateur a encore beaucoup de choses à faire au plan institutionnel pour trancher et régler cette question de la participation des femmes à la vie publique.

Il ressort de l'analyse du thème *femme et pauvreté* que les indicateurs de pauvreté disponibles ne nous permettent pas de mesurer réellement la pauvreté féminine au Mali car ils assimilent le niveau de vie de l'individu à celui du ménage tout entier. Or les femmes ne détiennent pas généralement le pouvoir de contrôle et de gestion des ressources du ménage. Cependant, de nombreux facteurs concourent vers une «féminisation massive»⁷³ de la pauvreté : manque d'instruction et de qualification, santé précaire, accès limité aux opportunités d'emploi et de crédit, faible représentation dans les instances de décision. Pour ce qui concerne les aspects institutionnel et politique, le Paysage institutionnel est constitué de mécanismes étatiques, d'organisations de la société civile, et de partenaires techniques et

⁷¹ Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes Maliennes: La Femme au Mali- Cadre de vie, problèmes, promotion, organisations-Livre blanc, Mars 2000. Bamako, Septembre 2006.

⁷² Honorable Mamdou Tounkara, député élu à l'Assemblée Nationale du Mali, membre du RPM et de la CMP.

⁷³ CNDIFE: Hommes et Femmes dans les différents postes de responsabilités au Mali, Conseil Économique pour l'Afrique : Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, Addis-Abeba, 2004.

financiers (PTF). Ces derniers regroupent les partenaires bilatéraux et multilatéraux, les organisations internationales. Les Mécanismes Etatiques regroupent le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF) et services rattachés, des Institutions constitutionnelles, décentralisées et des autorités administratives indépendantes, des mécanismes de concertation et des initiatives d'Intervention et programmes de promotion de la femme. Les organisations de la société civile sont organisées en faîtières et mécanismes de concertation sont entre autres: la CAFO (plus de 2000 membres dont 68 ONG), la FENAFER, le GP/DCF (8 ONG membres), Yiriba Suma (28 ONG membres), le REFAMP-Mali, le CNSC (environ 70 membres), le CCA-ONG (177 membres dont des ONG nationales et internationales), le SECO-ONG (180 membres), etc. Les Partenaires techniques et financiers (PTF) comprennent les Institutions/organisations bilatérales ou multilatérales et les Organisations non Gouvernementales Internationales et disposent de mécanismes de concertation informelle. Il se dégage de cette présentation que l'environnement institutionnel par rapport aux questions de femme et genre est assez fourni et diversifié tant au plan national qu'international en termes d'institutions et d'acteurs. L'analyse de quelques éléments (vision/mission, stratégies, ressources humaines, matérielles et financières, systèmes de suivi évaluation, acquis et limites, opportunités et menaces) relevant de différents acteurs fait apparaître des insuffisances, mais aussi des acquis positifs. Le cadre politique a été analysé à partir des textes de Politique comme les lettres de politiques, les documents et programmes de politiques et les plans opérationnels et aussi les mesures de discrimination et autres dispositions pouvant influencer la promotion de la femme et du genre. L'Etat des lieux politiques a embrassé les OMD, le CSCRP et les domaines sectoriels (éducation, santé, développement social, environnement, et développement rural, eau et assainissement, emploi et formation professionnelle, décentralisation, habitat, emploi.

2.1.2. Faible représentativité des femmes au sein des partis politiques

Nonobstant des avancées juridiques et la ratification des conventions internationales par l'Etat sur la participation des femmes à l'action publique, la position sociale et économique de la femme dans la société constitue un frein réel pour son émergence et son épanouissement sur la scène politique, d'une culture dominée par les hommes : *«La position sociale de la femme est un frein à leur participation aux activités politiques et leurs rôles au sein de la famille ainsi qu'à l'extérieur. L'accès des femmes et des jeunes à la gestion de la chose publique est en gestion au Mali, parce que la scène politique a longtemps a été animé par les hommes et les catégories (jeunes, femmes, handicapés) sont assujettis à un rôle de second plan. Ces catégories d'acteurs qui ne s'étaient pas appropriées de l'action publique étaient utilisées par les hommes pour accéder aux affaires et dès qu'ils sont dans les affaires, on les jette dans les oubliettes sans une réponse*

adéquates à leurs préoccupations. Tous ces éléments ont contribué à asphyxier ces catégories à s'épanouir aux niveaux des postes électifs aussi sein des partis politiques. Il y a aussi une insuffisance de politiques d'accompagnement pour faciliter et rehausser le niveau des jeunes et femmes à des postes électifs. Dans certains pays, ils entreprennent des vastes campagnes d'éducation à la citoyenneté pour inciter les jeunes et les femmes à s'intéresser à l'action publique et collective, mais au Mali tel n'est pas le cas. Une volonté mitigée pour la promotion de cette catégorie, en 2015 le chef de l'Etat avait donné un chèque d'un Milliards de Francs CFA pour accompagner les jeunes et femmes candidats aux élections locales (communales), c'est insuffisant. L'emprise des hommes sur les femmes dans les cellules familiales et même les textes et lois contribuent à cette discrimination positive la « femme doit obéissance à son mari », les gens n'ont pas compris, donc, il faut expliquer aux gens à travers des campagnes de sensibilisation et d'information pour éviter les abus pour que les hommes comprennent aussi que la femme ne doit pas être substituée à un rôle de second plan ou complément passif de l'homme parce que cela freinerait leur épanouissement économique, sociale et politique»⁷⁴. Par exemple au Kenyan où l'opposition avait protesté les résultats des urnes «Des pirates informatiques ont réussi à prendre le contrôle du système électronique de collecte des résultats»⁷⁵. Il affirme que «des pirates informatiques ont réussi à prendre le contrôle du système électronique de collecte des résultats» de la commission électorale (IEBC), l'organisme qui gère le scrutin. Les hackers auraient utilisé, d'après lui, des codes d'accès volés à Chris Msando, le responsable informatique de l'IEBD, retrouvé torturé et assassiné une semaine avant le vote. Il a dénoncé une «tentative osée d'enlever aux Kényans leur pouvoir et de choisir leurs dirigeants», une tricherie «d'une monumentale gravité». L'opposition a mis en avant ses propres chiffres, qui font de Raila Odinga le vainqueur. Des centaines de partisans de l'opposition avaient pris d'assaut les rues de la capitale kényane, Nairobi pour protester contre les résultats provisoires des élections annoncés par la commission électorale. Les manifestants qui ont bloqué les routes avec des pierres et des pneus brûlés ont commencé la protestation après que Raila Odinga a déclaré que les résultats des élections sont «fictifs et faux». La police anti-émeute avait dispersé les manifestants qui chantaient dans la ville portuaire de Kisumu avec des gaz lacrymogènes avant que la protestation n'éclate dans les bidonvilles de Mathare à Nairobi où les manifestants ont jeté des pierres. Selon un récent rapport de Human Rights Watch et Amnesty International, la police a tué au moins 33 personnes, au pire 67, et blessé des centaines d'autres lors des manifestations qui ont suivi

⁷⁴ Ibid. Maitre Bouaré Bintou Founè Samaké, Directrice de l'ONG/WILADAF au Mali

⁷⁵ Au Kenya, l'opposition défaite conteste les résultats de la présidentielle. www.lefigaro.fr › International. Raila Odinga, candidat à la présidentielle.

l'élection du 8 août. Pour la « présidentielle bis », le bilan s'élève à 4 morts et 13 blessés selon la police⁷⁶.

Une démocratie qui ne répond pas aux attentes du peuple, comme le souligne cette femme de culture : *«Au Mali pour les hommes quand une femme est très instruite, elle constitue une menace pour les hommes sur la scène politique et tous les moyens sont mis en œuvre pour freiner son épanouissement politique, voilà autant de questions qu'il faut résoudre pour rehausser le niveau de participation des femmes à l'action publique et à la vie politique. Il y a des questions qui fâchent la communauté internationale quand elles sont soulevées (économie, social, les migrations, la mondialisation. Je suis une femme, j'explique le néocolonialisme aux Maliens et aux africains, si les gens sont dans une logique démocratique, on ne peut pas me mettre à l'écart en abordant des sujets cruciaux du pays sans m'associer. Une démocratie formelle, mimétique et culturellement dépendante de financements extérieurs. C'est une démocratie qui n'est pas participative qui ne laisse pas de place à la participation populaire à l'action publique et politique en transformant les populations en actrices passives et observatrices de la scène politique»*⁷⁷. L'influence de certains préjugés sociaux et d'une culture politique dominée par les hommes. Cela est une réalité quand on s'intéresse aux créateurs et présidents de partis, il y a plus d'hommes que de femmes et jeunes, mais cela n'est pas le propre du Mali. Il s'agira de voir les facteurs sociaux qui facilitent l'entrée des hommes en politique. D'un autre côté, une discrimination organisée par les hommes dont les femmes sont victimes au sein des partis politiques en leur dédiant uniquement un rôle de second plan, seules quelques audacieuses arrivent à s'imposer sur les listes électorales et aux postes électifs. Contrairement à ce dernier un autre intervenant aborde le sujet sur la dimension culture *«cette faible participation des femmes aux activités politiques est liée à un manque de culture politique chez la femme. Depuis longtemps, ce rôle était dédié aux hommes seulement qui pouvaient parler publiquement et parler de politique jusqu'au mouvement démocratique en 1991, dont la conférence nationale a défini le rôle de la femme dans la vie politique son rôle dans l'action publique»*⁷⁸. Ce discours met en exergue que la femme Malienne a longtemps été absente sur la scène politique en absence de mesures réglementaires pour favoriser son émergence sur la sphère politique.

⁷⁶ [Présidentielle au Kenya: l'attente des résultats cristallise les tensions ...www.rfi.fr/.../20171029-presidentielle-kenya-attente-resultats-cristallise-tensions-odinga](http://www.rfi.fr/.../20171029-presidentielle-kenya-attente-resultats-cristallise-tensions-odinga).

⁷⁷ Entretien avec Aminata Dramane Traoré, femme de culture, écrivaine, ancienne ministre de la culture du Mali et altermondialiste.

⁷⁸ Entretien avec Maître Bouaré Bintou Founè Samaké, Directrice de l'ONG/WILADAF au Mali.

Les hommes politiques utilisent les femmes comme des leviers électoraux sachant que le niveau d'analphabétisme est très répandu chez les femmes et dès qu'ils sont aux affaires aucune initiative visant à faire la promotion de la femme dans l'économie locale: *«Les femmes sont marginalisées, elles ne tirent pas profit dans les différentes échéances électorales. Elles sont bernées pendant les élections, c'est pourquoi elles pensent qu'elles sont devenues des moyens pour les hommes d'accéder au pouvoir après elles sont mises de côté. Or, lors des campagnes, ils vous promettent paradis et eldorado sur terre, mais une fois aux affaires, ils ne songent plus à entreprendre des actions visant à la promotion économique, sociale et politique de la femme. Ce qui les décourage à aller voter»*⁷⁹. Une autre dame rencontrée aborde le sujet dans le sens du déficit de communication et d'information des partis politiques à sensibiliser les femmes en grande partie sur leur participation aux échéances électorales et aussi la non-tenu des promesses de campagne : *«Au Mali, la faible participation des femmes aux différentes échéances électorales est tenue due au manque de sensibilisation de la population sur les enjeux des élections. Les nombreuses fausses promesses tenues par les candidats pendant la conquête du pouvoir. La population ne fait plus confiance aux candidats»*⁸⁰.

D'un autre côté, les préjugés et les contraintes sociales font que les femmes sont moins représentées au sein des cadres des partis politiques : *«Les femmes font face à plusieurs facteurs endogènes et exogènes qui handicapent sa participation à la vie politique dont entre autres : Manque de moyen financier ; la lourdeur de tâches ménagères ; l'insuffisance d'information sur l'action publique et la vie politique en générale ; la méconnaissance des textes électifs ; le manque de confiance en soi. Autre chose, jusqu'au mouvement démocratique en 1991, les femmes ne pouvaient pas s'exprimer ouvertement sur la place. Cette situation a contribué à favoriser l'absence presque systématique des femmes au sein des cadres de concertation des partis politiques. En plus, les pesanteurs socio-culturelles, dans notre culture, on taxe généralement les femmes qui font de la politique avec les nombreuses réunions et voyages de femmes frivoles»*. Un travail de fond doit être fait aux plans : institutionnel, juridique, politique pour corriger ces discriminations auxquelles les femmes font face et qui limitent essentiellement leur participation à la vie publique.

La vie politique, elle présente en général une faible prise en compte du genre⁸¹. Cette situation pourrait avoir des répercussions sur les autres niveaux opérationnels. Aussi, conviendrait-il d'associer les acteurs dans la définition des

⁷⁹ Entretien avec monsieur Issiaka Sidibé, Maçon à Ségou ville.

⁸⁰ Entretien avec Halimatou Haidara, Teinturière à Ségou.

⁸¹ Evaluation Stratégique des enjeux en matière de genre au Mali, rapport de synthèse, Bamako, avril 2006.

politiques au lieu de procéder à des rattrapages. Les opportunités institutionnelles et politiques se caractérisent par la collaboration entre différents acteurs intervenants et entre acteurs institutionnels et coopération bi et multilatérale, la collaboration entre les Organisations de la Société Civile et leurs partenaires, la collaboration entre acteurs institutionnels et partenaires techniques et financiers. Quant aux menaces, sur le plan institutionnel, on peut noter entre autres, l'orientation de l'appui des PTF vers le budget national, le manque de coordination au niveau des associations et d'organisations féminines, l'insuffisance de synergie dans les actions des structures et organisations faïtières, le manque de compétence dans l'analyse et la formulation de politique tenant compte du genre, etc. Les menaces politiques, elles, portent essentiellement sur la politisation des interventions, l'interférence des politiques dans les organisations féminines, la non-concrétisation de la volonté politique affichée, etc. Les systèmes de suivi-évaluation, en matière de lutte pour la promotion de la femme présentent des insuffisances. Une systématisation de cette tâche s'impose.

2.1.3. Conditions socio-économique de la femme

La question de l'autonomisation économique et sociale de la femme freine son épanouissement sur la sphère politique au Mali : *«Les réflexions doivent aboutir comment assurer aux femmes un accès plus équitable aux ressources et aux services ? La problématique qui constitue un handicap pour l'accès des femmes aux postes électifs se présente en termes d'accès et de contrôle des ressources productives dans une approche d'intégration du genre. Une stratégie d'autonomisation des familles qui forment notamment un accès aux ressources économiques contrôlé par les hommes et limite considérablement leur épanouissement économique. L'accès limité des femmes à la formation sont une mobilité restreinte, mariage précoce grosses nombreuses, analphabétisme, faible accès aux ressources productives»*⁸². Ce discours laisse entrevoir que sans une émancipation socio-économique des femmes, il serait difficile qu'elles puissent s'imposer au sein des instances décisionnelles des partis politiques, parce que dans la majorité des cas, ceux qui ont les ressources financières sont les seuls à dicter leurs lois et les autres entérinent les décisions sans voix et contestation.

Les statistiques disponibles ne permettent pas d'avoir une mesure objective de la pauvreté féminine au Mali. En effet, les indicateurs de pauvreté disponibles se basent sur les ressources du ménage (dépenses communes et individuelles) dont la répartition par tête attribue le même niveau de vie à chaque individu du ménage. Or ce ne sont pas les femmes qui détiennent généralement le pouvoir de contrôle et de gestion des ressources du ménage dans nos pays, mais plutôt les chefs de ménage, un rôle traditionnellement réservé aux hommes. La répartition des

⁸² Entretien avec Mme Diarra Tata TOURE, Vétérinaire Ingénieur d'Élevage, Directrice de Programmes ONG ODI Sahel.

ressources du ménage, surtout celles issues d'activité commune, n'est généralement pas proportionnelle aux besoins des individus. Les femmes sont plus exposées à la pauvreté même si leur contribution au bien-être des ménages et particulièrement ceux, à faible revenu, est qualifiée par tous les experts d'important. Même si les indicateurs actuels ne permettent pas une mesure objective de la pauvreté féminine au Mali, l'observation des manifestations de ce phénomène en général laisse-entrevoir une "féminisation massive" de celle-ci. Les analyses d'études précédentes ont montré que les femmes sont moins scolarisées que les hommes au Mali. Elles sont moins présentes dans les activités du secteur formel et exercent en majorité dans le commerce et les services avec une forte concentration dans le secteur informel où elles occupent des emplois précaires. Elles ont un accès limité aux opportunités d'emploi et de crédit et constituent le groupe le plus vulnérable face au chômage⁸³. De plus la répartition inégale des charges de travail entre les deux sexes dans le foyer, limite les capacités de la femme et l'empêchent de rivaliser dans des conditions égales avec les hommes sur le marché du travail.

Par ailleurs, elles participent moins que les hommes à la vie politique nationale et locale et sont sous-représentées dans les instances de décision des partis politiques. Elles sont généralement reléguées à un rôle de second. Cette participation est d'autant plus importante qu'elle permettrait une meilleure intégration du genre dans la formulation des politiques et programmes de développement. *«Pour éliminer la pauvreté et parvenir à un développement durable, il faut que les hommes et les femmes participent pleinement et sur un pied d'égalité à la formulation des politiques et des stratégies macro-économiques et sociales. L'élimination de la pauvreté ne peut se faire sur la seule base de programmes de dé-paupérisation mais exige une participation démocratique et doit passer par une modification des structures économiques afin de garantir à toutes les femmes l'égalité des chances et l'accès aux ressources et aux services publics»*⁸⁴. Les femmes jouent un grand rôle dans le développement socio-économique et politique du pays. Fort malheureusement, nous sommes dans une culture politique dominée par les hommes qui laisse peu de place et de marge à l'affirmation du leadership féminin et son épanouissement sur la sphère politique.

Aux termes de l'article 3 de la CEDEF, les États parties s'engagent à prendre *«dans tous les domaines, notamment dans les domaines politique, social,*

⁸³ Plan d'action du comité de suivi de la participation des femmes aux élections de 2007 et 2009, sd: Programme décennal de développement de l'éducation, les grandes orientations de la politique éducative, (PRODEC), mai 1998 ANPE : Caractéristiques et déterminants du chômage, du sous-emploi et des situations inadéquates d'emploi des jeunes, 9 Mars 2005.

⁸⁴ Paragraphe 47 du Programme d'action de la Quatrième conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, 1995.

économique et culturel, toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour assurer le plein développement et le progrès des femmes, en vue de garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes». La précarité de l'environnement rend les populations fortement tributaires de l'organisation du travail familial et de la disponibilité des ressources naturelles et économiques⁸⁵. La raréfaction des terres arables ne permet plus la pratique de la jachère, moyen traditionnel de reconstitution des sols. Malgré les efforts de rotation en vue de la restructuration des sols, les cultures nécessitent un apport croissant d'intrants (pesticides, fongicides, fertilisants) que les populations ont du mal à se procurer, faute de disposer des ressources financières requises. Les terres cultivables sont, en conséquence, allouées, en priorité, aux exploitations familiales, au détriment des femmes et des jeunes. Ne disposant pas de moyens de production, suffisants en quantité et en qualité, les jeunes, filles et garçons, migrent de plus en plus vers les villes et passent dans les pays frontaliers pour louer leur force de travail. Cette migration a pour fâcheuse conséquence l'affaiblissement des possibilités de croissance des régions, car elle les prive d'une partie de leurs ressources humaines les plus productives.

Par exemple, pour le cas des femmes rurales, les différentes transformations socio-économiques ont profondément fragilisé les femmes rurales et exacerbé leur vulnérabilité. Dans le passé, l'utilisation gratuite de leur force de travail dans les exploitations familiales avait pour contrepartie un soutien matériel et financier important lors de la constitution de leur ménage (paiement de leur matériel, habits, bijoux, ustensiles de cuisine, etc.). Aujourd'hui, la pauvreté des familles et la rareté des terres obligent les femmes agriculteurs à rechercher un emploi. Recherche, d'autant plus périlleuse, que les disparités⁸⁶ entre les villes et les campagnes ne leur permettent pas de bénéficier des mêmes chances et opportunités socio-économiques que leurs frères et sœurs des villes. Analphabètes pour la plupart, sans qualification ni ressources productives, leur situation devient de plus en plus précaire et préoccupante.

Les discriminations socio-économiques basées sur le sexe, rendent la situation des jeunes filles doublement défavorable économique⁸⁷. Au Mali, en général, alors que les garçons reçoivent une éducation centrée sur la décision et l'action, les filles font l'apprentissage de la soumission. La discrimination des jeunes filles doit faire l'objet d'attention soutenue car elle perpétue le cycle de la pauvreté.

85 La division sexuelle du travail agricole y est plus symbolique que réelle.

86 BIT/Genre et Equité : «Rôle des organisations dans la lutte contre la pauvreté à travers la création d'emplois et de revenus décents» (Ouagadougou, 2002).

87 Fatime C. N'Diaye. Etude genre dans la conception et la mise en place d'un régime de protection sociale et agro-sylvo-pastorale au Sénégal, Bureau Régional de l'OITA pour le Sahel, Dakar.

Elles deviendront des adultes pris au piège du travail peu rémunéré, qui auront moins de capacités à influencer, à leur tour, positivement le devenir de leurs enfants.

La précarité des produits issus des exploitations agricoles familiales fait que le pauvre, en milieu rural, n'est pas seulement une personne privée de ressources, mais un travailleur et un producteur dont les revenus sont nettement insuffisants pour répondre à ses besoins et à ceux de sa famille. L'absence de système de protection sociale adéquat fragilise les travailleurs pauvres et les rend plus vulnérables et sujets à l'exclusion sociale. La femme malienne a, dès sa naissance, par rapport à l'homme, des chances et possibilités inéquitables. Résultant de l'affectation de ses rôles et places dans la communauté, ses nombreuses contraintes sociales, économiques et culturelles réduisent sa participation aux décisions, accroissent sa charge de travail, affaiblissent son accès aux ressources, limitent la mise en œuvre de ses potentialités, donnent un faible contrôle sur sa propre vie et augmentent sa paupérisation.

La pauvreté, élément aggravant de la vulnérabilité des femmes, est un facteur de l'inégalité entre les sexes. L'amélioration de la condition des femmes⁸⁸ et le développement économique sont très intimement liés. L'analyse des indicateurs sexo-spécifiques de développement humain (ISDH)⁸⁹ fait apparaître que, le plus souvent, la situation des femmes s'améliore avec le niveau de développement économique et social d'un pays. L'évolution positive des conditions de vie des populations, conduit à une réduction des disparités et à une meilleure participation féminine aux prises de décisions. Toutefois, elles ne font pas disparaître totalement les inégalités de genre, qui persistent à s'appuyer sur des valeurs et des comportements discriminatoires.

Le « Genre », en tant que concept d'analyse, permet de situer les femmes dans leur environnement socio-économique, de mettre en évidence l'importance de leur rôle, d'identifier les discriminations et contraintes qu'elles subissent. Reconnue comme une variable qui affecte le processus de développement socio-économique des pays, le *«genre ne fait pas seulement référence au sexe de l'individu d'un point de vue biologique, mais aux différents rôles, droits et obligations attribués, par la société, aux individus de sexe masculin et féminin »*⁹⁰. Ces fonctions et responsabilités assignées aux hommes et aux femmes, qui

⁸⁸ L'amélioration de la condition des se définit par un accès croissant aux éléments fondamentaux du développement socio-économique : santé, éducation, revenus et emplois décents, participation réelle à la vie politique, droits humains

⁸⁹ L'ISDH est composé des variables de l'Indicateur de Développement Humain (IDH) : espérance de vie, scolarisation, alphabétisation, PIB...) revues de manière à refléter les disparités selon le sexe.

⁹⁰ UNICEF : «Situation de femme en Afrique de l'ouest» (Abidjan, 2000).

déterminent leur statut socio-économique, ne sont pas seulement différentes mais tendent à être inégalitaires. Ceux attribués aux femmes sont le plus souvent subordonnés à ceux des hommes. Ils sont moins émancipateurs et valorisants. Le « genre » est une construction sociale qui résulte de la socialisation des individus et varie d'une société à une autre⁹¹. Cette construction sociale (matérielle et symbolique) est un ensemble de règles, implicites et explicites, qui attribuent des valeurs, des responsabilités et des obligations distinctes aux hommes et aux femmes et qui régissent leurs relations.

L'approche Genre et Développement (GED) se conçoit comme un cadre d'analyse pour l'action⁹². Elle permet d'étudier dans une communauté donnée les relations entre les différentes catégories sociales, particulièrement entre les hommes et les femmes ; d'apprécier les effets de ces rapports sur le processus de développement ; et, les facteurs qui les reproduisent ou les modifient. Cette approche vise à mettre en œuvre des actions en fonctions des réalités sociales, économiques et culturelles et des possibilités existantes ou à créer. Ceci en vue de bâtir des rapports économiques et sociaux plus égalitaires entre les hommes et les femmes.

L'intégration des questions de genre, en mettant l'accent sur les rapports hommes/femmes, permet d'analyser leurs relations complexes et évolutives⁹³ afin de prendre conscience des particularités et des disparités de genre et construire une autre réponse sociale : une égalité de droit et une équité de fait entre les hommes et les femmes. Dans la conception d'un régime de protection sociale pour les ruraux, l'intégration des questions de genre permet la mise en œuvre d'un système qui tient compte des besoins et des capacités des hommes et des femmes. Un régime de protection sociale qui estompe les disparités de genre, rehausse le statut social et les conditions de vie des femmes, offre de multiples bénéfices additionnels : amélioration de la nutrition des enfants, réduction de la fécondité, augmentation du revenu des ménages, éducation des enfants, etc.

Socio-économique des femmes rurales, le régime de protection la Loi d'Orientation Agricole (LOA) adoptée en 2006 se repose⁹⁴ sur un système qui favorise l'égalité de chances et de traitement entre les hommes et les femmes et œuvre à l'équité sociale. L'analyse menée dans trois régions du Mali, même si elle n'est pas exhaustive, a permis d'examiner les relations de genre dans le domaine de la politique et de l'économie sociale solidaire et de proposer des axes de réflexions pour la mise en place d'un système qui intégrerait les attentes et

⁹¹ Ce système sexué de répartition aboutit souvent à une série d'inégalités injustifiées entre les hommes et les femmes et, il nous est inculqué dès la naissance.

⁹² BIT/ACOPAM : «Genre et organisation paysanne» (Dakar, 1998).

⁹³ PNUD : Genre, pauvreté et Bien être – Document de travail 2000.

⁹⁴ Mali : Ministère de l'agriculture du Mali : Loi d'orientation agricole (LOA) 2006.

préoccupations des femmes, particulièrement les femmes rurales. Quatre principales disparités de genre doivent être prises en compte dans les mécanismes du système de protection sociale aussi:

1. La faible représentativité des femmes au niveau des instances décisionnelles des partis politique et leur participation à la vie publique.
2. Les femmes rurales, malgré l'importance de leur participation à l'entretien et à la sécurisation matérielle de la famille, ont un statut social qui les rend dépendantes des hommes. Elles rencontrent de nombreux obstacles dans l'accès aux services sociaux de base et aux avoirs productifs (terre, crédit, formation, temps,...) qui réduisent les revenus qu'elles tirent de leurs activités économiques.
3. Les femmes, par leur capacité à enfanter, rencontrent des contraintes spécifiques en matière de santé reproductive et ont des besoins spécifiques de mères (soins obstétricaux, aide à l'accouchement, etc.) et de femme (avortement, contraception, etc.). Par ailleurs, de par le partage des rôles, les soins aux malades leur incombent.
4. Les femmes dans le monde agricoles sont quasi-absentes des prises de décisions. Elles participent aux organisations de producteurs de manière collective, à travers leurs associations villageoises. Elles sont peu représentées dans les organes de décisions de ces organisations mixtes.

Les trois recommandations suivantes sont proposées comme axes prioritaires à la réflexion :

1. L'application stricte des textes et lois pour la parité homme/femmes aux postes électifs et nominatifs.
2. Le régime de protection sociale devrait inclure dans son organisation la notion « d'utilité sociale », basée sur la prise en compte et la valorisation des travaux de reproduction des femmes. Cet apport des femmes au bien être des familles serait considéré comme leur contribution au régime.
3. Les soins préventif et curatif en matière de santé de la reproduction doivent être inclus dans le panier de soins qu'offrira le régime de protection sociale. Il portera une attention particulière sur les actions d'information en la matière.
4. Les femmes doivent être sensibilisées sur le processus d'élaboration du système de protection sociale au sein de leurs organisations. Un processus d'accompagnement dans leurs réflexions doit être défini afin qu'elles identifient leurs attentes et participent à la gestion du système.

2.1.4. Au plan juridique et au niveau international

Il est important de noter que le Mali a ratifié les instruments internationaux sans émettre des réserves ce qui pourrait être interprété théoriquement comme une volonté affirmée d'adhérer aux concepts internationaux d'évolution sans condition des droits humains en général, des droits de la femme en particulier.

Dans l'application pratique du contenu de ces textes, une autre réalité se dégage compte tenu de la survivance des discriminations que recèlent certains textes nationaux et du refus de prendre des mesures discriminatoires positives dans des domaines essentiels pour améliorer la situation des femmes. Les exemples types sont le projet le Code des personnes et de la famille qui est en souffrance depuis des années et le rejet du quota en faveur des femmes lors de l'adoption du Code électoral. En outre, une autre situation menace gravement la promotion du statut de la femme. Elle est relative au refus d'homologation de l'ordonnance de ratification du protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des femmes. A l'analyse, le contenu de ce texte n'est pas différent du contenu de la CEDEF qui a été ratifié sans réserve par le Mali. Le Protocole de Maputo a simplement la particularité de s'attaquer aux problèmes spécifiques rencontrés par les femmes africaines en recommandant des mesures adaptées aux différentes situations. Dans ce contexte, la décision prise par les députés peut s'analyser comme un rejet du contenu de la CEDEF qui ne fait que préciser les droits reconnus à tous les individus dans la DUDH et les deux pactes internationaux. Au-delà d'un tel désaveu politique de l'exécutif, le refus d'homologation peut s'analyser comme une négation de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples citée en référence dans l'acte fondamental⁹⁵.

Les contraintes et les limites, il existe un décalage entre les principes proclamés et les réalités du terrain. La primauté des instruments internationaux énoncés reste une déclaration de principe ne produisant aucun effet juridique dans la mesure où les textes nationaux discriminatoires existent malgré leur non-conformité à la constitution et aux normes internationales. Les articles du code du mariage et de la tutelle relatifs à l'âge du premier mariage plus bas chez la fille qu'en ce qui concerne le garçon, la reconnaissance légale de la polygamie en faveur de l'homme et ses effets, le devoir d'obéissance imposé à la femme par la loi, le choix de la résidence de la famille par le seul mari sont une illustration de cette inégalité de droit parmi tant d'autres. Cette situation rend l'exercice des droits et libertés reconnus aléatoires et souvent périlleux pour les femmes. En effet, ces dernières peuvent se retrouver devant des juges se sentant liés non pas par les textes internationaux ayant une force supérieure, mais par les lois discriminatoires toujours présentes. La Cour Constitutionnelle qui est le juge de la constitutionnalité des lois ne peut pas s'auto saisir. Les modes de saisine ne prévoient pas non plus cette possibilité pour un citoyen qui estime qu'une loi est anticonstitutionnelle. Les suites de cette situation peuvent s'avérer extrêmement préjudiciables pour les femmes qui ne disposent d'aucun moyen pour mettre fin aux discriminations dont elles font l'objet. Ceci est d'autant plus préoccupant que l'article 119 de la constitution dispose que "la législation en vigueur demeure valable dans la mesure où elle n'est pas contraire à la présente Constitution et où

⁹⁵ CEDEF: Deuxième, troisième, quatrième et cinquième, Ministère de l'Economie et des Finances: CSLP 2^{ème} Génération 2007 –2011, Décembre 2007.

elle n'est pas l'objet d'une abrogation expresse". La déclaration d'inconstitutionnalité des lois ou leur abrogation relève de la volonté des pouvoirs politiques qui sont plutôt préoccupés par le soutien de leur électorat, lui-même soucieux de la préservation des valeurs culturelles⁹⁶. En conséquence, la promotion de la femme se fait à coup de mesures parcellaires et ne repose nullement sur un cadre juridique dynamique. D'autres faiblesses sont liées au dispositif légal et réglementaire font que certains domaines de la vie sociale ne sont pas suffisamment réglementés (régime des biens des époux, droits de la parenté) alors que d'autres recèlent des discriminations à l'égard des femmes (devoir d'obéissance imposé à la femme mariée). Dans d'autres domaines, les femmes sont confrontées à des vides juridiques en ce qui concerne la jouissance de leurs droits (héritage)⁹⁷. De même, il existe une méconnaissance presque généralisée des lois qui ne sont pas accessibles aux populations. La conséquence est que les femmes éprouvent des difficultés à être les propres moteurs de leur promotion juridique. Cette analyse sera approfondie dans le domaine sectoriel, où généralement, les droits des femmes ne sont ni effectifs, ni suffisamment protégés.

Au niveau du cadre juridique national : il existe un décalage entre les principes proclamés et les réalités du terrain. Le principe de l'égalité est mal perçu par l'ensemble de la population y compris des femmes et certains décideurs pour lesquels l'égalité entre hommes et femmes relève de l'utopie⁹⁸. Certains domaines de la vie sociale ne sont pas suffisamment réglementés par les textes. Dans d'autres cas, les femmes sont confrontées à des vides juridiques en ce qui concerne l'exercice de leurs droits, alors que de nombreux textes recèlent encore des discriminations à leur égard faute d'harmonisation avec les conventions internationales. De même, il existe une méconnaissance chronique du processus judiciaire et des lois qui ne sont pas accessibles aux populations comme conclusion, il apparaît entre autre que l'équité/égalité du genre est loin d'être atteint au Mali. Des recommandations spécifiques ont été faites selon les domaines (éducation, santé, pauvreté, économie, etc.) et aussi aux différents acteurs (Etat, PTF, Société civile). En matière de promotion de la femme et d'équité du genre, des efforts sont entrepris et une dynamique est en cours. Mais ces efforts très fragiles ont besoin d'être soutenus par des actions de tous, des femmes elles-mêmes, des organisations de la société civile, des partis politiques, des gouvernements, des PTF, mais surtout par une volonté politique conjuguée de traduire en actes qualitatifs le discours politique.

⁹⁶ Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille : Rapports périodiques du Mali sur la mise en œuvre de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes, période 1990 – 2002, Bamako, décembre 2003.

⁹⁷ Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille : Deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapport périodique du Mali sur la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour la période 1990 – 2002, décembre 2003.

⁹⁸ Bérédogo B. Etude sur les terroirs coutumiers (Sagalo et Gadougou II) du projet AGIR, première phase, Août 2004, p 9 et 15 et 26.

2.1.5. Dans le domaine de la participation et la prise de décision

La constitution du Mali pose de manière claire le principe de l'égalité et de la non-discrimination dans ses articles 1 à 21 et assure à l'homme et à la femme les mêmes droits et libertés individuelles dans tous les domaines; dans la famille: Le code du mariage et de la tutelle en son article 33 met à la charge des époux *«l'obligation d'assurer la direction morale et matérielle de la famille, de nourrir, entretenir, élever leurs enfants et de préparer l'établissement de ceux-ci»*⁹⁹. Non seulement la femme doit contribuer aux charges du ménage conformément à l'article 35, paragraphe 2, elle peut également représenter le mari pour les besoins du ménage au sens de l'article 37. Dans certaines circonstances exceptionnelles, elle assume la qualité de chef de famille. C'est le cas d'absence prolongée du mari ou lorsqu'il est déchu de sa qualité de chef de famille. Comme prescrit également dans les articles 11 et 13, la mère peut prendre la décision d'accepter ou de refuser le mariage de son enfant lorsque celui-ci ou celle-ci est mineur(e). Compte tenu du contexte social, le législateur semble accorder au consentement de la mère une importance particulière dans la mesure où il revient à l'autorité administrative de trancher en cas de désaccord entre des parents divorcés ou séparés de corps (article 12). Si la femme participe à l'entretien de la famille, la femme mariée éprouve d'énormes difficultés quant à sa participation à la prise de décision au niveau familial en dépit des dispositions favorables. Le droit de la mère de s'opposer au mariage de sa fille mineure n'est pas effectif surtout lorsque les deux parents sont toujours mariés. En milieu rural, la femme n'est même pas en mesure de prendre des décisions qui lui sont personnellement bénéfiques à plus forte raison de décider de l'avenir de ses enfants. L'article 12 lui-même est énigmatique dans sa rédaction en ce sens qu'il ne gère que le désaccord de parents divorcés ou séparés de corps, ce qui laisse supposer que la mère vivant dans les liens du mariage ne dispose d'aucun recours. Ces discriminations constatées violent délibérément le contenu des articles 16 de la CEDEF et 6 du protocole sur les droits des femmes en Afrique. La participation et la prise de décision au niveau public. La Charte des partis politiques, les lois sur les associations et les Groupements d'intérêts économiques, le code électoral, la loi portant statut général des fonctionnaires les textes relatifs à la décentralisation notamment le décret n° 95-210/P-RM du 30 mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'État au niveau des collectivités territoriales n'instituent pas de discrimination à l'égard des femmes.

Force est de reconnaître cependant que l'adoption de ces nombreux textes juridiques n'a pas donné lieu à des résultats satisfaisants. Ces lois récentes égalitaires sont impuissantes à résorber les insuffisances de leur mise en œuvre et les discriminations résultant de textes plus anciens comme le code du mariage, les

⁹⁹ République du Mali : Le Code du Mariage.

effets pervers d'autres textes comme le code domanial et foncier. Les dispositions favorables telles que la prise de mesures discriminatoires positives édictées par les instruments juridiques internationaux (articles 7, 8, 14a-f de la CEDEF et 9 du protocole sur les droits de la femme en Afrique) sont soit méconnues, soit sujettes à polémiques malgré leur ratification. La seule disposition spéciale favorable à l'accès des femmes aux postes électifs réside dans l'article 29 de la Charte des partis politiques qui prévoit la répartition de 10%¹⁰⁰ du montant réservé au financement des partis au prorata du nombre de femmes élues sur leurs listes. Ces mesures se traduisent actuellement par des séries de formations pour renforcer les capacités des femmes à la veille des élections. Elles ne sont pas toujours efficaces et interviennent généralement tardivement pendant que les candidates sont plutôt appelées à être présentes sur le terrain pour la campagne électorale. Les femmes commencent du reste à désapprouver ces interventions tardives et sollicitent en lieu et place des appuis matériels et financiers pour financer leur campagne. Le *code électoral* n'a prévu aucune forme d'appui aux candidatures indépendantes qui sont pourtant légales. Les femmes, présentes en grand nombre sur ces listes de candidatures éprouvent d'énormes difficultés pour faire face aux besoins en ressources matérielles et humaines lors de la campagne et du déroulement du processus électoral.

Certaines limites tiennent aux femmes élues. Celles-ci n'exercent pas véritablement les prérogatives qui sont les leurs comme les propositions de lois ou les amendements allant dans le sens de l'amélioration du contenu des projets de lois. Il y a certes eu un amendement initié par les femmes députées, lors de l'examen par l'Assemblée Nationale du projet de loi électorale en 2006 mais, cet amendement n'a pas été examiné pour des questions de vice de procédure. La loi d'Orientation Agricole pourrait constituer une opportunité pour les femmes rurales mais elle devrait d'avantage être clarifiée sur certains de ses aspects, notamment la place réservée aux femmes à travers le mécanisme d'actualisation, de suivi et d'évaluation. La loi institue le Conseil Supérieur Agricole ainsi que des Espaces de Concertation et de Dialogue et de la Communication qui prévoient la participation de tous les acteurs concernés. Cette loi qui contribue théoriquement à une amélioration du statut de la femme rurale comporte cependant des ambiguïtés. En effet l'article 205 prévoit l'abrogation de toutes les dispositions contraires à la loi mais maintient les règlements pris en application des dispositions devenues illégales et sans objet en attendant leur modification ou abrogation. Cette situation pourrait donner lieu à des tentatives d'interprétation visant à restreindre les droits des femmes ou même à rendre aléatoire leur exercice.

¹⁰⁰ République du Mali : l'article 29 de la Charte des partis politiques qui prévoit la répartition de 10% du montant réservé au financement des partis au prorata du nombre de femmes élues sur leurs listes.

La répartition traditionnelle des rôles et des fonctions confine les femmes dans la sphère domestique, privée et familiale et offre aux hommes la quasi-exclusivité de la sphère publique et politique¹⁰¹. La décision, pour la femme d'entreprendre une activité économique, d'adhérer au système financier décentralisé, aux mutuelles de santé et d'être partie prenante dans les organes de décisions des organisations et partis politiques est prise avec l'aval du mari et, souvent, celui du chef de famille¹⁰². Cependant, le changement des mentalités, qui s'opère progressivement, rend de plus en plus difficile le refus de l'homme de donner son accord à l'exercice d'activités sociales et économiques par sa femme. Derrière un discours de soumission, le contrôle patriarcal perd de sa rigueur, même si le rôle de l'homme n'est pas, fondamentalement, remis en question.

Les Facteurs positifs : Les facteurs positifs dégagés par les acteurs étatiques, les OSC et les PTF se résument aux:

- Facteurs politiques : volonté et engagement politique, institutionnalisation du 6 février où le gouvernement s'implique avec la visibilité des ministres auprès de la première dame); avènement de la démocratie, environnement international et national favorable aux femmes; institutionnalisation de l'Espace d'Interpellation Démocratique.
- Facteurs juridiques : Textes et conventions ratifiés par le Mali, Constitution, lois et textes réglementaires créant des droits pour les femmes.
- Facteurs institutionnels : collaboration entre le MPFEF et le personnel
- de santé à travers certains programmes en vue de crédibiliser certaines interventions telles que le VIH Sida, l'excision) ; existence de PTF favorables à la promotion des femmes et à l'approche Genre, engagement des associations et ONG de femmes, engagement des femmes elles-mêmes; ressources féminines compétentes pour impulser le changement, position acquise par certaines organisations faitières ; concertation entre les organisations de la société civile ; évolution du niveau d'éducation des femmes, etc.
- •Facteurs sociaux : l'attitude des femmes (dynamisme enclenche par les femmes elles-mêmes), opinion publique favorable, etc.
- Les facteurs institutionnels et politiques semblent dominer par rapport aux autres.

¹⁰¹ Observatoire de suivi de la condition de la femme : Rapport de suivi de la condition de la femme au Mali 2005, Octobre 2006.

¹⁰² Mission internationale d'enquête, 34e session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes : Note sur la situation des femmes au Mali n° 438 MUSO, Bulletin de la Coordination des associations et ONG Féminines du Mali No 00- mars 2007.

Les points de blocage pour la promotion politique des femmes : Plusieurs facteurs freinent la promotion et l'émergence politique des femmes dont entre autres :

- ✚ Faible engagement politique des femmes liée aux **pesanteurs socioculturelles et économique.**
- ✚ **Faible taux d'alphabétisation des femmes** et la mauvaise compréhension du concept de promotion de la femme, etc.
- ✚ **Faible accès des femmes à l'information sur la vie publique et politique,** et la faible capacité de négociation politique de celles-ci.
- ✚ Une multitude d'associations et d'organisations de femmes, mais sont heurtées à une **insuffisance de synergie dans la coordination des actions** de plaidoyer.
- ✚ **Faible application des textes et lois sur le genre** (ex. non-respect des quotas homme/femme) dans l'établissement des listes électorales.
- ✚ **Difficultés financières pour le paiement de la caution** et le financement des campagnes lors des différentes échéances électorales (législative et locale).

Menaces institutionnelles : Est rapportée ici la synthèse des menaces identifiées auprès des différents acteurs rencontrés sur la question et qui se présente comme suit :

- L'orientation de l'appui des PTF vers le budget national;
- La multitude d'associations et d'organisations féminines ne favorisant pas la synergie d'action;
- L'insuffisance de synergie dans les actions des structures et organisations faitières;
- Le niveau de compétences des femmes à maîtriser les dossiers techniques;
- La faible performance des organisations de la société civile à accomplir leur mission de plaidoyer –lobbying, d'orientation et d'influence des politiques;
- Le conflit de leadership entre femmes;
- la faiblesse d'organisation et de collaboration entre OSC;
- La non capitalisation des acquis;
- la part du budget alloué au MPFEF au niveau du gouvernement;
- L'insuffisance budgétaire du MPFEF pour l'exécution des plans; l'insuffisance de couverture des postes prévus au niveau du MPFEF et services centraux et déconcentrés; des points focaux non fonctionnels à cause entre autres du manque de conviction de la plupart des départements, changement perpétuel du personnel des départements, leur capacité, etc.
- Le manque de collaboration entre les différents acteurs par rapport à une filière;

- L'insuffisante mobilisation de ressources en dehors des Fonds PPTE;
- Le conflit de leadership des organisations féminines;
- La faible prise en compte du genre dans le CSLP et certains programmes et projets;
- La montée du fanatisme religieux consolidant certaines positions en défaveur des femmes ;
- La méconnaissance des textes juridiques et des droits des femmes;
- Le manque de suivi des paras juristes.

Développer les concepts de parité et de partenariat : La convergence des efforts de toutes les composantes de la société étant indispensable pour affronter et régler les problèmes auxquels la société est confrontée, l'accent devrait être mis sur deux concepts complémentaires, à savoir, celui de parité qui traduit le fait que les capacités de l'un et l'autre sexe sont différentes mais néanmoins égales, et celui de partenariat qui montre qu'une dynamique créative peut s'instaurer entre l'homme et la femme pour affronter efficacement les problèmes de la communauté. Nous suggérons donc la parité comme stratégie à long terme.

Les initiatives et Interventions/Programmes majeurs de Promotion de la femme. Par rapport aux initiatives et projets programmes majeurs par rapport à la promotion de la femme on peut noter :

- L'ordonnance n°92-024/CTSP du 12 mai 1992 traitant la femme salariée sur le même pied d'égalité que son homologue homme. Depuis, la femme mariée salariée n'est plus considérée comme célibataire sans enfant;
- La volonté politique des premiers gouvernements de la troisième république de faire de la promotion de la femme une de leurs priorités;
- Les différents textes élaborés par l'Etat pour la promotion de la femme dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de l'accès des femmes au foncier (pour le détail, voir RECOFEM, Participation des femmes à la vie publique au Mali, contraintes et stratégies pour le changement souhaité, février 2006, p.19 - 20);
- La mise en place d'un cadre institutionnel qui n'a jamais cessé de se renforcer et l'initiation d'une quinzaine de Programmes et Projets de Promotion de la Femme : Programme de Lutte contre la Pratique de l'Excision, Projet d'Appui à la Promotion de la Femme et à l'Allègement de la Pauvreté, Projet Promotion du statut de la Femme de l'Equité et du Genre, Projet Développement de l'Entreprenariat féminin dans le domaine agroalimentaire, Projet d'Appui à la Lutte contre les Pratiques Préjudiciables à la Santé de la Femme et de l'Enfant, Projet de Renforcement des Capacités des Organisations ;
- Féminines du Mali (RECO, l'APPDH, le PNEC, centres d'auto promotion des femmes, etc.

- L'existence d'une société civile féminine forte et dynamique avec des organisations comme la CAFO, l'APDF, les différents réseaux et coalitions d'organisations féminines, notamment le GPDCF ;
- L'existence d'une alerte au niveau de WILDAF en cas de violation flagrante des droits de la femme.

3.1. L'organisation des élections présidentielles de 2018 : Des éventuels foyers de tension

3.1.1. Les risques de remise en question de la loi fondamentale du Mali en cas de non tenue du scrutin Présidentiel à la date du 29 Juillet 2018

Comme mentionné ci-dessus, la Loi Fondamentale du 25 février 1992, en son article 25, fait du Président de la République la première institution du Mali. C'est la plus haute fonction de l'Etat dont l'exercice passe nécessairement par une élection au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire à deux tours. Presque cinq ans au pouvoir, le Président IBK, se doit en cette année 2018 d'organiser des élections présidentielles d'ici au plus tard le 29 Juillet 2018, selon le calendrier officiel. D'autres par contre pensent le contraire compte tenu de l'immense influence qu'exerce sur lui les membres de son parti politique qui est le RPM. Néanmoins, qu'IBK soit candidat ou pas, ce qui est certains, c'est que des élections seront organisées conformément à l'article 30 de la Constitution qui stipule que « le Président de la République est élu pour cinq ans... Il n'est rééligible qu'une seule fois ». Partant de cette disposition constitutionnelle et, surtout, en prenant en considération la place et le rôle du Président dans l'architecture politique du Mali, force est de constater que l'élection présidentielle marque un événement aux enjeux majeurs dans la vie politique de notre nation. Raison pour laquelle il importe de s'y attarder un moment¹⁰³.

D'abord le premier segment d'analyse si on ne tient pas les élections à la date du 29 Juillet 2018, on sortirait de la constitution, de la loi fondamentale et tous les scénarios (révoltes, incitation à la violence et à la haine, crise politique...) pourraient se produire et ça serait catastrophique, voire plonger le pays dans une crise sans précédent, vue la fragilité de la situation du pays qui vit déjà une autre crise (sécuritaire), Soumaila Cissé, Président de l'URD, invité du débat politique de TV5 Monde Afrique: « *Nous avons un président qui a perdu son sang-froid. Les gouvernants actuels sont incapables de sécuriser le pays. Il faut aller aux élections...* ». C'est une mise en garde qui n'est pas à prendre à la légère. Autrement dit, il est impératif et impérieuse de tenir ce scrutin, au risque de diversions de la classe politique de l'opposition qui pense que les choses doivent

¹⁰³ Ballan Diakité, jeune Politologue Chercheur CRAPES ML

changer, et serait prête contre vents et marées à exiger du gouvernement de réunir toutes les conditions pour ce fait. En plus, les difficultés d'accès aux cartes NINA par les citoyens constitue aujourd'hui un débat public et populaire au sein de la classe politique, de la presse, des associations et groupements de jeunes, de la société civile comme le stipule ce dernier *« si on exige que le vote prochain soit soumis à la possession de la carte NINA, cela créerait des problèmes sérieux. Il faut résoudre cette question pour donner le maximum de chance aux citoyens d'aller pour exprimer leur scrutin aux candidats de leur choix. Avec les difficultés d'enrôlement, l'Etat a la responsabilité de trouver un autre mécanisme ; c'est-à-dire d'ouvrir des listes électorales pour permettre à ceux qui ont l'âge de voter et qui n'ont pas de Carte NINA de s'inscrire pour pouvoir voter sinon l'élection aurait lieu sous une forte tension et de révoltes populaires. C'est une situation à prendre au sérieux dans ce contexte de crise sécuritaire et économique au Mali, créant un malaise au sein de la population »*¹⁰⁴. Un autre aborde dans le même sens que le précédent *« l'accès à la carte NINA est une réelle problématique pour les citoyens aujourd'hui qui tiennent vaille que vaille à l'avoir pour exprimer leurs votes les gouvernants actuels qui ont montré leurs limites. Autrement dit, si rien n'est fait pour réguler et rendre facile l'acquisition de la carte NINA par les citoyens ayant l'âge de voter, beaucoup ne pourraient pas se prêter à cet exercice démocratique, un point d'échauffement avec comme résultat incitation à la violence et à la désobéissance civile »*¹⁰⁵.

Par ailleurs, le malaise qui existe dans le pays avec la situation politico-sécuritaire et économique demande de nouvelles approches de la part des hommes politiques pour prendre en compte les préoccupations du peuple en compte dans l'élaboration des programmes de développement, des lois et textes ; car aucun texte ou loi n'ayant pas l'adhésion et la légitimité du pays, la société civile pour se constituer en contre-pouvoir pour empêcher promulgation par le chef de l'Etat même s'il est adopté par le parlement *« nous hommes de la société civile nous n'allons plus accepter de cautionner les erreurs des hommes politiques, il faut qu'on commence à se faire entendre par rapport à tous les débats publics et démocratique. Le peuple doit prendre ses responsabilités pour exiger aux hommes politiques la transparence et la prise en compte de leurs doléances dans tous les projets de société financés avec les ressources publiques. Vous avez la complicité qui a lieu entre société civile, les activistes, la presse, les chanteurs et les partis d'opposition et extra-parlementaire pour empêcher les plus hautes autorités de promulguer le projet référendaire non ! Nous nous positionnerons pour contrôler*

¹⁰⁴ Ibid. Modibo Mao Makalou

¹⁰⁵ Ibid. Maitre Bouaré Bintou Founè Samaké, Directrice de l'ONG/WILADAF au Mali

les actions publiques et exiger le droit de rendre compte au peuple qui ne peut plus être spectateur passif fasse à son destin et voir le pays s'écrouler dont les hommes politiques sont en partie responsables ». Un acteur de la société civile anonymat. N'eût été l'engagement des acteurs de la société civile, des activistes, des chanteurs, des partis d'opposition parlementaire et extra-parlementaire, le projet de loi était déjà adopté par le parlement et serait déjà promulgué par le Président de la République. Mais face aux réserves de l'opposition, d'autres partis non apparentés et de la société civile, finalement le chef de l'Etat a fait surseoir ce projet référendaire en attendant la stabilisation du pays. Ce qu'on pourrait retenir de ce projet référendaire, c'est que le Mali n'a pas aussi le choix, mais peut-être le contexte ne le permettait pas. Le pays aurait l'obligation d'adapter sa Constitution aux standards nationaux et aussi la création des Cours de Compte (innovation institutionnelle) pour assainir les finances publique. La question de la création de la Cour des Comptes prévue dans le projet référendaire est une recommandation de l'UEMOA, et qui s'impose à tous les pays membres sans exception. En termes d'analyse pour le projet référendaire, la forme n'y était pas. Et au fond, ce n'était pas qu'une question d'harmonisation régionale pour adapter notre constitution aux standards régionaux (des autres pays Ouest-Africains). Car la CEDEAO, est claire là-dessus, on ne doit pas réviser la constitution à une année des élections. De surcroît, dans un pays où l'Etat a perdu les 1/3 de son territoire national, occupés par des groupes armés et des mouvements Djihadistes avec la chute du Colonel Khadafi ; créant ainsi une insécurité sans précédent (Zone de non-droit) dans les régions du Nord-Mali et dans la Bande Sahélo-Saharienne. Aussi, l'hyper-présidentialisation qui est déjà constatée ne ferait qu'affaiblir notre démocratie avec l'hypothèse de l'instauration d'une monarchie présidentielle au Mali.

Il faut reconnaître aussi qu'il pourrait y avoir un lien étroit entre soulèvement populaire et la pauvreté endémique qui sévit dans le pays. Cela pourrait aussi expliquer cette grogne sociale et la montée en puissance des activistes qui seraient suivis par certains jeunes, femmes et hommes qui trouveraient légitime leur lutte et auraient pensé que ces acteurs pourraient leur apporter des réponses communes à leurs différentes préoccupations. Autrement dit, certains auraient l'idée peut-être que l'Etat aurait tardé à relever les nombreux défis sécuritaires et économiques qui s'imposent au pays. Par contre, d'autres acteurs de la société civile et de la classe politique dénonceraient la lenteur dans la mise en œuvre de l'accord de paix à travers des campagnes médiatiques à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur du pays en fustigeant une mauvaise foi de l'Etat, ce qui pourrait inciter les gens à la révolte et à la violence dans un pays avec un fort têt d'alphabétisation très faible, où les gens ne mesurent pas souvent les enjeux et font pondre des

allégations et des interprétations malveillantes à l'endroit des gouvernants en créant souvent une haine entre gouvernants et populations face au silence anodin de l'Etat. Ces éléments sont autant de facteurs sous-jacents et latents qui mériteraient d'être identifiés dans une dynamique de mutualisation et d'homogénéisation pour apporter des réponses adéquates, en vue minimiser et d'amoindrir les risques de conflits électoraux et post-électoraux. Les acteurs n'ont pas la même vision sur les éventuels foyers de tension autour de l'organisation et de la tenue des élections : *«La sécurité ne garantit pas des élections crédibles et transparentes, et l'insécurité n'empêche pas non plus les élections. Dans le contexte malien, tous les acteurs savent que les élections ont toujours constitué une levée de boucliers entre acteurs politiques entraînant avec eux la société civile. Les conditions sont rarement remplies sur toute l'étendue du territoire, et même quand elles l'étaient, les contingences de divers ordres ont altéré les résultats»*. Malgré tout, le Mali reste épargné de violences post-électorales. Plaise à Dieu! La difficulté majeure est de savoir comment les Maliens, dans leur ensemble, sont disposés à accepter les déficits du pays en matière d'organisation des élections et à les intégrer dans leur approche. Des jalons sont posés et méritent d'être consolidés dans l'intérêt de tous: la révision des listes électorales, l'audit annoncé du fichier électoral, le collège des experts, etc. Il est plus aisé d'accepter des déficits que de se retrouver dans une impasse constitutionnelle qui pourrait faire basculer le pays dans l'aventure car il y a encore pire que la situation actuelle»¹⁰⁶. Ce discours minimise les foyers de tension, mais occulterait aussi les sous-capacités opératoires et opérationnelles des forces de défense et de sécurité qui seraient dans une incapacité notoire d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens dans les régions du Nord et du centre (Mopti). D'un autre côté, il minimise la grogne sociale et la montée en puissance de la société civile dans son écrasante majorité à contrôler l'action gouvernementale et à exiger aux gouvernants le droit de redevabilité, c'est-à-dire à informer les citoyens sur l'action publique et à rendre compte au peuple souverain. Or il y a toujours des centres de rétrécissement de l'information et de la communication gouvernementale, malgré, la mise en création du Centre d'Information et de Communication Gouvernementales qui tarde à relever ce défi.

Contrairement aux précédents, un jeune journaliste malien de la presse en ligne à une autre religion sur les éventuelles crises électorales et post-électorales : *«Des jeunes sans formation qui atterrissent avec valises et bagages sans formation universitaire requise dans les partis politiques et terrorisent les autres jeunes souhaitant étudier pour faire face aux vrais défis de développement du pays. Ces jeunes qui sont au service des hommes et qui sont prêts à se faire entendre ou se*

¹⁰⁶ Abdourhamane Dicko, *Analyste politique*. Op.cit. 2017.

sacrifier par tous les moyens qu'ils soient légitimes, légaux (lois textes) - ou illégitimes - ou – illégaux, le plus important leur gain de cause. Ces groupes spontanés qui apparaissent au sein des partis politiques pourraient créer des crises post-électorales. Aujourd'hui, nous assistons à un laisser-aller avec des slogans 'Boua ka Bla' et 'Boua Ta Bla'. C'est des groupes entretenus par des hommes politiques, et qui sont des éventuels foyers de tension qu'il ne faut pas minimiser ou négliger. Chaque groupe est campé sur sa position et sa vision et non pour sauver le Mali. Les responsables de partis politiques doivent résoudre ces questions à l'interne avant la tenue des élections...sinon ce sont des bombes à retardement qu'on ne pourrait pas canaliser en cas de crise électorale ou post-électorale. Ces jeunes sont la génération des marchettes, des fusils de la facilité contre la république dans la république en oubliant l'essentiel. Ils deviennent illico presto des échelles, des canaux, des leviers pour accéder au sommet»¹⁰⁷. Ce discours met à nue les questions partisans animées par les jeunes maliens sur les réseaux sociaux et qui pourraient inciter les gens à la violence en cas d'une contestation des élections par un parti politique de l'opposition parlementaire, extra-parlementaire, voire les partis du centre ; c'est-à-dire qui ne sont pas membres d'une coalition de partis politiques.

Le dialogue doit être un facteur important pour amoindrir les éventuelles sources de tension ou de conflit, comme le souligne l'ancien ministre Ousmane Sy dans un entretien au journal *«le monde»* *«Il faut engager des concertations en amont des élections pour aboutir à une transition visant à reconstruire le Mali»*. Il met l'accent sur le dialogue politique en vue d'une initiation de concertations et consultations préalables aux élections, une façon d'avoir un consensus autour des sujets qui font l'objet de controverse comme l'audit du fichier électoral, etc.

3.1.2 Une exacerbation des paranoïas identitaires, religieuses, de guerre civile, d'émeutes et de tueries

Les nouvelles formes de guerre auxquelles le Mali fait face sont idéologiques, la question des «minorités ethniques et identitaires», un danger de scénarios à l'Afghane, surtout avec cette pluralité de forces étrangères qui prétendent résoudre la crise du nord en faisant semblant et font subir au peuple des humiliations, qui pourrait créer des idéologies identitaires, idéologies meurtrières parce qu'il y a d'identité que par des relations (diversité ethnique, culturelle). Le Mali est ébranlé par cette crise et par l'enferment des croyances religieuses, du culte et de la création de groupes spontanés et d'auto-défense pour prendre en compte leur sécurité. Par l'exemple, le plus frappant est la révolte des jeunes de

¹⁰⁷ Entretien avec Boubacar Berthé, jeune journaliste de la presse en ligne.

Gao, le 27 février 2018, après le repêchage du corps noyé d'un arabe dans le fleuve Niger. Cette situation a créé des fortes tensions entre les jeunes et les agents de sécurité qui sont sortis massivement dans les rues en scandant les slogans comme «Le Mali est multi-ethnique, il est un et indivisible», malheureusement, lors des accrochages entre jeunes et les forces de défense et de sécurité, nous déplorons la mort de quatre (4) jeunes. La démocratie donne droit à l'égalité : droit sans distinction d'origine, d'appartenance, de sexe, de religion pour créer des groupes composites et non des groupes ethniques et identitaires.

L'étude des pratiques langagières en Afrique dans une optique d'anthropologie du langage nécessite d'examiner l'ensemble des interactions produites au sein desquelles les *senankuya*¹⁰⁸ prennent une place privilégiée comme nous avons pu le montrer précédemment (Canut 2002¹⁰⁹, à paraître). Si cet intérêt s'inscrit dans le renouveau actuel des études en anthropologie politique, c'est qu'il porte depuis quelque temps sur un nouveau corpus : les discours tenus sur les pratiques de *senankuya* qui se multiplient depuis quelques années. Cette nouvelle formation discursive, parallèle à l'usage des *senankuya* au quotidien avec lequel il convient de ne pas la confondre, provient de plusieurs instances énonciatrices : discours politiques issus des instances internationales comme le PNUD ou l'UNESCO ou des gouvernements africains eux-mêmes, discours des organismes de développement, discours médiatiques, discours associatifs, discours scientifiques, etc. L'hétérogénéité constitutive de cette formation discursive, au moyen de la pluralité des types de discours qu'elle comprend (descriptifs, informatifs, injonctifs, juridiques, scientifiques, etc.), repose toutefois sur un ensemble assez restreint d'énoncés de base issus de la « bibliothèque coloniale » (Mudimbe 1988)¹¹⁰ intégrés souvent sans marqueurs dialogiques antonymiques aux différents textes. À partir de l'analyse de la réactualisation de ces assertions jamais mises en question au sein de cette nouvelle formation discursive et des conséquences politiques qu'elle implique, nous montrerons quels impacts cette formation discursive peut avoir sur les pratiques de *senankuya* au Mali et plus largement sur les relations sociales.

Déconstruire l'«ethnie» pour des rapports culturels moins conflictuels en Afrique. Au 21e siècle, quantitativement, les guerres civiles -inter-étatiques- sont plus

¹⁰⁸ Refusant d'entrer dans la chaîne des traductions approximatives de ce terme (*cousinage à plaisanterie, relation à plaisanterie, alliance, etc.*) et des multiples difficultés qu'elles entraînent, nous prenons le parti de conserver le terme en *bamanan*. Le terme « relation », le plus neutre et le mieux adapté, ne rend pas compte de la dimension langagière qui nous semble première dans ces joutes oratoires.

¹⁰⁹ Cécile Canut. Construction des discours identitaires au Mali : « *Ethnicisation et instrumentalisation des senankuya* », 2002, p. 967-986.

¹¹⁰ V. Y. Mudimbe. *The Invention of Africa Gnosis, Philosophy, and the Order of Knowledge*, 1988, ISBN: 978-0-253-20468-4.

nombreuses que les guerres internationales (D. Battistella)»¹¹¹. Par ailleurs, en Afrique, ces conflits armés à l'intérieur des États -majoritairement incapables de sécuriser les territoires, les frontières, et protéger les citoyens - sont motivés par des revendications politiques, économiques, territoriales de petits groupes rebelles ici et là. Cependant, ces groupes rebelles -souvent instruments de grandes puissances pour cacher des enjeux géopolitiques et géostratégiques - utilisent des marqueurs symboliques, identitaires, et religieux pour justifier leurs prises d'armes contre l'État-nation et le pouvoir central. Toutefois, pour mieux pervertir ces conflits qui sont avant tout sociaux, ces éléments de manipulation entrent en jeu afin de brouiller la piste d'une lecture objective des causes, et les conflits sont transposés dans le champ de l'«ethnie» et/ou de la religion. Ainsi, qualifier ces conflits sociaux en Afrique de conflits «ethniques» ramène à «essentialiser» une construction sociale et culturelle qui est l'«ethnie» -surtout l'usage qu'on en fait dans le contexte africain-, et à instrumentaliser les différences entre les peuples de cultures différentes. Du coup, il est important, en cette période de commémoration du 21e anniversaire du génocide rwandais de 1994, de s'intéresser à la dimension symbolique -donc instrumentalisée car basée sur la construction et la manipulation des représentations, sur des perceptions subjectives et fausses que les différents acteurs ont les uns des autres- qui a motivé ce génocide, et qui continue à alimenter de nombreux conflits en Afrique. Ainsi, l'approche constructiviste qui met au cœur de son analyse «l'homo symbolicus» plutôt que «l'homo politicus» ou «l'homo economicus» afin de démontrer les enjeux symboliques et identitaires des conflits armés nous permettra de démonter l'usage machiavélique qu'on fait de l'«ethnie » en Afrique.

Les autorités françaises sont franchement déçues de l'attitude du président IBK, que l'on avait pourtant salué avec beaucoup d'espoir et de soulagement lorsqu'il a été élu. Mais très vite, on s'est rendu compte qu'à l'image de ses prédécesseurs, il se complaisait dans les calculs politiques et l'affairisme, un mode de gestion qui radicalise autant les Touaregs séparatistes que les islamistes armés en panne de projet. Visiblement, la France attendait plus d'IBK que nous-mêmes Maliens. Mais il a voulu faire copain-copain avec la France sans, fervent gaulliste qu'il est, ignorer que la France ne veut pas devenir l'ami du Mali et ne le deviendra jamais. Et la France qui rejette toujours la faute sur les autres, a trouvé en IBK le parfait coupable. Et IBK ne peut en vouloir qu'à sa gestion désastreuse. Et dire qu'il veut un autre mandat ? Où est partie cette sagesse de la vieillesse tant louée par Amadou H. Bâ ?

¹¹¹ Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2015, 718 p., 5e édition, ISBN : 9782724617702.

3.1.3. Les paranoïas identitaires

Ces dirigeants pour la plupart ne sentent pas concernés par les préoccupations du peuple en créant d'autres types de guerre sociales (crise identitaire, les boucs émissaires) une identité nationale close (par exemple, la question de l'Azawad)¹¹² à la base de la crise du Nord. Une autre belle illustration, la crise Ivoirienne serait partie d'une crise identitaire la question de l'«Ivoirité»¹¹³. Ces paranoïas donnent souvent lieu à des tueries. Il faut cultiver le brassage pour que les gens soient composites et sortir des considérations identitaires. Un brassage des expériences pour construire les attentes communes. Dans ces pareilles situations de crises identitaires, l'argumentaire sécuritaire sert à mettre des instruments autoritaires, replis identitaires de la gestion du pouvoir souvent en opprimant certains groupes ethniques, par exemple des Rohingyas en Birmanie, avec un chantier ouvert pour l'extermination de cette «minorité musulmane»¹¹⁴. L'ONU estime que près de 379 000 personnes ont fui le pays depuis fin août. Le Conseil de sécurité a réclamé à la Birmanie d'agir pour faire cesser une «violence excessive» contre les Rohingyas¹¹⁵. Et plus de Plus de 6 700 Rohingyas tués en Birmanie¹¹⁶.

Par exemple au centre du Mali dans la région de Mopti, «Un conflit opposant des éleveurs peuls à des cultivateurs dogons a fait plusieurs morts (*au moins 80 personnes ont été tuées*) et blessés dimanche près de la localité de koro, les armes qui ont été utilisées lors des affrontements étaient des armes de guerre»¹¹⁷. Il est temps d'arrêter de considérer les conflits de nationalités et sociaux comme des conflits «ethniques». Le cas de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso en ce qui concerne la nationalité, et le cas du Mali où un groupe rebelle dont le nombre le disqualifie d'entrée de jeu - car pas du tout représentatif -, mobilise l'identité à des fins indépendantistes. Au Mali, la culture dont ce groupe rebelle prétend être

¹¹² Prévus par l'article 5 de l'Accord pour la paix et la réconciliation, la Conférence d'entente nationale fut considérée comme un forum où les enfants du pays identifieront et régleront leurs différends. Mais, elle a été un grand échec. En effet, les travaux se sont clôturés, dimanche, sur le refus catégorique des participants de reconnaître le mot « Azawad » et sur la menace de la Coordination des Mouvements Armés (CMA) qui fait de cette reconnaissance une condition sine qua non du retour de la paix au Mali, à la date du jeudi 6 avril 2017.

¹¹³ Francise Akindèse, Racines des crises socio-politiques en Côte d'Ivoire et sens de l'histoire.

¹¹⁴ [Myanmar. Le retour des Rohingyas est inconcevable tant que le ...](https://www.Amnesty.org/fr/latest/news/2017/11/myanmar-rohingya-returns-unthinkable-until-apartheid-system-is-dismantled/) <https://www.Amnesty.org/fr/latest/news/2017/11/myanmar-rohingya-returns-unthinkable-until-apartheid-system-is-dismantled/> 23 nov. 2017... L'analyse étayée publiée la semaine dernière par Amnesty International sur les causes profondes de la **crise** qui secoue l'État d'Arakan démontre que les **Rohingyas** au Myanmar sont pris au piège d'un système de discrimination cautionnée par l'État, institutionnalisée, qui s'apparente à l'apartheid.

¹¹⁵ En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/09/13/tout-comprendre-a-la-crise-des-rohingya-en-birmanie_5185226_4355770.html#0D5MWUUVd1rk12Jc.99.

¹¹⁶ [Plus de 6 700 Rohingyas tués en Birmanie, selon MSF - Le Monde](http://www.lemonde.fr/plus-de-6-700-rohingya-tues-en-birmanie-selon-msf_5229354_321). [www.lemonde.fr/.../plus-de-6-700-rohingya-tues-en-birmanie-selon-msf_5229354_321](http://www.lemonde.fr/plus-de-6-700-rohingya-tues-en-birmanie-selon-msf_5229354_321).

¹¹⁷ [Mopti : Affrontement entre Dogon et Peuhl, au moins 80 morts | Malinet](http://www.malinet.net/.../mopti-affrontement-entre-dogon-et-peuhl-fait-des-morts-et-blesse). www.malinet.net/.../mopti-affrontement-entre-dogon-et-peuhl-fait-des-morts-et-blesse.

la voix, adhère à la nation malienne. Et considérer ce groupe rebelle comme une entité identitaire légitimerait leur revendication symbolique et territoriale comme une minorité réprimée. En procédant ainsi, nous essentialisons des constructions identitaires artificielles. Le terme « ethnies » n'a pas le même sens quand on le mobilise en Afrique pour diviser, ou en Occident pour représenter toutes les personnes ayant un certain trait particulier et distinctif ou/et partageant une certaine réalité comme l'immigration. Une fois encore, il devient urgent de sortir de cette «ethnisation» de l'Afrique pour aller vers une reconnaissance d'un multiculturalisme et l'intégrer dans nos vocabulaires, tout en bannissant bien évidemment le mot «ethnies». Selon J. Ki-Zerbo, «il est évident que la guerre ne finira jamais si l'on s'entête à ne regarder que les ethnies qui dépassent souvent les frontières nationales», à redessiner les frontières créant encore plus de barrières, ou encore à «mobiliser le groupe ethnique pour barrer la route et s'opposer les uns aux autres». L'Afrique doit aller vers plus d'ouverture, plus de coopération inter-africaine comme avait été pensé le projet de l'Union Africaine par les pères fondateurs. L'idée est de faire sortir les différentes cultures de ce piège colonial des frontières maladroitement et inconsciemment dessinées afin de faciliter les échanges - culturel et commercial-transfrontaliers, et non continuer à isoler les cultures les unes des autres¹¹⁸.

4.1. Quelques éventuelles des sources de conflits et/ou foyers de tension liés à la tenue des élections

Cependant, la plupart des personnes interrogées sur le sujet s'accordent sur un certain nombre d'inquiétudes pouvant créer des foyers de tension dans l'organisation des élections et même de la contestation des résultats des élections par certains candidats dont entre autres :

- ⦿ **La non tenue des élections à la date indiquée** pourrait décrédibiliser le processus électoral, voire créer des tensions au sein de la classe politique et de la société civile qui tiennent à ce que les élections aient lieu à la date du 29 Juillet 2018. Autrement dit, la Constitution de la IIIème République n'a pas prévu de dispositions Constitutionnelles en cas d'expiration du mandat présidentiel ou de la non tenue d'élections et dans un tel contexte, le pays pourrait être la finalité de toutes les hypothèses (émeute, violence, grève, etc.).
- ⦿ Des risques pourraient naître de cette **trouble de la situation sécuritaire** du Mali surtout dans le cadre d'une mauvaise organisation des élections (Logistique, Sécurité des électeurs, Accès aux cartes d'électeurs).

¹¹⁸ Mahamadou Cissé, contributions sur facebook. Op. Cit. février 2018.

- ⌚ **La grogne sociale**, les différentes revendications de certains syndicats et corporations syndicales, et certains acteurs de la société civile sans une réponse satisfaisante ni de dialogue fécond entre eux et les gouvernants.
- ⌚ **Les litiges encore non résolus des élections locales** (communales) qui pourraient constituer des foyers de tension pendant les différentes échéances à venir. (*Selon un acteur politique*).
- ⌚ **La fracture de confiance entre la population et les hommes politiques** qui vont abriter ces élections pourrait susciter des contestations des résultats des urnes quel que soit l'issue des élections. (*Selon un acteur de la société civile*).
- ⌚ **Les risques de manipulation et d'instrumentalisation des jeunes** par certains hommes politiques pendant le processus électoral.
- ⌚ Les facteurs de tension et de conflits électoraux et post électoraux découleraient généralement du **manque de transparence** (achat de conscience, fraude électorale) dans le processus.
- ⌚ **Le non-respect de l'égal accès aux médias publics** pour tous les candidats à la présidentielle.
- ⌚ **Les insuffisances de cadres de dialogue inter-partis** en termes de mutualisation et d'homogénéisation des efforts pour apporter des réponses communes aux nombreux défis (crises sécuritaire, économique et sociale).

4.2. Comment prévenir les tensions liées aux élections par les jeunes

Dans ce contexte de crise et de la mise en œuvre de l'accord pour la paix, les institutions politiques et les pratiques établies de gouvernance peuvent changer considérablement. Cela ouvre une fenêtre d'opportunité pour renforcer la participation politique des jeunes en vue de prévenir les crises liées à la tenue des élections. Les acteurs politiques institutionnels doivent avoir comme rôles :

- ⌚ Aborder (**faire un diagnostic participatif**) des facteurs de violence liés aux élections et définir les stratégies assorties de propositions concrètes pour remédier à cette anomalie sociale.
- ⌚ **La transparence dans l'organisation des élections.** Autrement dit, les jeunes doivent être informés de l'objectif, de la portée et des procédures du

processus électoral auquel ils participent. L'impact potentiel de l'exercice doit être clair dès le début jusqu'à la fin.

- ⌚ **La mise en place d'un processus électoral inclusif** : des méthodes appropriées peuvent être utilisées pour donner à des groupes de jeunes marginalisés ou de zones d'insécurité les mêmes chances de participer, tels que les jeunes femmes, les minorités ethniques, les jeunes non scolarisés, les ruraux et les jeunes à tout le processus électoral.
- ⌚ La situation au Mali dans ce climat délétère demeure complexe et nécessite des initiatives de réforme du processus électoral sur le long terme. Des efforts doivent viser à faciliter **une plus grande coordination et une coopération entre tous les acteurs concernés** et les partis politiques doivent être présents au sein de tous les cadres de concertation pour éviter les frustrations.
- ⌚ **La DGE et la CENI doivent mettre en place des initiatives pour assurer une communication** plus large avec toutes les parties prenantes pendant le déroulement des élections pour minimiser les tensions.
- ⌚ Les institutions chargées des élections doivent veiller à ce que les élections soient crédibles et **éviter toute erreur** afin que le peuple, y compris les jeunes, aient confiance en ces institutions. **L'éducation de l'électorat** et surtout des jeunes dans tous les aspects du processus électoral, peut énormément contribuer à encourager leur participation et à éviter les protestations.
- ⌚ **Développer des initiatives de renforcement des capacités de médiation des jeunes** en cas de conflits et l'adoption d'approches fondées sur le dialogue et non la confrontation sont importantes.
- ⌚ Assurer le suivi du processus de participation des jeunes tout au long du cycle électoral avec une **tolérance zéro pour la corruption et les achats de conscience**.
- ⌚ **Elargir et équilibrer l'empreinte géographique des activités d'information et de sensibilisation** et mettre en œuvre des stratégies dans des zones auparavant non accessibles et hostiles en créant et en soutenant des partenariats stratégiques avec les principaux intervenants qui sont influents dans les espaces de la jeunesse pour assurer l'inclusion avec un

accent particulier sur les échanges d'information entre les jeunes des Partis politiques.

- ⌚ **Organiser des foras de la jeunesse entre les jeunes de différents Partis politiques et d'autres associations de jeunes** pour approfondir la collaboration, le partage d'information, la confiance mutuelle et la confiance entre les membres des institutions chargées de l'organisation des élections et les jeunes membres des Partis politiques est une condition sine quo non pour prévenir les éventuels risques.
- ⌚ **Les médias doivent jouer un rôle crucial** dans les initiatives visant à renforcer la participation des jeunes au processus électoral.
- ⌚ **Les médias sociaux, blogs et autres outils en ligne doivent donner à des jeunes citoyens instruits une voix pour l'activisme politique** et ouvrir des voies d'interaction directe entre les responsables gouvernementaux pour que les jeunes s'imprègnent davantage du déroulement des élections.

TROISIEME PARTIE

4.3. Médias et démocratie : Les médias comme cible témoin de l'étude

L'urgence des besoins et défis exigent aujourd'hui que les chercheurs analysent les problèmes en leur fond et faire la «différence à la différence», ce qui voudrait dire que chaque étude représentant un enjeu national doit prendre une cible témoin pour faire ressortir les disparités que ça soit zonale ou professionnelle pour faciliter les analyses transversales et les recoupements. Cette urgence nous exige d'adopter d'autres nouvelles approches pour les aborder en leur fond, comme le stipule Edgar Morin : *«Je suis de plus en plus convaincu que les problèmes dont l'urgence nous accroche à l'actualité exigent que nous nous en arrachions pour les considérer en leur fond. Je suis de plus en plus convaincu que nos principes de connaissances occultent ce qu'il est désormais vital de connaître».* (Edgar Morin). Autrement dit, il serait difficile de traiter cette question à fond sans prendre en compte les médias sont aussi des bombes à retardement si des mesures ne sont pas pour réguler et règlementer ce secteur qui pourrait être à l'origine d'une crise électorale et post-électorale, vue le contenu de certains journaux qui sont dans l'impartialité du traitement des sujets politiques avec des mots qui pourraient inciter les populations à la violence avec ce climat sécuritaire et économique délétère. D'un constat général au Mali, certains organes de presse et d'agences de communication appartiennent à des hommes politiques et hommes d'affaires puissants et qui exerceraient un contrôle strict sur le contenu des informations.

L'intitulé de l'étude exprime déjà le besoin de toucher à une diversité d'acteurs : *« La participation des jeunes, des femmes et des hommes aux différentes échéances électorales et leur rôle dans la gestion des crises post-électorales »*, donc elle saurait se boucler sans toucher la presse qui est le quatrième pouvoir au Mali, après les pouvoirs (exécutif, parlementaire, judiciaire), et joue un rôle clé dans la consolidation de la démocratie, dans la prévention et gestion des conflits électoraux et post-électoraux. C'est pourquoi nous avons trouvé utile, voire nécessaire en tant que chercheur de toucher les professionnels du secteur des médias en général. Autre raison importante, les médias sont aussi animés par des jeunes, des hommes et des femmes les prendre comme cible témoin pourrait pousser la compréhension des enjeux nationaux liés à cette question qui revêt un import capital pour le commanditaire et son partenaire financier.

4.3.1. La fonction des médias dans la démocratie

Les médias, du moins dans les pays occidentaux, assurent la circulation¹¹⁹ des opinions, leur confrontation, et leurs limites ou leurs insuffisances sont aussi celles de la démocratie. Les critiques récurrentes qu'ils suscitent oublient parfois la nature de cette dernière – où les débats s'organisent à partir de l'opinion commune, celle des simples citoyens, et ne sauraient être parfaitement ordonnés par la raison ni soumis à une vision du monde ou une autorité surplombantes. Si la communication menace toujours l'information, le public est pour partie co-responsable de la qualité des médias, leur réception par les individus n'étant par ailleurs nullement passive¹²⁰. Daniel Bounoux insiste également sur l'articulation démocratie/médias : le gouvernement élu représente le peuple souverain et agit en son nom, les médias permettent dans l'intervalle de deux élections de continuer à faire entendre l'opinion du peuple auprès du pouvoir en place. Mais l'apparition de nouvelles technologies offre aux citoyens la possibilité de concurrencer les journalistes dans la saisie et le traitement de l'information. Faut-il y voir un progrès de la démocratie ou bien craindre que blogs et chats manifestent plutôt le recul d'une information publique, générale, soumise à des règles déontologiques, au profit d'enfermements égotistes ou d'emballements grégaires ?

La première évidence à rappeler, à l'ouverture d'une réflexion sur un sujet particulièrement ressassé et documenté, c'est la liaison intrinsèque, consubstantielle, des médias et de ce que nous appelons démocratie. Celle-ci se définit en effet, depuis (au moins) Kant, par le principe de publicité, «*Öffentlichkeit*», autrement dit par la libre circulation des opinions et leur confrontation, seule façon d'établir un bon gouvernement, qui soit conforme aux vœux de la majorité. Les «Lumières» ne consistent pas à réclamer partout le règne d'une raison scientifique, laquelle se révélerait peut-être inopportune, voire catastrophique en matière politique ; un gouvernement d'experts ou de savants ne réalise pas le projet démocratique, qui suppose en revanche une culture de l'argumentation et du débat, donc une opinion entretenue par la communication sans entraves de chacun avec tous. «Démocratique»¹²¹ qualifie ainsi une politique moyenne, ou de la médiane, à laquelle collaborent des médias eux-mêmes

¹¹⁹ Anne-Marie GINGRAS (1999), *Médias et démocratie. Le grand malentendu*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

¹²⁰ [Les médias contribuent-ils au débat démocratique ? - Médias et ... http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/enjeux/media-democratie/medias-contribution.](http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/enjeux/media-democratie/medias-contribution)

¹²¹ Information, médias et Internet Cahiers français n° 338, Médias et démocratie

moyens, entendons : qui n'endossent pas en priorité les grandes ou hautes paroles de la religion, de l'art, de la science ou de l'idéologie, mais qui se contentent bêtement d'acheminer les vérités basses, au jour le jour, de l'opinion. Si ce dernier mot, la doxa, figure, dans la tradition platonicienne du grand rationalisme classique, l'obstacle toujours récurrent de la connaissance scientifique, il constitue la cause ou la chose même de la démocratie, son étalon indépassable, comme on le voit notamment par le mécanisme de l'élection. Être démocrate, c'est donc œuvrer sans réserve à l'élargissement de cette opinion, c'est étendre la visibilité de la chose publique ou commune pour favoriser cette « mentalité élargie » ou affranchie appelée par les Lumières : ouverture aux mondes et aux raisonnements des autres, publicité des débats, libre circulation des journaux et pluralisme de la presse..., nous voyons par ces critères ce qui distingue nos démocraties de diverses aristocraties, tyrannies ou théocraties, et nous reconnaissons dans nos médias le principe du lien, ou la médiation majeure entre je et nous. Nos journaux fourmillent sans doute de mensonges, mais le moyen, sans eux, de raccorder l'individu à la communauté qui le dépasse ? Ce tournant communicationnel dans la gestion du groupe humain ouvre à un monde plus horizontal, où des sujets réputés égaux se trouvent aux prises les uns avec les autres ; l'âge démocratique, selon son idéal-type, semble donc travaillé ou fléché par les valeurs de l'auto-organisation, de l'immanence et de la communication. Pourtant, si l'essor des médias et celui de la démocratie semblent être allés de pair, depuis au moins deux siècles et dans ce qu'on appelle l'Occident, beaucoup s'alarment aujourd'hui d'un mouvement inverse, des médias contre la démocratie, ou soupçonnent que ceux-ci, qui furent sa condition d'émergence, sont peut-être en train de la détruire.

Médias – terme instable qu'il faudra préciser¹²² – sonne comme le nom du malheur. Au point que notre récurrente haine des médias semble, elle aussi, aller de pair avec la haine de la démocratie. Si les médias constituent cet opérateur de liaison et de mise à niveau qui corrige, partiellement sans doute, notre native incomplétude, on comprend mieux la blessure narcissique et les récriminations qu'ils suscitent : parce que nous rêvons, pour nous comme pour le groupe, d'immédiateté, et que nous nous voudrions autonomes, spontanément rationnels, complets et informés, nous maudissons ces médias nécessairement inadéquats à notre vie rêvée, et qui nous représentent si mal...symboliques, aliénants pour notre génie congénital ou pour notre âme. Une variante de cet idéalisme oppose le gentil public aux maudits médias, toujours suspects de « manipuler » ou de prendre en otage celui-ci. Cette rhétorique éprouvée est toujours reçue avec une certaine faveur ; les thèses conspirationnistes, en mettant en avant la manipulation, nous dispensent à bon compte de nous pencher sur les complexes mécanismes de la

¹²² Ibidem.

réception, au niveau desquels s'élaborent le sens et les effets que chacun tire pour son compte des messages médiatiques. De même, nous avons du mal à penser que la «domination» court dans les deux sens, les journalistes se trouvant eux-mêmes otages de la façon dont nous achetons les nouvelles ; les mêmes, qui pleurent avec des larmes de crocodile la mort de la princesse Diana «tuée» par les paparazzis, se repaissent de la presse people. La presse étant d'abord un marché, on rappellera qu'on n'y récolte jamais que l'information qu'on mérite. On rappellera aussi par les études dites de réception, aujourd'hui dominantes, que l'information, d'ailleurs minoritaire, et tous les autres contenus de divertissement, de relaxation ou de bonnes relations véhiculés par les médias sont quelque chose que leur destinataire traite. Retranché dans son monde propre ou abrité derrière le pare-chocs des médias dont il dispose, chacun filtre et accueille le monde des autres à ses propres conditions. Parce que nous sommes des sujets, et non des boules de billard, communiquer pour nous signifiera toujours réfracter, traduire, atténuer ou amplifier le signal reçu du monde extérieur – voire l'ignorer ou le mettre en attente; notre relation aux médias n'est pas énergétique mais sémiotique, elle consiste à échanger et traiter des signes, comme fait la démocratie qui préfère convaincre à vaincre, et les jeux parlementaires aux thaumaturgies de la fascination et de la violence.

4.3.2. Quelle critique des médias ?

Les Médias est un terme instable¹²³, dont l'extension variable court des appareils de presse, qui diffusent les mots, les images et les sons, à tous les vecteurs de messages en général : le média s'accroche au message comme le signifiant au signifié (mais le couple média/message, nodal pour une médiologie, n'a pas encore suscité autant d'attention que la paire signifiant/signifié placée depuis Saussure au principe des études de sémiolinguistique). La notion de «public»¹²⁴ dans ses acceptions multiples suscite encore de nombreux discours des acteurs sociaux impliqués dans son usage. Ce thème de recherche est aussi au centre d'un questionnement des sciences de l'information et de la communication qui porte plus spécifiquement sur des phénomènes sociaux à travers la dimension communicationnelle des médias, des industries de l'information et de la culture. Pour saisir ce que les problématisations du public recèlent de singularité par rapport à leurs représentations, cet article développe successivement, en trois temps, cette relation entre analyse des médias et des pratiques culturelles. Il aborde, tout d'abord, l'adossement théorique de ces approches en dressant un

¹²³ Olivier Thévenin, *Publics, médias de masse et participation culturelle. Trois concepts interdépendants*, Les recherches sur les publics en Sciences de l'Information et de la Communication, 2015, p. 25.

¹²⁴ Olivier Thévenin. *Ibid.* 2015, p. 42.

rapide tour d'horizon afin de définir la notion de «public» comme objet d'étude et comme terrain de recherche, puis passe en revue les principales formes de sociographie réalisées à partir de mesures d'audience et de la participation culturelle. Enfin, il pose la question spécifique des sociabilités et des logiques sociales à l'œuvre dans les pratiques médiatiques et culturelles pour rendre compte des perspectives de recherche contemporaine dans les sciences de l'information et de la communication.

L'information d'autre part se révèle à l'analyse comme une notion elle-même complexe, et sujette dans son fonctionnement médiatique à bien des glissements: «chose» d'intérêt public et d'un contenu idéal, ou de connaissance, l'information est par ailleurs une marchandise qui obéit à des contraintes de rentabilité ; elle entre dans des programmes où elle côtoie le désir d'influence, la conquête incessante des «parts de marchés» et les sirènes d'une communication qui n'obéit pas du tout aux mêmes critères de connaissance, de détachement critique et de vérité. L'or de l'information court toujours le risque de se changer dans le vil métal de la communication – dans les jeux impurs de la propagande, de la pub, de l'influence ou du profit. Le journaliste hérite nécessairement de ces ambiguïtés constitutives, et navigue entre les écueils. Cette profession longtemps mal définie suscite l'hostilité spontanée des savants, des spécialistes et, d'autre part, des hommes de pouvoir qui ont quelque chose à cacher.

Un ressentiment diffus frappe la corporation : dans la mesure où tout journaliste agit comme un éclairagiste, on le soupçonne de ne pas braquer le projecteur au bon endroit, ou de maintenir dans l'ombre ce qu'il ne distingue pas. Toute médiatisation s'avérant source potentielle de richesse, d'influence ou de notoriété pour ceux qu'elle «éclaire», on accuse forcément les journalistes de connivence avec le peuple, et de partialité dans l'orientation du faisceau de lumière ou du grand miroir. Pourtant, une facile critique des médias apparaît aujourd'hui aussi vulgaire que les phénomènes qu'elle prend pour cible. Elle manque son objectif par idéalisme, quand elle présuppose un sujet d'avance compétent, doté d'une mémoire, d'un savoir ou d'un imaginaire qui ne devraient rien à ces accessoires subalternes, extérieurs aux performances professionnelles.

4.3.3. La sphère moyenne de l'opinion

Il faut accepter, pour la démocratie comme pour l'argumentation telle qu'elle circule dans les organes de presse, la constitution d'une sphère relativement moyenne de l'opinion, qui ne monte pas jusqu'à la science sans réplique des experts, qui ne s'abaisse pas jusqu'aux jeux du cirque, deux écueils également exterminateurs en matière de démocratie. Une sociologie notamment marquée par Pierre Bourdieu a plaqué sur sa critique des journalistes celle d'une opinion

forcément déficitaire par rapport aux savoirs venus du monde académique ; on lui opposera l'autonomie relative et la résistance sous-jacente d'une strate de l'opinion, irréductible aux savoirs ; car si personne ne sait tout, il n'est personne en revanche qui ne sache rien. Cette opinion, sensus communis, mélange inextricable de préférences personnelles, de croyances et de connaissances éparses, constitue notre humus humain et l'objet même de la communication politique, qui travaille sans relâche et pétrit cette matière à la fois médiatique et moyenne.

À cet égard, la formation du jugement politique n'est pas très éloignée de celle du jugement esthétique – et la critique kantienne, ici encore, pourrait faire référence. Opiner, dans les deux cas, consiste à élaborer et à rallier un sens commun sur des matières foncièrement incertaines, ou qui ne se laissent pas rationnellement démontrer. La «mentalité élargie» requise pour asseoir ce jugement demeure ouverte aux raisons ou aux arguments des autres ; le bon juge, en politique comme en matière esthétique, cultive cette pluralité virtuelle, il pense en se mettant à la place des autres ou en se traitant «soi-même comme un autre». Au final, son avis semble non le produit de connaissances assurées mais un compromis de sentiments, de désirs ou de volontés. C'est évident dans le cas de l'élection au suffrage universel ; on a longtemps critiqué ce suffrage au motif que le bien public et l'administration de la Cité seraient choses trop sérieuses pour être laissées au jugement du premier imbécile venu, ou à celui des femmes, esprits domestiques peu capables de se projeter au-dehors...Les partisans du cens réservaient le discernement politique aux sujets capables, donc notables ou fortunés, et identifiaient comme allant de soi le cercle de la compétence citoyenne avec celui (très étriqué) de la raison. Une démocratie fondée sur le suffrage universel désaccouple jugement et raisonnement ; ce ne sont pas les connaissances de chacun en matière de gouvernement que le suffrage mesure, car bien peu de voix seraient dans ce cas légitimement appelées à voter, mais les désirs, ou la volonté de changement.

En indiquant par son bulletin ce qu'il éprouve ou, face au choix proposé, où il en est, chaque électeur dit automatiquement vrai, et c'est la somme de ces «vérités» d'opinion qui, le soir du scrutin, dit non moins automatiquement, fût-ce à une voix près, la vérité du vote et la légitimité sans appel du gagnant : l'opinion issue des urnes ne peut errer dans la mesure où on ne lui demande pas de penser mais de peser, voix par voix, c'est-à-dire de représenter la moyenne, ou le jugement de l'homme quelconque, sans qualités particulières. Claude Lefort, réfléchissant à la définition de la démocratie, a proposé le critère de la désincorporation, ou mieux la figure de ce régime comme lieu vide, celui où le pouvoir n'appartient à personne et que nul ne peut s'approprier durablement. On ajoutera, à l'appui de

cette thèse, que le tirage au sort des charges, pratiqué dans la Grèce ancienne, accomplissait cet idéal d'un pouvoir pour tous ou du plus grand nombre (si l'on excepte les femmes, les étrangers et les esclaves évidemment exclus du cercle politique) ; mieux que nos propres scrutins, le choix du hasard, en éliminant chez l'élu tout soupçon d'arrivisme, garantissait le respect de la Chose publique et d'un bien qu'on puisse dire vraiment commun. La démocratie n'est donc pas seulement vide de corps, mais aussi de raison proprement dite : quelle raison d'élire tel individu à telle charge, quand le hasard décide ? Et la science des experts n'apparaît pas davantage souhaitable, ni d'ailleurs viable, là où il y va de l'intérêt général et du respect de l'opinion. Ni l'alchimie poétique ni la raison géométrique ne font durablement lien ; il faut l'« universel reportage » (décrié par Mallarmé) et le suffrage universel pour nous forcer d'en passer par les mondes des autres. Démocratique connote donc ce monde de représentations bariolées, polyphoniques, contradictoires que nous ouvrent aussi les journaux : un conflit d'opinions que nul savoir transcendant n'apaisera jamais, un état désormais horizontal, immanent, où les sujets demeurent entre eux pour agir, décider et se représenter.

4.3.4. Le « quatrième pouvoir » : une action par représentation

On parle beaucoup, concernant les médias, de quatrième ou de contre-pouvoir ¹²⁵; il conviendrait de souligner, avec Marcel Gauchet, en 1985, il publie « *Le Désenchantement du Monde*, un ouvrage qui marque profondément les sciences sociales des religions et suscite un grand nombre de réactions. *Un monde désenchanté ?* Revient, près de vingt ans plus tard, sur les principales thèses de l'auteur en matière de religion. Cet ouvrage est un recueil de textes, articles et conférences, qui ont en commun de naître des interrogations, objections et critiques soulevées à l'occasion de la publication du *Désenchantement du Monde*. *Un Monde Désenchanté ?* composé de trois parties principales, regroupe des textes consacrés à une analyse approfondie des principales thèses de l'auteur et une relecture du *Désenchantement du Monde* à l'aune de la situation politique et religieuse actuelle » ¹²⁶, que ce « pouvoir » ¹²⁷ n'agit jamais que par représentation, ou qu'il n'a d'autre efficace que sémiotique – contrairement aux pouvoirs exécutif et législatif, issus de la représentation-délégation parlementaire, et qui peuvent directement décider, empêcher, censurer, destituer... Les médias n'ont pas cette vertu ; pouvoir immatériel à base de papier, d'ondes ou de courants faibles, la représentation médiatique inerte par elle-même n'agit qu'en excitant ou en démultipliant à distance d'autres pouvoirs plus réels, ailleurs et antérieurement constitués.

¹²⁵ Moussa Baye, *Presse et le Pouvoir*. Momar-Coumba Diop (ed), sénégal. Trajectoire d'un Etat, Dakar/CODESRIA, 1992, 331-337, CODESRIA – ISBN 2-6978-011-7.

¹²⁶ Marcel Gauchet, *Un monde désenchanté ?* Paris, Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 1985, p. 253.

¹²⁷ Marcel Gauchet. Ibid. 1985.

La sphère politique, de son côté, doit son efficacité à sa média-dépendance ; cet enchevêtrement politico-médiatique commence avec le processus électoral, qui suppose une intense publicité (confrontation des programmes, mise en visibilité des candidats...). Comment faire, demandait Rousseau toujours inquiet de voir les élus se couper de leurs électeurs, pour garantir la souveraineté du peuple hors de ces périodes de pointe, assez rares, où il exerce son pouvoir par le vote ? La représentation de l'opinion s'avère double, ou à double articulation : le vote (nécessairement intermittent) se trouve relayé par la presse, en continu, qui constitue autant qu'elle représente une opinion qui n'existerait pas indépendamment d'elle. Les journalistes n'y retrouvent pas la bonne scène, celle qui les valorisait du temps de «Cartes sur table» ou de «L'heure de vérité». Comment montrer la politique, comment la rendre plus lisible? Nous aimions la regarder sous l'angle du duel ou du match, et nous persistions à l'idéaliser en y plaçant une attente de sacré, ou de salut, le fantôme d'une transcendance, le soulèvement d'une prophétie...Ce glissement dont frissonnèrent quelques jours les gazettes semble la réplique du tremblement de terre provoqué en 2001 par le Loft, lui-même anticipé par les écœurantes manières des reality-shows : d'où sortent ces gens ? Posent-ils les bonnes questions ? N'ont-ils rien d'autre à montrer qu'eux-mêmes ? On demande le retour d'un scénariste, d'une médiation ou d'une fiction qui fassent sens. Mais si des représentations savantes, majestueuses et sages sont aujourd'hui menacées par la poussée du réel, si des médiations éprouvées déclinent, certains préfèrent saluer dans ces nouveaux formats une autre façon de faire advenir l'individu démocratique.

4.3.5. Règlements et modalités de fonctionnement des médias

Selon les textes de l'Etat malien, les libertés individuelles sont respectées. Ainsi la constitution du 25 février 1992 dispose en son article 4 que : «*Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culte, d'opinion, d'expression et de création dans le respect de la loi*». Le Mali a aussi ratifié tous les textes internationaux en matière de protection des libertés. L'article 7 de la constitution consacre la liberté de la presse. Il y a cependant des menaces dues aux lois N° 00-46/AN-RM du 7 juillet 2000 portant régime de la presse et délits de presse et N°2012-019/ du 12 mars 2012 relative aux services privés de communication audiovisuelle. En effet, bien qu'elles confirment la liberté de la presse, ces lois ont un caractère liberticide car elles pénalisent (de prison) les délits de presse.

Mais, l'ordonnance n°99-043/P-RM du 30 septembre 1999 régissant les télécommunications en République du Mali et la loi du 23 mai 2013 modifiant le

code de procédure pénal rend le cadre légal beaucoup plus strict. Ainsi en son article 5 intitulé “Secret des correspondances”, l’ordonnance n° 99-043/P-RM du 30 septembre 1999 régissant les télécommunications en République du Mali stipule que : *«Les opérateurs de réseaux et services de télécommunications visés par la présente ordonnance, ainsi que leurs employés sont tenus au respect du secret des correspondances et aux principes de protection de la vie privée et des données nominatives des usagers, sous peine des sanctions prévues au Titre V»*¹²⁸. L’article 71 du Code de procédure pénale issu de la loi du 21 mai 2013 définit quant à elle les conditions de levée du secret des correspondances par les autorités compétentes dans le cadre d’investigation. Cet article dit en substance : *«Pour les besoins de l’enquête, les officiers de police judiciaire, sur autorisation écrite du Procureur de la République ou du juge d’instruction agissant sur commission rogatoire, peuvent intercepter les communications téléphoniques, les messages électroniques et autres courriers des suspects ou de toute autre personne en rapport avec eux»*¹²⁹.

5.1.1. Les risques de partialité dans le traitement de l’information par les médias : Une menace pour la démocratie

L’absence de formation fait d’ailleurs qu’il n’existe même pas un bon encadrement dans les rédactions. Cela a des conséquences sur le traitement de l’information qui peut être parfois biaisée à cause du manque de connaissance pointue sur le sujet ou de culture générale. N’empêche, le droit de réponse est respecté en général par les organes de presse au Mali. Face à l’absence de dynamisme de l’observatoire de l’éthique et de la déontologie, la Maison de la Presse qui est la faitière des organisations de médias, est en train de travailler à mettre en place un «tribunal des pairs».

Institutionnellement, il faut dire que des efforts ont toujours été faits pour représenter la diversité linguistique dans les médias d’Etat. Chaque groupe ethnique a une plage aussi bien à la télévision qu’à la radio. Cela s’intégrait à la politique volontariste des autorités politiques à développer une politique des langues nationales. Un panéliste souligne que malheureusement l’Etat n’est pas allé au bout de sa politique en utilisant de façon plus optimale ses stations régionales. Ces dernières auraient dû être amenées à produire du contenu local et un espace plus important offert à la diffusion de ce contenu. Par contre, les radios libres et communautaires ont investi cet espace et offrent un espace d’expression

¹²⁸ République du Mali : L’ordonnance n° 99-043/P-RM du 30 septembre 1999 régissant les télécommunications en République du Mali.

¹²⁹ République du Mali : L’article 71 du Code de procédure pénale issu de la loi du 21 mai 2013 définit quant à elle les conditions de levée du secret des correspondances par les autorités compétentes dans le cadre d’investigation.

à toutes les communautés du pays. Mais au-delà de tout ce qui existe déjà, dès qu'un groupe est au centre de l'actualité on en parle.

Par ailleurs, la question de la définition des minorités semble se poser. Au niveau ethnique, les Touaregs cristallisent l'attention à cause des crises nées avec l'Etat central malien. Mais, il y a bien d'autres minorités même «plus minoritaires» que les Touaregs. On peut citer les Sénoufos, les Dogons, les Bozos, les Bwa etc. De l'avis d'une panéliste, le bambara s'est développé par le fait des conquêtes passées du temps des empires et de l'utilisation de cette langue comme langue véhiculaire. Un traitement sensible du traitement des informations sur la crise que connaisse le pays : *«Il y a que les autres minorités aujourd'hui qui commencent également à avoir des replis identitaires en réaction au traitement de la crise dans les régions du nord du pays. Il surgit de plus en plus des festivals culturels de chaque minorité pour s'organiser et se positionner par rapport aux Touaregs. Cette situation, si elle n'est pas gérée avec clairvoyance pourrait créer des scissions plus profondes et durables, et surtout une résurgence identitaire. Un journaliste rencontré a relevé dans un discours du ministre français de la Défense, M. Le Brian, sur la crise malienne, que la question des minorités est une question géostratégique ou géopolitique. De tels propos participent également à fausser les débats. Une situation analogue a été évitée de justesse aux Nations Unies quand une ancienne ministre Zakiatou avait voulu faire une communication portant à montrer qu'il existait un problème des minorités au Mali. La façon de poser le problème et même de relater des faits peut faire une très grande différence sur la perception que les gens ont. Il faut justement prendre garde à ce qu'une minorité dite «agissante» en occurrence les wahhabites, prennent en otage le pays et lui porte un coup fatal»*. La crise dans les régions nord du pays a aussi engendré son lot de dérives dans les médias. En effet, un vocabulaire hostile est né avec cette crise pour parler des Touaregs et a même évolué dans les régions nord du pays. Ce vocabulaire allait de «petits bandits» à «frères égarés». Ce positionnement des médias était de nature à activer voire exacerber les tensions déjà existantes, mais surtout à jeter l'opprobre sur toute la communauté touarègue. Or, il ne faut pas oublier que les populations touarègues même ont été les premières victimes, donnant lieu à une confusion totale entre groupes armés et minorités ethniques. Les médias doivent aussi prendre le poids de leur responsabilité dans le traitement qu'ils font de cette crise. Les minorités autres qu'ethniques et religieuses à savoir sexuelles, physiques, et autres n'ont pas des espaces spécifiques qui leurs sont dédiés et qui permettent de mieux les connaître. L'institut PANOS Afrique de l'Ouest a rédigé une charte des médias pour le respect de l'image et les droits des femmes à l'information et à l'expression au Mali. Cette charte issue d'un processus consultatif avec différents acteurs a été

adoptée et signée par le Président du Comité de pilotage de la Maison de la presse du Mali et le Ministre de la femme, de l'enfant et de la famille pour que subviennent un réel changement de comportement dans les médias.

Concernant le contenu, l'émergence des radios islamiques et confessionnelles a créé un déséquilibre dans le traitement de l'information en défaveur des femmes et particulièrement dans les radios appartenant à des leaders religieux musulmans. Beaucoup de préjuger et de stéréotypes circulent concernant l'image et la place de la femme dans la société malienne. Ainsi on peut voir comme caricature pour la journée de la femme, le 8 mars, dans des journaux, une femme se fait étouffer par son mari, ou encore lorsque le code des personnes et de la famille a été adopté à l'Assemblée nationale, un journal proclame en titre «la femme malienne n'obéit plus à son mari». Une stagiaire journaliste avait été envoyée couvrir une activité au centre Hamdalai. Elle était en pagne et tee-shirt, mais a été renvoyée au prétexte qu'elle n'était pas correctement habillée. A son retour à la rédaction, elle fait le point à son rédacteur en chef qui lui demande simplement d'oublier cette activité car il n'y avait pas à se plier à la volonté de ces extrémistes. Pour avoir donné un milliard de francs CFA (1.520.000 €) en 2015 pour le fonds d'appui à l'autonomisation de la femme et à l'épanouissement de l'enfant, on a pu lire ou entendre dans certaines presses des insultes du genre: «ces sous donnés à des putes»¹³⁰ ou encore « ces sous donnés à la ministre de la femme, de l'enfant et de la famille car elle est l'amante du Président de la République». Il faut aussi dire qu'on voit difficilement une femme à la une d'un journal.

Les femmes, elles-mêmes, pérennisent les clichés négatifs de la société. C'est le cas d'une animatrice radio, l'une des plus suivies d'ailleurs, qui dans son émission prône la soumission de la femme à l'homme. Pour faire évoluer sa vision de la femme, un panéliste a mis en place des séances d'échange avec elle et une ancienne miss et cela a pris pas moins de deux ans pour faire évoluer sa vision de la place de la femme dans la société. Il y a aussi un manque d'organisation ou d'engagement de ces dernières pour leur propre cause. Ainsi à l'ORTM, il a fallu que les syndicats organisent les femmes pour qu'elles mettent en place des activités pour la journée internationale de la femme. Et ces activités ont été toutes couvertes.

¹³⁰ Le traitement de l'information de ce don fait par les plus hautes autorités du pays. Cette façon de traiter une telle information à vocation sociale et sensible aurait créé des révoltes de la part des associations féminines. Ce traitement touche aussi à l'intégrité physique de ces actrices et aux libertés collectives du droit d'associations. Les médias doivent traiter les informations sensibles avec plus de professionnalisme et d'impartialité dans ce contexte de crise sécuritaire qui a rendu fragile la cohésion sociale au Mali.

6.1.2. Les questions partisans, de division et de diversion au niveau des médias

La presse malienne fait face à d'énormes difficultés. Autrefois confrontée à des menaces extérieures, aujourd'hui elle est fragilisée par ses propres éléments. Le concept "l'homme est un loup pour l'homme" se manifeste de manière inquiétante. Des journalistes se combattent pour des raisons de penchants. Divergence de vue, conflit d'intérêt... et finalement certains sont devenus des ennemis. Il suffit que l'un apprenne des choses sur l'autre, séance tenante il en fait un outil propice pour abattre le concerné. Ainsi, tous les canaux entrent dans la danse surtout les réseaux sociaux. Nous avons vécu des cas ces dernières années au moment desquels les journalistes ont failli se bouffer le nez. Selon un journaliste de la presse audiovisuelle: *«Je ne soutiens pas la thèse selon laquelle la presse est intouchable. Il est vrai aussi que notre métier est sensible et nous devrions être durs avec nous-mêmes dans le traitement de l'information. Mais que tout le monde le comprenne. Nous sommes des humains comme les autres, si nous commettons des fautes, nous mettons à la disposition de la justice, seule instance habilitée à trancher. Et si nous avons tort, la sanction doit être à la hauteur de la faute commise. Ce qui est déplorable dans notre grande famille, c'est le manque de solidarité. C'est le contraire chez les autres. Dans plusieurs domaines, les travailleurs ne lâchent jamais leur collaborateur quelle qu'en soit l'erreur à lui reprochée»*¹³¹. Ce dernier remet complètement en cause l'acte posé par ses confrères et appelle au sens de la responsabilité et l'impartialité dans le traitement de l'information avec une condamnation de l'acte de pudeur sur l'élus local de Niafunké causé par ses confrères comme un argument de chantage pour escroquer l'indélicat ou le malheureux, la main peut-être pris dans le sac. Il est vrai que l'éthique et la déontologie ne sont pas respectées comme il le faut par des journalistes dans l'exercice du métier mais cherchons à comprendre les raisons. La presse est confrontée au manque de formation, de moyens mais le plus gros problème est l'immixtion des politiques qui se cachent derrière certains organes et compte tenu des conditions de vie dérisoires des journalistes, ils les utilisent à leur fin. Ce sont ces mêmes politiques qui définissent dans la plus part des cas, la ligne éditoriale au gré de leur position politique contre X. ou Y. Ce sont eux qui maintiennent la presse dans cette situation de prolétaires et adoptent la posture de diviser pour mieux régner tout en se glissant entre les confrères.

Si d'autres journalistes se réjouissent de la récente arrestation de trois journalistes de la presse en ligne en condamnant l'acte posé par ces trois journalistes, d'autres

¹³¹ Entretien avec M. B, journaliste de l'audio-visuel.

ont une autre religion contraire à la circonstance de leur arrestation : *«Le récent¹³² cas d'interpellation des confrères du site Mal-Actu.net. Cette façon d'arrêter ces journalistes par des hommes armés non identifiés m'a beaucoup touché. Ils ont été arrêtés comme des moins que rien et voilà les autorités maliennes s'empressent de faire des communiqués tout en ignorant dans leurs textes l'identité journaliste des hommes interpellés. On peut lire des "individus". Quelle maladresse sciemment orchestrée ! C'est une manière de diviser davantage la presse. Le journal en ligne a le même titre que la presse écrite, la radio, la télé... Et les conditions à remplir pour être journaliste les (interpellés) remplissent-ils ou pas ? Cela n'est pas leur problème parce que cette affaire, c'est l'arbre qui cache la forêt. Ce qu'on leur reproche est anti journalistique. Mais ne partons pas vite en besogne. Il y a la présomption d'innocence et ayons d'abord la version des confrères avant de nous aventurer dans des jugements qui n'honorent pas du tout la corporation. Le journaliste qui le fait tout en passant qu'il combat l'anormal, au contraire, il fragilise sa grande famille pour rien ».* (Selon un journaliste rencontré, rédacteur en chef d'un Journal hebdomadaire). Ce dernier fustige le manque de solidarité de certains de leurs confrères à prendre des positions contraires à l'esprit de la déontologie journalistique à soutenir un confrère même s'il est en faute. L'essentiel, c'est de se battre pour le libérer mais pas d'analyse de fond des faits reprochés. Certains aussi ont prématurément innocenté les présumés journaliste arrêtés dans le cadre de l'enquête de la vidéo à caractère pornographique utilisée pour faire des chantages à l' élu local en monnayant leur plume : *« Pour exercer ce métier, il faut la persévérance, le courage et 1 minimum d'honnêteté. J'avais au fond de moi la ferme conviction que SALIF était innocent. Heureusement qu'il existe encore des juges apolitiques dans ce pays. C'est une victoire de la presse africaine je dirai, une victoire des faits sur des commentaires insensés, bidons, partisans et même méchants. Que chacun comprenne que pour nos droits nous (presse) ne dormirons plus »*¹³³. Finalement, les médias dans un élan de solidarité et d'une forte mobilisation avec slogan "libérez nos confrères" ont eu raison sur la justice qui ne fait que son

¹³² L'arrestation de trois journalistes d'un média en ligne (Mali.actu.Net) au siège de leur journal sise au quartier ACI 2000, le /21/02/2018/ par des hommes armés non identifiés supposés avoir en possession une vidéo à caractère pornographique faisant des chantages en réclamant la somme d'un million à trois millions à un Maire d'une commune de la région de Tombouctou. Ce comportement met en lumière les abus de pouvoir exercés par certains hommes de médias sur les Hommes politiques, voire sur d'autres citoyens ayant atteint un certain niveau de vie, et qui sont des pratiques contraires à la déontologie du métier de journalisme, mais par déontologie du journalisme, il faut condamner et protéger les esprits du corps. D'ailleurs, une conférence de presse a été animée pour la circonstance le /24/02/2018, à la Maison de la Presse par des associations des professionnels de médias pour exiger la libération de leurs confrères sans condition.

¹³³ Commentaire de Alima Ben Touré sur les réseaux sociaux de l'arrestation des journalistes de Mali.actu.net, une remise en cause de la justice et d'une partialité du traitement de l'information, elle le fait peut-être par solidarité à ses confrères dans l'esprit de la déontologie journalistique. Son analyse sur la question est de forme et non de fond, 26 février 2018.

travail paisiblement conformément à l'esprit des lois de la république : «*Nous étions nombreux jeunes journalistes au tribunal de la commune III ce matin pour exprimer notre solidarité à Salif Diarra de Maliactu qui vient d'être libéré*»¹³⁴. La pression a eu raison sur la loi. Par ailleurs, le débat juridique sur la question doit être remis sur la table pour corriger ce vide juridique en mettant des garde-fous pour empêcher des journalistes de profiter de ce genre de situation pour faire des chantages aux citoyens et aux hommes politiques quelques soient les circonstances. Cependant, il faut noter que la morale politique aussi voudrait que les hommes politiques et d'Etat donnent le bon exemple de comportement en évitant des situations de ce genre (vidéo à caractère pornographique) pour au moins gagner la légitimité d'un peuple qui devient de plus en plus intolérable aux actes impropres à la morale religieuse et sociétale de la part de la classe politique oubliant l'essentiel dans la république et pour la république à travers des actes immoraux.

Le journaliste Salif Diarra de Maliactu libéré après six jours de détention. Interpellé le mercredi 21 février 2018 par les autorités maliennes, les trois journalistes de Maliactu.net, Salif Diarra, Aliou Hassèye et Issa Coulibaly sont tous libres. Le vendredi 23 février 2018, après deux jours dans les locaux de la Brigade d'investigation judiciaire et de la Brigade des mœurs, Salif Diarra, Aliou Hasseye et Issa Coulibaly ont été présentés au procureur du tribunal de première instance de la Commune III. Hasseye et Coulibaly sont ressortis libres du bureau du procureur, mais Diarra restait toujours sous le coup de l'interpellation, la justice ayant demandé « des enquêtes plus approfondies » le concernant. Ce n'est qu'hier, lundi 26 février 2018, dans l'après-midi, aux environs de 17heures que Salif Diarra a recouvré la liberté après son audition pendant plus de trois heures par le juge d'instruction du 4ème cabinet du tribunal de grande instance de la commune III du district de Bamako. Pour l'instant, notre confrère, Salif Diarra est libre mais la procédure continue, car, il est toujours sous contrôle judiciaire. (LE RÉPUBLICAIN)¹³⁵. Autant de facteurs pour des questions partisans de la presse freinent le bon fonctionnement de la justice quant aux délits de presse au Mali.

5.1.3. Domination des sujets politiques dans la presse sur les autres sujets sociaux

De façon unanime, les acteurs rencontrés sur le terrain, reconnaissent que les sujets politiques ont pris le dessus sur les autres sociaux (éducation, eau, économie, santé...). Le politique captive plus le lecteur¹³⁶. Les acteurs constatent

¹³⁴ Modibo fofana, journaliste malien de la presse ligne et presse écrite, 26 février 2018.

¹³⁵ Le Journal "Républicain" reporté par la Revue de la presse, le résumé à la date du 27 février 2018.

¹³⁶ L'importance des médias pour les élections — <http://aceproject.org/ace-fr/topics/Html>.

que les journaux se vendent mieux lorsque les sujets à la une sont des sujets politiques. De plus, pour développer les autres sujets on a besoin d'une expertise qui n'existe pas toujours au niveau des rédactions. Elles ne sont donc pas souveraines à aborder ces thématiques, l'intervention d'un journaliste et Directeur d'un organe de presse est une belle illustration à cet effet : *«Certains journalistes et organes de presse ont des affinités avec les hommes politiques ceux qui les exposent au jeu du journalisme partisan. En plus, les journalistes sont dans la précarité, ce qui fait que certains hommes politiques profitent d'eux pour manger leur piment de leurs bouches, en exprimant par la voie de presse tout haut. Mes médias souvent aussi à des règlements de compte entre hommes politiques»*¹³⁷. Un effort de spécialisation doit se faire au niveau des journalistes, mais vu les effectifs qui sont déjà à flux tendu, il est difficile de spécialiser ceux qui sont déjà là, et les moyens ne permettent en général de recruter directement des spécialistes.

Certains journaux font néanmoins des efforts pour couvrir d'autres sujets tels l'économie, les questions de société, même si ces sujets n'occupent pas la une ou les grands titres. Africable une télévision installée au Mali réalise une émission hebdomadaire nommée «perspectives économiques» sur l'Afrique avec des invités Maliens, mais il est difficile d'en trouver. En guise de comparaison, un journaliste a pris l'exemple de la publication du rapport sur la compétitivité des économies qui classe le Sénégal au 15^{ème} rang, et qui a donné lieu à de vifs débats là-bas. Le 28^{ème} rang du Mali est passé inaperçu, et n'a suscité aucune interrogation. Il faut donc développer l'intérêt pour le sujet et réussir à le ramener dans le débat public.

Lors de la crise dans les régions nord du pays, il y a eu près de 900 demandes d'accréditations de journalistes étrangers au Mali. Ces derniers sont venus avec tous les moyens aussi techniques que financiers, qui manquent cruellement à leurs confrères maliens. Ces derniers ont donc été réduits à servir de guide pour ces journalistes étrangers qui alors contrôlent l'information. Pour pallier à cette situation, la Maison de la presse a mis en place une rédaction avancée à Sévaré pour permettre à un certain nombre de journalistes maliens d'aller sur la ligne de front pendant un certain temps pour avoir des informations de première main qu'ils répercutaient au niveau de la Maison de la presse qui, à son tour les partageaient avec les autres organes de presse. Les armées ont des journalistes embarqués aujourd'hui et l'opération Serval n'échappe pas à cette règle. De plus, les journalistes maliens ont été empêchés d'accéder au champ de bataille par les autorités maliennes qui ont une préférence marquée pour la presse étrangère et internationale. Un panéliste parle même de complexe des autorités par rapport aux

¹³⁷ Entretien avec monsieur B. S, Directeur de Publication d'un journal privé.

médias étrangers et donne l'exemple d'un confrère sénégalais qui lui, a pu accéder à la zone de guerre juste avec sa carte d'identité sénégalaise alors qu'elle même avec sa carte de presse n'a pu y accéder.

Les radios privées ont peu de grilles structurées. Elles offrent plus des programmes musicaux, des divertissements, de l'information et des plages publicitaires. Néanmoins, on peut considérer qu'elles font du service public car elles font la revue de la presse, de l'information de proximité, et animent quelques débats sur des thèmes sociaux. Elles servent aussi de relai aux autorités locales pour passer des messages à leur population. Ces diffuseurs offrent des espaces publicitaires aux annonceurs de tous ordres, ce qui peut créer des dérives ou même de l'anarchie. En effet, des gens utilisent ce canal pour commercialiser ou proposer des produits qui ne répondent à aucune norme sanitaire ou qui peuvent s'avérer dangereux pour le consommateur. Ainsi se relaie sur les antennes des prêcheurs-guérisseurs, des tradi-praticiens, qui viennent proposer des séances de guérisons, de prières, des médicaments et autres. Cela donne donc lieu à de nombreuses publicités mensongères. Une autre dérive soulevée par des hommes de médias et hommes politiques est l'utilisation des diffuseurs privés par les islamistes pour faire des prêches acerbes. Le manque de formation des animateurs conduit également à des dérives et les antennes radios sont des fois utilisées pour le règlement de comptes entre personnes, et souvent entre hommes politiques car certaines radios privées et organes de la presse seraient à la solde des hommes politiques et hommes d'affaires qui jouent un rôle clé dans leur dotation budgétaire et ont une main mise sur le contenu des informations à diffuser. En effet, une sorte d'instrumentalisation et de corporations des médias avec les risques de tension que cela créerait entre hommes politiques, voire au sein de la population qui se trouve souvent être partisane en fonction des colorations politiques et de clanisme.

La dépolitisation des médias pourrait contribuer à hauteur de souhait à minimiser les éventuelles tensions en période électorale et post-électorale, en sensibilisant les jeunes et femmes sur leurs rôles dans la consolidation de la paix au Mali et dans la gestion des crises post-électorales. Il est donc de la responsabilité de l'Etat de prendre les mesures nécessaires pour réguler ce secteur, qui pourrait être une bombe à retardement avec les règlements de compte et des contenus d'information qui inciteraient souvent les populations à la révolte, par exemple, la divulgation des secrets de défense par certains chroniqueurs de radios en connivence avec certains hommes politiques qui seraient à l'origine du filtrant de ces informations au sommet de l'Etat, voire des partis d'opposition, qui serait engagé dans une guerre médiatique contre le régime en lorgnant la route qui mène à Kouloba au détriment d'un débat démocratique constructif autour des nombreux défis du pays,

etc. il y a aujourd'hui une éffritement des bases d'un vrai démocratique, parce que tout le débat démocratique se tourne majoritairement autour des échecs de l'Etat, et la presse serait manipulée et utilisées par ces acteurs qui souhaiteraient voir un effondrement de l'Etat, une opportunité pour peut-être d'accéder à la magistrature suprême. Cette situation ce comprend par une culture politique ancrée depuis le mouvement démocratique où on penserait souvent que la politique est un raccourci, un moyen de se mettre à l'abri du besoin, ce qui qu'il y aurait au Mali des Hommes qui ne font que de la politique et ne vivent que ça et seraient suivis par des jeunes ayant opté pour la facilité sans une formation universitaire parfaite ni un niveau de qualification professionnel acquis, et seraient prêts à tout pour leurs idoles que ça soit par des moyens démocratiques ou anti-démocratique pour accéder à des postes stratégiques au sommet de l'Etat avec ambition d'être entretenus par les ressources du contribuable «éternellement» au détriment de la souffrance du peuple meurtri dans la (pauvreté, maladie, faim, eau, éducation, etc.).

5.1.4. Influence des hommes politiques et des leaders religieux sur les médias

Le gouvernement utilise bel et bien son pouvoir sur l'attribution des contrats pour influencer le contenu rédactionnel, comme le stipule cet intervenant «Ils ne sont pas nos amis », parlant de la ligne éditoriale de l'organe de presse. Ainsi tous les journaux n'ont pas accès à la publicité du gouvernement. Je ne considère pas les publi-reportage, les avis et communiqués comme de la publicité. Il y a une interférence plus subtile qui passe par les mairies pour faire pression sur les annonceurs en harcelant le propriétaire des panneaux d'affichage. Ainsi des panneaux qui ont eu l'agrément de la mairie vont se voir retirer cet agrément pour des raisons subjectives. Ces harcèlements peuvent d'ailleurs aller jusqu'à des recours devant la justice. Une campagne d'affichage pour une marque de bière avec deux femmes a fait réagir le Haut Conseil Islamique qui a saisi le ministre de l'information. Sans que les panélistes puissent en être sûres, cette campagne a progressivement disparu des panneaux».

Le marché publicitaire n'est pas assez grand au Mali pour permettre à tous les organes de presse de trouver une part qui assurerait leur vitalité. Le chiffre d'affaires annuel de 4 milliards de francs CFA (6.080.000 €) est avancé pour toutes les agences publicitaires du pays. Le journal les Echos fait d'ailleurs partie des mieux lotis car il a un contrat de six millions mensuels avec une compagnie de téléphonie mobile. Ces dernières, non seulement exigent l'exclusivité, ce qui prive l'organe de presse de possibles revenus venant de la concurrence. De plus, elles exigent à être bien traitées dans les articles les concernant. Ainsi un acteur des médias reconnaît à demi-mot : «on ne mord pas la main qui donne à

manger ». Une autocensure tacite est mise en place. Et il ajoute un bon annonceur permet de soutenir une rédaction. Un autre panéliste raconte que son journal avait écrit un article bien documenté sur une offre de la même compagnie de téléphonie concernant leur connexion ADSL qui, au lieu des 9000 francs CFA (13,68 €) annoncés dans leur publicité, revenait au fait à 12.000 francs CFA (18,24 €). Après l'article, l'agence de publicité représentant l'annonceur contacte le journal pour lui demander d'écrire un autre article contradictoire. Il s'y est opposé mais a du néanmoins écrire une note interne d'excuse à l'annonceur. Un autre facteur dont il faut tenir compte est qu'il n'y a pas de barème fixe, chaque organe de presse négocie au mieux avec l'annonceur».

Le poids des leaders religieux musulmans est de plus en plus grandissant. Pour annoncer l'apparition de la lune aux Maliens, une délégation de leaders musulmans s'était rendue à l'ORTM. Le rédacteur en chef à voulu faire lire leur communiqué par le journaliste à l'antenne, mais il s'est vu opposer une fin de non-recevoir. Il a ensuite proposé qu'un membre de la délégation fasse la lecture du communiqué sur le plateau. Cette proposition fût également rejetée. Après maintes tractations entre la délégation et le directeur de l'ORTM, la délégation a eu l'autorisation de tout faire diffuser à l'antenne. Cet épisode a coûté au directeur son poste. Un autre fait, c'est que malgré l'état d'urgence, avec les interdictions de rassemblements, le Mawloud a été autorisé, et lors du même journal télévisé où on annonçait l'autorisation on rappelait les règles de l'état d'urgence.

Une rareté de débat public sur la question de la laïcité de l'Etat conformément à la Constitution et de la séparation des pouvoirs. Le concept de la laïcité est employé par bon nombre des acteurs public-privé, des religieux mais dans le fond et dans l'imagerie populaire, certaines couches de la population disent que le Mali a un taux de 90% musulmans¹³⁸, et penseraient que cette laïcité « confère » à une majorité, c'est une violation flagrante de la constitution de la république face au silence anodin des hommes politiques parce qu'il serait difficile aujourd'hui avec cette montée en puissance des leaders religieux sur la scène politique et le contrôle qu'ils exercent sur le pouvoir exécutif, législatif et sur les hommes politiques en général. Dans le climat actuel de cette prédominance de ces acteurs religieux, il serait difficile, voire impossible de devenir Président de la République au mali sans avoir leur légitimité autour du projet de société. La course faite par la classe politique derrière les leaders religieux serait pour la conquête d'un grand électorat lors des différentes échéances électorales. Cependant, il faut lancer le débat sur les places publiques pour résoudre cette question cruciale.

¹³⁸ Données à prendre avec réserve vue la croissance démographique et une légère évolution du nombre des chrétiens et les questions de reconversion dans d'autres religieux ou du culte.

5.1.5. L'inadéquation entre besoins d'information et contenu de certains médias

Le traitement des informations est loin de répondre aux principes de base d'exactitude et d'équité. Les problèmes se posent à plusieurs niveaux. Le premier concerne la formation des journalistes et animateurs qui pêchent en cédant des fois au sensationnel, sans prendre toutes les précautions. Il y a le cas de l'arrestation d'un journaliste dans le cadre de l'enquête qui faisait suite à l'agression du Président Dioncounda Traoré. Le journal l'Indépendant titre sur l'arrestation du journaliste Nouhoun Keita. Ce dernier reçoit un appel de l'officier qui conduisait l'enquête pour confirmer l'information de cette arrestation. Ainsi, l'information ne semble venir ni des investigateurs ni des proches du journaliste. Dans un cas aussi sensible, le journaliste n'a même pas pris le temps de vérifier l'information auprès de son collègue ou de sa famille ou encore de sa rédaction avant de la faire paraître dans son journal. Certains journaux ne prévoient pas de filet de sécurité, c'est-à-dire un encadrement et une relecture systématique de la production des journalistes de la rédaction par le rédacteur en chef ou le directeur de publication. Le second concerne le traitement de l'information. Il est des fois biaisé selon les panélistes. Cela peut être dû à une connaissance pas assez pointue du sujet, une culture générale assez faible. Mais il peut également être fait à dessein pour servir des intérêts cachés, propres au journaliste ou même à la ligne éditoriale de l'organe de presse. Un acteur rencontré a souligné le problème des revues de presse où il arrive que les animateurs déforment complètement l'information. Le traitement fait par la radio Nieta du problème du foncier peut même susciter la révolte. C'est le même constat pour le traitement très négatif fait des informations concernant les femmes par les radios islamiques. Un autre cas, est celui des titres qui n'ont rien à avoir avec le contenu de l'article. Les titres ne sont des fois qu'un simple moyen d'augmenter les ventes des journaux, sans vraiment se soucier du contenu réel de l'article.

Les causes qui peuvent expliquer ces différents problèmes abordés peuvent relever de l'école de journalisme, se référant ici à l'école francophone contre l'école anglophone. En effet, dans l'approche francophone, un accent est plutôt mis sur un développement littéraire des articles. Par contre dans l'école anglo-saxonne, un accent plus important est mis sur les statistiques pour étayer les analyses faites. Un autre problème transversal est la précarité dans laquelle vie le journaliste qui l'expose et l'amène à prendre des libertés avec les règles déontologiques de la profession pour en tirer des avantages divers. D'autres pour ces mêmes problèmes financiers font le tour des salles de conférences de Bamako pour collecter les jetons de présence. Dans le milieu on les surnomme les

« prédateurs »¹³⁹. Un facteur expliquant le nombre de journalistes disponibles dans les rédactions des organes de presse et leur mobilité constitue une autre limite à la qualité de la collecte et du traitement que ces derniers font de l'information. En effet, cette situation oblige les organes de presse à ouvrir leur porte à des jeunes pas toujours formés qu'ils lancent dans le métier. Alors qu'ils sont en train d'atteindre leur maturité professionnelle, ils sautent sur d'autres opportunités et la structure doit recommencer le processus.

Les organes de presse font face à des problèmes structurels. Un panéliste rappelle que les entreprises de presse rentrent dans un système de petits arrangements avec les producteurs d'information qui n'est pas favorable aux principes de base de l'exactitude et d'un traitement équitable de l'information. De plus, les structures productrices d'information n'ont pas d'attachés de presse qui devraient travailler à fournir une information de qualité aux organes de presse. Enfin, il y a le problème de formation des acteurs du monde des médias qui reste une grande pierre entre les orteils du milieu. Il y a aussi un problème des organisateurs d'événements publics qui souhaitent une couverture de leurs activités. Pour obtenir cette couverture, ils peuvent procéder de deux manières. Soit ils payent un espace dans le journal qui a alors l'obligation de couvrir et de traiter l'événement, et par la même occasion permet à l'organe de presse d'avoir des ressources, soit ils invitent simplement au cas où l'organe de presse peut dépêcher un journaliste. Et même s'il envoie un reporter couvrir, cela ne garantit pas systématiquement un article.

Un autre segment d'analyse, la presse est devenue aujourd'hui un grand pourvoyeur d'emplois avec un marché de l'emploi qui n'est pas exacerbé. Elle est un refuge pour certains jeunes et le constat amer, c'est que la plupart de ces jeunes ne viennent par vocation pour y rester mais pour se mettre à l'abri du chômage en attendant d'avoir un autre emploi, vue les précarités salariales et les conditions de travail très pénibles des hommes de presse. Ces jeunes sans vocation qui sont dans la presse et autres médias de communication seraient en majorité prêts à monnayer leur plume pour avoir de l'argent quelques soient les circonstances et les conditionnalités d'obtention, l'essentiel pour eux, c'est d'avoir de l'argent pour assurer le quotidien.

Mais il ne faut pas que ces mauvais exemples et les problèmes réels qui existent, cachent le travail remarquable fait par un certain nombre d'organes de presse. Il

¹³⁹ Prédateurs : Le terme est utilisé pour les qualifier en ce sens que souvent ces certains de ces journalistes qui font le tour des salles de conférences font pression sur les organisateurs pour les perdiems ou frais de carburant. Or logiquement quand un journaliste non invité vient pour la couverture d'un événement, il y a aucune obligation de lui donner de l'argent, c'est de la matière première qu'on lui donne et qu'il doit transformer pour monnayer auprès des lecteurs pour gagner de l'argent.

faut tirer le chapeau à un noyau d'organes de presse qui mettent un très grand professionnalisme dans la collecte et le traitement des informations, qui accompagnent leur personnel toujours vers plus de rigueur. Le droit de réponse est respecté en général par les organes de presse au Mali. Lorsqu'il est avéré qu'une information erronée a été communiquée au public et que le concerné le relève, les organes de presse lui accordent un espace pour rectifier.

5.1.6. L'Observatoire de la déontologie et de l'éthique dans la presse (ODEP) : Vu d'en bas

Il existe un code éthique et de déontologie, mais l'Observatoire de la déontologie et de l'éthique dans la presse (ODEP), créé en 2002 pour suivre les violations du code n'a été opérationnel que jusqu'en 2006, période sur laquelle il a produit trois rapports. Depuis, l'ODEP est au point mort. Mais la Maison de la presse est en train de travailler à mettre en place un autre organe « le tribunal des pairs ». C'est une initiative qui permettra d'avoir une structure de professionnels incontestables dans le milieu, aptes à juger les différents cas qui surviennent et dire aux confrères, en se basant sur le code d'éthique et de déontologie leurs erreurs et en quoi le travail ne répond pas aux normes professionnelles. Le tribunal des pairs sera un organe d'auto-régulation qui ne rentre pas en conflit d'attributions avec la HAC qui est lui plutôt un organe de régulation.

Dans les organes de presse maliens, il y a rarement un code de conduite ou déontologique propre. Déjà le code d'éthique et de déontologie de toute la profession n'est pas toujours connu de même que les quelques rapports produits par l'ODEP. Selon un panéliste, le mode de recrutement des journalistes est la clé du problème. Dans son organe de presse, on y rentre en tant que stagiaire, avec déjà un tri à l'entrée. Le stagiaire est ensuite formé par tout un mécanisme à l'interne dont le suivi par un pair sénior tout au long de la formation. Dans d'autres rédactions, c'est l'aura du directeur de publication qui fixe ces valeurs. Mais justement pour que tout cela puisse être, il faut un minimum d'organisation interne de l'organe de presse. Une panéliste rappelle qu'il y a très peu d'organes où il y a des réunions régulières de rédaction. Certains directeurs de publication gèrent leur rédaction par téléphone, et arrive au journal à 20 heures quand tout est bouclé et peuvent décider de tout chambouler. Il y a également des pesanteurs sociales qui mettent les journalistes dans une situation de servitude extrême par rapport à leurs autorités, rappelle une panéliste. Les différences d'âge constituent une autre source de dysfonctionnement, qui limite le plus jeune quelle que soit sa position de responsabilité. Il faut reconnaître que certains organes ont des réunions quotidiennes de leur rédaction où ils discutent les articles ou projets d'articles. Il y avait pour les Echos des cours sur la déontologie et le renforcement en français.

Mais cela n'a pas grandement amélioré la production de leurs journalistes de l'avis d'une personne de la maison.

5.1.7. La précarité des conditions salariales et de travail des journalistes et autres professionnels de médias : Une vulnérabilité de ces acteurs

Il y a une convention collective qui a été initiée par Union des Journalistes d'Afrique de l'Ouest (UJAO) et signée entre cette dernière et le ministère de la Communication mais elle n'est pas en application. Certains panélistes rappellent qu'une convention se négocie et se signe entre les employeurs et les employés. Mais dans le cas de celle du Mali, c'est UJAO qui a pris l'initiative sans associer les employeurs. Ces patrons ne se sentent donc pas liés par cette convention. En ce qui concerne les salaires, cette convention alignait les niveaux de salaire sur la grille du public où un cadre "A" commence avec un salaire d'environ 85.000 francs CFA (129,2 €). Mais malheureusement dans la plupart des organes de presse les journalistes n'ont pas de salaires, et même quand ils sont payés ils sont moins bien payés que dans le public. Il faut une dizaine d'années d'expérience dans le privé pour atteindre le salaire de départ de son confrère du public. Une autre chose est que les salaires peuvent ne jamais évoluer et sont souvent aléatoires dans la majorité des cas, rendant vulnérable les Hommes de médias. Un journaliste nous confie qu'il a commencé à 75.000 francs CFA (114 €) en tant que journaliste a vu son salaire passé à 100.000 francs CFA (152 €) en trois ans. Mais, ce dernier n'a plus bougé depuis dix ans. De façon général, le salaire moyen de démarrage d'un journaliste est au environ de 50.000 francs CFA (76 €) dans le privé alors que le salaire minimum garanti (SMIG) est de 40.000 francs CFA (60,8 €)¹⁴⁰.

Les politiques salariales varient d'un organe de presse à un autre. Par exemple, la grille d'un organe de presse qui emploie sept (7) personnes varie entre 75.000 et 125.000 francs CFA (114 et 190 €), mais pour le moment l'organe n'a pas inscrit ses employés à l'institut national de protection sociale (INPS). Dans un autre organe de presse, tous les journalistes ont un contrat et sont inscrits à INPS. Ils débent avec 60.000 francs CFA (91,2 €) + un ordinateur + une moto. Il y a des structures qui ont des grilles salariales plus attrayantes et qui varient entre 150.000 et 600.000 francs CFA (228 à 912 €). Un organe de production médiatique qui a onze employés permanents et d'autres contractuels suivant le carnet de commandes a une grille salariale qui varie entre 270.000 et 900.000 francs CFA (410,4 et 1.368 €) pour les employés permanents qui sont aussi inscrits à l'INPS et 1.000.000 francs CFA (1.520 €) pour les contractuels qui eux ne sont par contre

¹⁴⁰ Baromètre des Médias Africains : Première Analyse du Paysage Médiatique en Afrique, FRIEDRICH EBERT STIFTUNG, 2016.

pas inscrits à l'INPS. Les journalistes ont aussi la possibilité de faire des piges pour les organes étrangers. Un pigiste local pourra espérer pour 7500 caractères avec deux photos 1000 €¹⁴¹. Mais, il n'y a quasiment pas de pigue sur le marché local. Les studios TAMANI et MIKADO ont les meilleurs salaires de la place, et débauchent les bons employés des autres organes. Les cabinets des ministres, les ONG, les administrations sont les autres principaux secteurs qui débauchent les journalistes.

Les radios constituent un cas à part. La situation y est catastrophique car il n'y a pas de trace de salaire dans la plupart d'entre elles, comme l'exprime cette intervention d'un journaliste de la presse parlée : *«Dans plusieurs radios privées, il n'y a pas de salaire pour les animateurs et les journalistes. Après le mouvement démocratique avec comme conséquence la floraison des radios privées, au départ, les gens venaient par passion, par plaisir pour parler à la radio. Leurs portes de sortie (notoriété, bons carnets d'adresses...) qui permettent d'avoir des petits mais ne les mets pas à l'abri du besoin qui constitue l'apanage de la tentation et des questions partisans au niveau de certaines radios privées»*¹⁴². Un autre animateur de radio rencontré sur le sujet l'aborde dans le même sens : *«Les animateurs sont obligés de monter leur émission, trouver des sponsors et c'est à eux de payer des ristournes à la radio. Cette culture est tellement bien implantée, qu'un organe de presse voulant s'installer à Bamako à racheter une radio déjà existante qui lors des négociations était très bien équipée. Après le rachat, dès qu'il annonce aux animateurs que chez eux, des salaires sont payés aux employés, le lendemain, les studios étaient vides, il ne restait plus que les pylônes. Ils sont tous partis. Au fait chaque animateur avait son matériel et achetait un espace où il avait le plein contrôle de ce qu'il faisait et cette radio avait des émissions qui avaient une popularité au sein des auditeurs»*¹⁴³. Les acteurs ont tendance à s'accorder sur les mêmes problèmes et conditions qui minent le secteur des médias surtout les radios privées émettant dans les langues nationales et qui sont plus écoutées que les autres médias la population, comme le remarque cette journaliste de la presse papier : *«Tant que les niveaux de salaire seront aussi bas, les conditions de travail et la sécurité ne sont pas assurées, il faut oublier les principes d'intégrité et les cas de corruption»*. Elle ajoute que : *«ventre qui a faim, ne peut pas faire fine bouche»*¹⁴⁴. Ceci traduit une opinion assez générale. Il faut que les entreprises de presse deviennent de véritables entreprises, répondant aux critères financiers de viabilité avec des niveaux de salaires respectables. C'est la seule condition pour avoir un professionnalisme et

¹⁴¹ Ibidem.

¹⁴² Entretien avec monsieur I. C, animateur d'une radio privée.

¹⁴³ Entretien avec monsieur C. K, une journaliste d'une radio privée.

¹⁴⁴ Entretien avec madame A. D, une journaliste de la presse papier.

limiter les cas de corruption. Un cas déjà évoqué est celui des équipes envoyées en reportage qui réclament des frais, et quand la structure elle-même envoie sa facture, elle s'entend dire qu'elle a déjà payé l'équipe de reportage.

Les cas de corruption relevés tournent autour du fait que le journaliste reçoit de l'argent soit pour son déplacement, soit pour service rendu dans le cadre du traitement d'une information en faveur de quelqu'un, ou encore que les équipes de reportage se fassent payer des frais. Les annonceurs maintiennent aussi une épée de Damoclès au-dessus de la tête des organes qui reçoivent leurs commandes. Ces situations perdureront tant que les niveaux de salaires resteront bas et les conditions de travail et de sécurité mauvaises, mais aussi tant que les sources de revenus des organes de presse ne seront assez diversifiées pour leur permettre de résister aux pressions de leurs annonceurs. Mais il y a des organes qui interdisent à leurs journalistes de prendre de l'argent.

5.1.8. Les journalistes et les rédacteurs ne pratiquent pas l'autocensure dans l'audiovisuelle privée et dans la presse écrite privée

Il y a beaucoup d'autocensure dans le monde de la presse sur les questions religieuses, culturelles, sexuelles (excisions, sexe, homosexualité, la prostitution, l'avortement), sociales, la peine de mort, la représentation de la femme, les sujets négatifs touchant un annonceur, la partition du pays, les mouvements armés qui sont contre la partition du pays appelé les mouvements pro Bamako ou pro Mali. Les causes de ces autocensures se trouvent dans l'éducation, l'environnement, le culturel, le refus de la diversité en somme. Ce refus de diversité peut aussi bien provenir de certains acteurs de la société que des journalistes eux-mêmes. Mais, il faut souligner que dans bien des cas les journalistes ont peur d'être soit mis au banc de la société ou de subir la colère de certains groupes organisés ou des individus notamment les groupes islamistes, les hommes politiques, ou même les groupes informels. Dans le contexte sécuritaire actuel du pays, le journaliste doit réfléchir par deux fois avant de prendre une position non consensuelle sur un sujet pour ne pas heurter certains intérêts ou la société. L'Etat ne prend non plus pas le parti de protéger ceux qui sont menacés, ce qui n'encourage pas la libre prise de parole. L'autocensure peut simplement aussi provenir du fait qu'on veut protéger un ami ou un intérêt particulier. L'autocensure n'est pas propre au Mali, cela existe partout, car les journalistes ne peuvent être coupés de leur environnement professionnel, de leur rôle clé dans la diffusion, dans la vulgarisation de l'information et de la communication.

5.1.9. Analyse du volet formation continue des hommes de médias

Il y a une offre diversifiée de formations initiales ou continue en journalisme au Mali. Pour le moment ce secteur de la formation est exclusivement tenu par le secteur privé et certaines organisations faitières de la presse. L'Etat est absent de la formation des journalistes, ce que les panélistes regrettent fortement. Cependant, il y a un projet de l'Etat malien, de construction d'une école de journalisme. Le projet a connu beaucoup de retard, mais il est semble-t-il à sa phase de finalisation. Il reste essentiellement le recrutement de son corps professoral, l'équipement de l'école, l'arsenal réglementaire à définir et le programme d'enseignement à finaliser en se basant sur les offres déjà existantes. Mais trois épines perturbent les avancées du projet. Il s'agit de son ancrage institutionnel, ministère de l'enseignement supérieur contre ministère de la communication. L'autre épine concerne le type d'enseignement. Il s'agit de l'enseignement professionnel contre l'enseignement académique. La dernière concerne le mode d'admission dans l'école. Il s'agira de voir s'il faut ou pas organiser un concours d'entrée.

Parmi les programmes qui existent déjà on peut considérer celui de l'Université catholique d'Afrique de l'Ouest (UCAO) comme étant la meilleure offre de formation sur le marché. C'est un programme de licence classique de trois ans en journalisme. Elle a un coût annuel de 600.000 francs CFA (912 €). Mais il y a aussi plusieurs formations (6) en communication qui ont des fenêtres sur le journalisme. Et aussi l'ouverture de la nouvelle école de journalisme dont la formation sera sanctionnée par des licences professionnelles. L'accès à cette école est lié à un concours d'entrée pour les nouveaux bacheliers de l'année universitaire en cours. L'ouverture de cette école, n'aurait pas répondu aux besoins de formation des praticiens de la presse qui ne pourraient pas avoir accès avec cette conditionnalité d'ouvrir le concours d'entrée uniquement aux nouveaux bacheliers. Il incombe aujourd'hui à l'Etat de mobiliser des ressources internes dédiées à la formation continue des journalistes et à leur fonctionnement pour rehausser le niveau de professionnalisme et la qualité des informations.

Au niveau de la formation continue, il y a des programmes qui existent et qui permettent la mise à niveau régulière des journalistes. Certains sont même soutenus par le fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA). L'UCAO offre aussi de la formation continue. La Maison de la presse a également initié un cours de renforcement en français avec l'alliance française, et une formation en journalisme en alternance tous les vendredis. Certains organes de presse offrent des possibilités de formations internes soit par eux-mêmes soit en partenariat avec d'autres institutions. La Deutsche Welle a dans le cadre d'une coopération, donné deux semaines de formation à des journalistes locaux en journalisme reporter d'images (JRI). Il y a aussi certains organes qui offrent des

formations spécifiques à leurs agents comme la formation en post production pour les caméramans ou celle de script.

En 2013, pendant la crise, la Maison de la presse a initié une formation sur la sécurité des journalistes en collaboration avec l'institut PANOS. Une autre formation a été donnée dans le circuit et concerne aussi bien la même thématique et celle du journalisme sensible au conflit, c'est-à-dire la protection des journalistes sur les champs de conflit. La maison de la presse est actuellement à la recherche de financement pour ces formations. Il est indispensables que les Hommes de médias s'approprient des enjeux liés à la sécurité, un domaine très sensible dans le contexte actuel et dont le traitement demanderait une certaine expertise et approche pour donner des informations viables au grand public en se taisant sur les secrets de défense. D'ailleurs, une association des journalistes du G5 Sahel vient de voir le jour au Mali, ils ont reçu des séries de formation sur la question afin mieux orienter leur ligne éditoriale en évitant la diffusion de fausses ou d'informations pouvant toucher à la sensibilité de la population. Une prévention et de gestion de l'information en période de crise sécuritaire.

Quelques pistes de réflexion : Les médias : des moyens d'expression essentiels au fonctionnement de la démocratie :

- **Les médias**, c'est-à-dire l'ensemble des moyens de diffusion de l'information, **sont un moyen d'expression essentiel pour les acteurs démocratiques** et jouent un grand rôle dans la formation de l'opinion publique. Plaçant certains débats sur le devant de la scène, ils peuvent aussi en occulter d'autres. Ils sont donc soumis à une éthique : exactitude de l'information, respect de la vie privée, vérification des sources.
- **Il y a concomitance entre l'avènement du suffrage universel, au XIXe siècle, et le développement de la presse de masse.** Les nouvelles technologies incitent les organes démocratiques à modifier leur manière de travailler, en rapprochant la classe politique et les citoyens. Les médias complètent ici les vecteurs traditionnels de la démocratie en inventant de nouvelles formes d'information ou d'expression.
- **Les médias se sont eux aussi démocratisés** parallèlement aux progrès de la démocratie. Leur accès est bon marché, aisé, équitable sur tout le territoire. Parfois courroies de transmission entre le pouvoir et le peuple (ex : l'ORTM, Chaîne 2...), leur pluralisme aide au fonctionnement de la démocratie, dont il est une condition essentielle. Néanmoins, la disparition de la presse d'opinion, comme la pénétration des groupes financiers dans le monde des médias, sont des signes aussi d'uniformisation de l'information.

Les médias peuvent représenter un danger pour la démocratie :

- **Le risque de manipulation.** Le financement des médias dépend de capitaux privés qui peuvent vouloir modifier l'information en fonction de leurs intérêts ou peser sur le fonctionnement démocratique. La concentration financière peut aussi altérer leur indépendance, même si certains médias privés par exemple au Mali, essaient de garantir un mode de financement indépendant. Pluralisme des médias ne rime donc pas toujours avec pluralité d'opinions et diversité de l'information. De même, les sondages peuvent influencer, voire fausser, les comportements électoraux.
- **Les médias ne sont pas égaux.** La télévision, média de masse, touchant des citoyens le plus souvent passifs, est accusée de simplifier les débats et de " faire " l'opinion, alors que la course à l'audience laisse peu de place au débat démocratique. Sensibles aux échos des médias, les hommes politiques sont accusés de façonner leur discours, non pas selon leurs convictions, mais selon l'état de l'opinion ou selon la vision des médias. Le débat d'idées et la démocratie de terrain céderaient alors le pas à la mainmise de la télévision sur les campagnes électorales.
- **L'importance des médias pour une élection pose aussi le problème de l'égalité d'accès entre les candidats.** Les hommes politiques dépendent des médias et du format qu'ils imposent. La télévision, par exemple, conditionne certains comportements : il faut résumer en quelques instants des problèmes complexes (les " petites phrases ").

Médias et démocratie : une interdépendance :

- **L'État continue d'encadrer les médias.** Il doit le faire démocratiquement (organes de contrôle non soumis aux pressions politiques, comme le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et la Haute Autorité de la Communication (HAC) afin de garantir l'égalité d'accès, le pluralisme de l'information, la neutralité de la presse dans le respect de la liberté d'opinion, etc. Ceci se justifie d'autant plus avec Internet, qui permet de contourner les barrières internes, de multiplier les forums de discussion, d'ouvrir de nouveaux espaces de liberté, mais aussi de diffuser des rumeurs ou des contenus dangereux (pédophilie, révisionnisme).
- **Les médias doivent respecter les choix et les attentes des citoyens.** Il y a ainsi un jeu triangulaire entre hommes politiques/opinion publique et médias : les médias reflètent autant qu'ils forment les phénomènes de société. L'audimat sert d'instrument de mesure et permet de constituer les programmes proposés.

Il ne faut pas surestimer le rôle des médias. Le vote, notamment, ne dépend pas que de leur rôle, mais relève aussi d'autres déterminants, sociaux, économiques,... Il ne faut pas confondre le média et la réalité qu'il reflète. Pour

lutter contre l'effet déformant des médias, le rôle de l'éducation est primordial, en permettant de comprendre les messages (apprendre à regarder la télévision comme hier à lire le journal).

6.1. L'influence des réseaux sociaux sur les jeunes en période électorale et post-électorale

Les réseaux sociaux (facebook, whatsapp, tweeter, viber...) constituent une économie numérique mal cernée par les utilisateurs avec la cybercriminalité, le piratage des données, des identités, des falsifications, des vidéos à caractère pornographique de grandes personnalités. En plus, une mauvaise utilisation de ces réseaux pourrait exacerber les risques et révoltes populaires qui pourraient naître d'une telle utilisation dans un contexte de vides juridiques de réglementation du secteur. Par ailleurs, le Mali a ratifié tous les textes internationaux dans le domaine des médias, la pratique sur le terrain montre que leur application pose toujours problème. D'ailleurs, dans le domaine de l'internet, le Mali pas n'a pas encore fini de mettre en place toute la législation adéquate. Pour l'instant, seule la législation sur les télécommunications et une loi sur la protection des données à caractère personnel servent de référentiels au cadre juridique dans ce domaine. Il faut la juguler. Dans le pays, il y a présentement une pluralité des médias en ligne et des télévisions numériques sur facebook.

Il est l'outil de communication le plus rapide utilisé par les jeunes pour se mobiliser et échanger autour de sujets d'intérêt national à travers des plateformes. Son utilisation peut constituer une démocratisation très poussée, mais peut-être aussi un moyen de répression, comme le souligne cet intervenant : *«l'utilisation des réseaux sociaux par les jeunes en voudrait pas dire nuire aux gens. Nous voyons des vidéos à caractère pornographique de certaines personnalités sur ces réseaux sociaux (facebook). Il faut que les gens comprennent que liberté ne veut dire nuire à quelqu'un. Pas de règle de l'utilisation de ces réseaux. Il faut mettre un minimum de règles pour réglementer leur utilisation. Il faut des libertés fondamentales et sanctionner les mauvais utilisateurs. Les réseaux sociaux démocratisation de la parole qui peut être instrumentalisée pour d'autres fins. Quelle est la réponse ou la légitimité d'un individu sur les réseaux sociaux ?»*¹⁴⁵. Cette intervention met en relief les éventuels foyers de tension que cette utilisation des réseaux sociaux peut créer en période électorale ou en tant de crises post-électorales si des mesures législatives et réglementaires ne sont pas prises. Les jeunes ont une très grande capacité de mobilisation plus que celle des religieux et des hommes politiques, ils le font à A travers les réseaux sociaux, parce que les réseaux traditionnels ne fonctionnent plus. C'est ce qui explique aujourd'hui la

¹⁴⁵ Entretien avec Modibo Mao Makalou, économiste, Directeur du CERDES

montée en puissance et des organisations de la société civile sur le contrôle de l'action gouvernementale, comme le stipule l'Honorable Soumaila Cissé, Président de l'URD : *«Ce qui est important, nous avons aujourd'hui une société civile forte en mutation au Mali avec les réseaux sociaux et les nouvelles technologies. La jeunesse n'est pas suffisamment écoutée, il faut l'écouter avec les défis énormes (réseaux sociaux). La jeunesse incarne cette modernité, cette technologie. Notre objectif défendre le pays, défendre le patrimoine. La jeunesse doit être écoutée, la société civile doit être écoutée pour que nous puissions sauver notre pays. Notre pays est menacé par ses fondements»*¹⁴⁶. Une autre aborde l'utilisation des réseaux sociaux par les jeunes dans une autre vision : *« Au Mali, il y a vingt million (20.000.000) de facebookers (utilisateurs de facebook). Quinze millions consultent mensuellement leurs pages ; huit cent mille (800.000) consultent leurs pages chaque jour ; entre deux mille (20.000) et cinquante mille (50 000) sont accros des réseaux sociaux. C'est important ce que je vous dis, lors des élections présidentielles de 2013, six millions (6.000.000) d'électeurs et quelque étaient inscrits sur les listes électorales. Trois millions (3.000.000) ont voté lors du premier et deuxième tour de l'élection, et pour le second tour deux millions (2.000.000) et quelque ont voté pour le Président actuel et sept cent mille (700.000) et quelque pour le candidat malheureux. Donc c'est pour vous dire que l'internet peut enflammer le feu lors des prochaines échéances électorales si certains candidats ou des organisations de la société civile contesteraient les résultats des urnes dans ce climat délétère»*¹⁴⁷. Au Mali, il est important que tous les hommes et femmes apprennent une bonne utilisation de cet outil de communication utilisé souvent pour d'autres fins (vengeance, règlements de compte, etc.). Une dynamique ou interaction entre les jeunes pour échanger et débattre de la scène politique souvent à des prises de position dans des débats très tendus en absence de mesures réglementaires quant à l'utilisation des réseaux sociaux dans le pays. Par exemple, en 2013, lors du premier tour du scrutin présidentiel, l'intervention de l'ancien ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales : *«Si on s'en tient aux résultats provisoires, le Candidat IBK pourrait largement dépasser les autres et il n'y aurait pas de deuxième tour»*. Ce discours a été condamné automatiquement par les jeunes sur les réseaux sociaux bien avant la condamnation par la classe politique et la société civile, qui aurait pensé que le ministre ne cachait plus son intention de voir le Candidat IBK élu Président du Mali quelques soient les circonstances, cela est une bonne illustration pour mettre en exergue le rôle de l'utilisation de l'internet par les jeunes pour contrôler le pouvoir exécutif et pourrait éventuellement les pousser à

¹⁴⁶ Honorable Soumaila Cissé, Président de l'URD, invité de TV5 Monde dans le journal Afrique, le 24, Janvier 2018. Op.cit.

¹⁴⁷ Entretien avec Moussa Seye Diallo, Conseiller communal en commune III du district de Bamako.

la révolte et à la violence en cas de tripatouillages électoraux lors des prochaines échéances électorales surtout les élections présidentielles, etc.

Au Mali, les sites Web et les blogs et toute plateforme numérique ne sont pas tenus d'être déclarés ou d'obtenir d'autorisation préalable des pouvoirs publics. Au niveau du cyberspace, le Mali n'a pas encore mis en place sa propre législation. C'est donc le vide absolu. Les sites web, les blogs et les plateformes numériques n'ont pas besoin d'autorisation préalable. Au niveau de la presse en ligne au Mali, il y a les portails qui reprennent les écrits des autres journaux et un journal en ligne. Dans les révisions en cours actuellement, ils sont assimilés aux journaux et des décrets vont préciser leur nature. Par contre, les fournisseurs d'accès à la internet doivent se déclarer et sont régis par la loi sur les télécommunications. La loi-cadre sur l'audiovisuelle, la loi sur la cybercriminalité et la loi sur la société d'information sont quant à elles en gestation.

La nécessité d'amorcer une réelle éducation au numérique. Autrement dit, le numérique modifie les façons de s'informer, de se mobiliser, de faire corps, de co-construire du collectif. Mais dans le même temps, il reproduit les inégalités sociales et n'amène pas de véritable révolution citoyenne. Tant qu'une réelle éducation au numérique n'est pas amorcée pour toutes et tous, il sera difficile de faire croire que le numérique fera basculer les barrières classiques¹⁴⁸. Apprendre à croiser les sources d'information, à ne pas croire que le nombre de partages d'un poste le légitime, à dépasser les bulles informationnelles, à s'autoriser à s'exprimer en ligne, à ne pas envisager la Toile comme un défouloir... Pour que la transformation prenne de l'ampleur et le changement se transforme en révolution, il est nécessaire que les citoyens puissent s'emparer de ses outils et comprendre les potentialités réelles du numérique : comment il fonctionne, les possibles qu'il ouvre et les contraintes qu'il impose. Il ne faut pas oublier que les technologies numériques restent des instruments de pouvoir, en permettant à un concepteur d'orienter les usages de l'utilisateur.

¹⁴⁸ Anaïs Theviot Maîtresse de conférence à l'UCO Nantes, ARENES, Internet révolutionne-t-il la participation politique ? Novembre 2017.

RECOMMANDATIONS

Recommandations à l'endroit des acteurs Etatiques pour des élections crédibles, transparentes et démocratiques :

- ☞ Le gouvernement doit tout mettre en œuvre pour **respecter le calendrier électoral**, parce que si on ne part pas aux élections à la date du 29 Juillet 2018, on va sortir de la Loi Fondamentale du Mali (Constitution de 1992).
- ☞ **Le gouvernement doit ouvrir le dialogue**, rencontrer tous les candidats et toutes les parties prenantes pour expliquer le pourquoi aller aux élections ? Il doit créer les conditions pour des élections justes, crédibles, transparentes et démocratiques...en créant aussi toutes les conditions (cadre de concertation, de consultation) pour que les résultats soient acceptés par tous.
- ☞ Le gouvernement doit **identifier tous les risques (violences, émeutes...)** potentiels liés à la tenue des élections à venir et les gérer. Car, les meilleures élections au monde sont celles dont les résultats sont acceptés par toutes les parties prenantes.
- ☞ Le gouvernement doit mettre tous les moyens (logistique, carte de d'électeurs, finance) afin de permettre à tous **les citoyens qui ont l'âge de voter d'être en possession de leurs cartes d'électeur**.
- ☞ Les institutions chargées de l'organisation des élections doivent tout mettre en œuvre pour **s'assurer de la bonne qualité de la logistique**. Les 70% de l'organisation des élections seraient liés à la qualité de la logistique, parce que le Mali est un pays vaste, enclavé, habitats dispersés. Tout doit être mis en œuvre pour que tous les gens puissent voter pendant les élections à venir, afin d'éviter les frustrations¹⁴⁹.
- ☞ **Implication responsabilisation** des OSC dans le processus électoral comme veille citoyenne.

Recommandations pour le renforcement de la participation des jeunes à la vie politique et à leur éligibilité

Quelle stratégie ? La démarche, c'est de changer la vie des jeunes pour contribuer à changer celle de toute la société. L'objectif est de faire des jeunes et de la société

¹⁴⁹ Entretien avec un ancien Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales/Mali.

civile de véritables acteurs de la construction de l'alternative. La société civile et les Partis politiques doivent :

- ☞ **Être fondées sur une approche basée sur les droits à la participation politique des jeunes**, et éviter les activités purement symboliques et pseudo-participatives. Mener des luttes pour l'accès aux droits fondamentaux pour tous est aussi une façon de mobiliser dans l'organisation et au-delà. Il ne s'agit pas de faire des jeunes une catégorie de privilégiés, ni à substituer les rapports générationnels aux rapports de classe. Il faut éviter le piège qui consiste à considérer les vieux comme les ennemis des jeunes mais ceux qui possèdent le capital, le pouvoir culturel et politique.
- ☞ **Envisager des stratégies sur le maintien des interactions sociales sur les élections** avant et après l'événement proprement dit. Les engagements qui jalonnent tout le cycle électoral peuvent aider à maintenir l'intérêt des jeunes à la participation politique. Il s'avère plus durable de recruter des experts des médias sociaux au sein des organisations et de maintenir cette pratique, pour garantir la communication en permanence.
- ☞ **Envisager la possibilité de fixer des quotas pour la participation des jeunes dans les structures politiques**. Ces quotas pourraient amener à faire élire des jeunes à l'Assemblée Nationale ou promulguer des lois régissant la façon dont les jeunes doivent être inclus dans les listes de candidats des Partis politiques.
- ☞ **Mettre en place d'un budget pour le financement d'activités de sensibilisation** des associations et groupements de jeunes sur les enjeux électoraux et leur rôle dans la gestion des crises post-électorales.

Recommandations pour le renforcement de la participation politique des femmes à la vie publique et politique de la Nation

La mise en œuvre effective de politiques permettant aux femmes de participer pleinement à la vie publique, économique et sociale est donc essentielle pour optimiser leur participation politique. Les recommandations et actions suivantes sont préconisées dans ce sens. L'amélioration de l'offre de services (éducation, santé...) et promotion de la participation féminine dans les instances de prise de décision.

- **Impulser le cheminement ou l'implication des femmes en politique** peut être un processus très complexe et qui comporte de nombreux défis

(pesanteurs socio-culturelles, insuffisance, faible engagement, manque de ressources financières...). Les groupements et associations de femmes des Partis politiques ont la capacité d'exercer un leadership et peuvent inspirer de l'expérience pour les associations de femmes qui sont rentrées nouvellement en politique.

- **Former les groupements de femmes sur le financement de la campagne** est particulièrement important pour stimuler leur participation politique.
- **Instaurer l'espoir et la confiance chez les femmes en politique en dialoguant** avec elles à travers des structures existantes et en mettant en place (le cas échéant) des organes consultatifs au sein des Partis politiques.
- **Rehausser la participation politique des femmes et leur formation en leadership** pour améliorer l'égalité des chances d'accès de celles-ci aux fonctions électives.
- **Renforcer/appliquer les mesures législatives** pour réduire davantage les inégalités liées à la faible représentativité des femmes aux instances décisionnelles des Partis politiques à travers des organes de veille citoyenne.
- Améliorer les conditions de vie des femmes rurales à **travers leur professionnalisation dans les chaînes de valeurs par l'augmentation de leurs revenus**, ce qui les incitera à plus d'engagement politique.
- **Favoriser un accès égal à une éducation de qualité**, incluant une formation politique et citoyenne.
- **Renforcer l'autonomisation des femmes** : assurer aux femmes et aux filles la liberté et droits essentiels au contrôle de leur vie, à la poursuite de leurs études, à leur entrée sur le marché du travail et l'acquisition de richesses pour s'engager dans la vie politique de la nation.
- Instaurer des mécanismes favorables à la promotion et à l'émergence des femmes aux postes électifs et leur représentativité aux instances de décision : **L'application stricte et rigoureuse de la loi 052 de 2015** dite Loi Oumou Bah sur la promotion du genre pour faciliter l'émergence des femmes à des postes électifs et nominatifs au sein des partis politiques afin qu'elles puissent participer activement à l'action publique et politique.

- **Prendre en compte les voix** des femmes rurales dans les projets de société.

Recommandations pour la participation citoyenne des personnes vivant avec un handicap aux différentes échéances électorales

- **Rehausser le niveau de participation des personnes vivant avec un handicap** : Il faut engager de vrais programmes de plaidoyer sur une base cascade : au niveau des autorités centrales, niveau périphérique sectoriel et au niveau basique (au niveau des communes, des associations de quartiers) pour sensibiliser les différentes opinions face à la problématique.
- **Instituer un mode de représentativité des institutions et de veille** stricte au respect de l'inclusion des catégories sociales ou professionnelles minoritaires et marginalisées et des couches vulnérables (handicapés).
- **Poser dès maintenant le débat public et politique** comment prendre en compte les couches marginalisées (personnes vivant avec un handicap) ; c'est ça l'inclusion où tout le monde doit être représenté sans discrimination à l'action publique et politique.

Recommandations pour une implication effective et encadrement des médias pendant la campagne et lors du déroulement des élections :

- ☞ **Mettre à contribution la HAC pour pouvoir superviser et canaliser les médias pendant les campagnes** (identification des journalistes) à travers la nouvelle carte de presse et recevoir une base de données pour répertorier toutes personnes exerçant le métier de communication et de journalistes au Mali, afin de prendre des mesures draconiennes pour sanctionner les journalistes ou organes de presse qui inciteraient les jeunes à la violence pendant et après les campagnes électorales.
- ☞ **Renforcer les capacités des médias en période électorale et post-électorale**, parce qu'un pays en crise déjà et qui se prépare pour différentes échéances électorales.

Les OSC et les Partis Politiques

Un cadre juridique adapté aux jeunes est essentiel pour permettre leur participation politique. Les lois prévoient un âge d'éligibilité pour siéger au parlement de 25 ans ou plus, créant un décalage entre l'âge légal de majorité et/ou de vote d'une part, et l'âge auquel une personne peut remplir une fonction

élective, puisque le gouvernement et l'Assemblée Nationale peuvent revoir le cadre juridique. Les OSC et Partis politiques doivent envisager :

- ✚ **Entreprendre des activités de plaidoyer auprès des décideurs politiques et institutionnels pour l'introduction de quotas de jeunes dans les nouvelles lois électorales.**
- ✚ **Encourager des mesures de discrimination positive** telles que les quotas de jeunes/hommes au sein des partis politiques lors de l'établissement des listes électorales.
- ✚ **Identifier et éliminer les obstacles juridiques spécifiques au contexte empêchant la participation des jeunes** et soutenir les processus de dialogue et de consultation sur les cadres juridiques adaptés aux jeunes.
- ✚ **Encourager une participation des jeunes et une éducation civique continue dans les écoles, les universités et au sein des partis politiques** pour leur permettre d'être mieux outillés pour comprendre les enjeux liés à la participation à la vie politique aux différentes échéances électorales.
- ✚ **Appuyer le développement de sections de jeunesse fortes dans les Partis politiques.**
- ✚ **Développer les capacités des jeunes membres de Partis politiques dans un contexte multipartite** à utiliser les plates-formes en ligne pour le partage des connaissances et le développement de réseaux et soutenir les organisations de développement communautaire et de bénévolat dirigées par des jeunes pour renforcer leurs capacités sur les actions de la citoyenneté active.
- ✚ **Sensibiliser les Partis politiques à voir les jeunes comme faisant partie de la solution aux difficultés qu'ils rencontrent**, et non pas seulement comme un problème à résoudre par d'autres.
- ✚ **Examiner et discuter du cadre juridique pour la participation des jeunes**, d'envisager des propositions pour un cadre juridique adapté aux jeunes ; et faire campagne pour des changements de comportement sur la vie publique et politique.

- ✚ **Effectuer des recherches sur les cadres juridiques qui ont été favorables à la participation politique des jeunes** pouvant fournir des conseils techniques au gouvernement et en soutenant les processus de dialogue et de consultation sur les cadres juridiques adaptés aux jeunes.
- ✚ **Initier et multiplier les séances de sensibilisation et de dialogue** autour de la thématique de la prévention des conflits électoraux et post-électoraux à l'endroit des jeunes.
- ✚ **Mettre l'accent sur la formation des jeunes sur la citoyenneté** pour leur permettre d'impliquer des activités politique et de contrôle de l'action publique.

Recommandations spécifiques pour AJCAD-Mali

L'analyse des textes indique des insuffisances actuelles des textes notamment en matière de parité homme/femme aux postes électifs au sein des Partis Politiques ainsi que celui des jeunes. En effet, autant une loi est consacrée à l'accès des femmes aux postes électifs (sans en assurer la sécurité), autant le cas spécifique des jeunes est complètement ignoré en dehors des dispositions générales pour tous les citoyens et toutes les citoyennes du Mali. Cette situation a des implications pour l'AJCAD-Mali en tant qu'organisation de la société civile.

Les membres de l'AJCAD-Mali sont donc interpellés pour réagir et agir à travers :

- 🕒 **La mise en place d'un groupe d'experts engagés pour des conseils et appuis au processus électoral** pour améliorer l'accès des femmes et des jeunes à des postes électifs et nominatifs.
- 🕒 **La formulation d'une fiche synoptique pour un plaidoyer en faveur de l'accès des femmes, des jeunes, voir des handicapés à des postes électifs** dont l'émergence de la plupart d'entre eux est freinée par le paiement de la caution lors des différentes échéances électorales.
- 🕒 **Initier des actions de sensibilisation, de communication et d'information sur la participation des citoyens aux différentes échéances électorales**, notamment auprès des associations et groupements de jeunes et de femmes.
- 🕒 **Elaborer un document cohérent de position sur la question de l'accès des jeunes, des femmes et des handicapés aux postes électifs** pour leur émergence sur la sphère publique et politique.

- ⌚ La prise de contact avec le Ministère de l'Administration Territoriale, la Commission lois de l'Assemblée Nationale et du Haut Conseil des Collectivités pour la **préparation d'une rencontre préliminaire et une audition avancée sur l'application de la parité homme/femme par les Partis politiques aux postes électifs.**
- ⌚ La prise de contact avec le Ministère de l'Administration Territoriale, la Commission lois de l'Assemblée Nationale et du Haut Conseil des Collectivités **pour la préparation d'une rencontre préliminaire et une audition avancée sur l'application des dispositions générales, pour tous les citoyens et toutes les citoyennes du Mali**, le cas spécifique des jeunes pour permettre aux législateur de légiférer pour régler cette question de la faible représentativité des jeunes au sein des partis politiques.
- ⌚ **Entreprendre des campagnes de sensibilisation, d'information et de communication pour le changement social des jeunes, des femmes...** sur les défis électoraux de 2018, et aussi sur l'importance de leur participation accrue au processus électoral.
- ⌚ **Appuyer les acteurs dans la distribution des cartes d'électeurs pour les élections à venir.**

Il s'agit d'organiser un plaidoyer urgent (recommandation majeure de l'étude) pour assurer la prise en compte des jeunes, des femmes et des handicapés notamment dans les dispositions légales concernant l'accès sécurisé aux postes électifs et leur participation active à la construction citoyenne, à la vie publique, à la vie politique et socio-économique du pays, mais aussi l'opérationnalisation (application) des dispositions (lois, textes...) pour une meilleure représentativité des jeunes et des femmes aux instances décisionnelles des Partis politiques.

Les nouvelles législations (lois électorales) d'Etat doivent prendre en compte la dimension genre (femmes) et des couches vulnérables (jeunes...) dans la répartition des postes électifs sans qu'ils se trouvent être heurtés au paiement de la caution lors des différentes échéances électorales pour minimiser les pesanteurs socio-culturelles et économiques qui exacerbent leur vulnérabilité sur la scène politique.

Recommandations pour les Partenaires techniques et financiers (PTF)

- ☞ Accompagner le gouvernement dans la **mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation.**

- ☞ **Accompagner et appuyer le gouvernement dans la sécurisation du pays** pour faciliter le retour des administrateurs civils dans leurs circonscriptions administratives avant la tenue des élections, parce que l'organisation des élections relève du domaine régalien de l'Etat et occasionne une forte implication des (Gouverneurs, des Préfets et Sous-Préfets...).

- ☞ **Continuer l'appui technique et budgétaire aux Organisations de la Société Civile (OSC)** dans le cadre de l'organisation des activités de communication, d'information et de sensibilisation des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap sur le processus électoral et leur participation accrue aux différentes échéances électorales.

CONCLUSIONS GENERALES

Les institutions politiques formelles sont majoritairement dominées par la gente masculine et ne fonctionnent qu'en affichant une certaine bonne volonté, tout en s'assurant que leur pouvoir reste intacte. C'est pour cette raison que la société civile (en particulier les jeunes et les femmes) a adopté d'autres alternatives pour revendiquer ses droits et demander des solutions durables aux problèmes sociaux, politiques, économiques et culturels. De nombreux jeunes et femmes se rendent compte que faire du plaidoyer et du lobbying en dehors des institutions politiques masculines pourrait être un meilleur moyen pour faire entendre leur voix. Certaines femmes politiques abandonnent la politique afin de mieux répondre à ces problèmes en dehors des structures politiques. En effet, lorsque les femmes entrent dans la vie politique, elles font partie d'une certaine structure et culture où elles doivent souvent renoncer à leur activisme et leur esprit de lobbying afin de suivre les règles du jeu politique et montrer leur allégeance aux partis politiques. Avec l'émergence de la société civile et de nouvelles formes de démocratie participative, les citoyens (jeunes garçons et filles) ont forgé de nouvelles voies à la représentation et à l'activisme. Ils sont maintenant en mesure de changer le statu quo imposé par l'élite politique. Ces solutions, cependant, ne sont pas nécessairement destinés à entrer en politique ou à créer un espace pour certains groupes (les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les handicapés, les minorités, etc.) et ne demandent pas, sur le long terme, de prendre position sur des questions politiques. Elles sont le plus souvent destinées à la confrontation et le rassemblement d'alliés pour faire avancer des causes spécifiques. Le résultat positif de cet engagement est une prise de conscience accrue de ces questions politiques souvent suivit d'un engagement politique, même s'il ne tombe pas nécessairement dans la structure politique formelle.

Cependant, même si ces alternatives pourraient paver le chemin à une participation accrue des jeunes et des femmes dans la vie politique (à condition que ces acteurs et actrices soient instruits et économiquement actifs), des précautions doivent être prises pour s'assurer que ces méthodes informelles d'engagement se traduisent par une plus grande participation dans la prise de décision politique et à l'élection à des postes politiques, voire à des postes nominatifs. Un des acteurs rencontrés soutient dans sa thèse que même si *«cette démocratie participative est en augmentation avec l'aide de nouveaux outils et de supports tels que les médias sociaux, les réseaux en ligne, et le plaidoyer en ligne ; le problème principal semble être que cette participation reste confiné à la "sphère virtuelle". Les institutions politiques ont besoin de personnes sur le terrain pour pouvoir les changer de l'intérieur et non seulement virtuellement.*

L'activisme sur le terrain combinée avec l'activisme virtuel, créent des réseaux et des communautés importants, qui mèneront les jeunes et les femmes à faire entendre leur voix, ce qui conduira à un changement»¹⁵⁰. Un cadre juridique adapté aux jeunes est essentiel pour permettre leur participation politique. Dans un tiers des pays, les lois prévoient un âge d'éligibilité pour siéger au parlement de 25 ans ou plus, créant un décalage entre l'âge légal de majorité et/ou de vote d'une part, et l'âge auquel une personne peut remplir une fonction électorale. Puisque les gouvernements et le parlement peuvent revoir le cadre juridique, ils peuvent envisager :

- L'alignement de l'âge minimum pour voter et de l'âge minimum pour se présenter aux élections
- L'introduction de quotas de jeunes et de femmes dans les lois électorales ; et
- D'identifier et d'éliminer les obstacles légaux spécifiques au contexte empêchant la participation des jeunes, afin par exemple de faciliter l'enregistrement des organisations de jeunes.

Les organisations de la société civile (OSC) et les partis politiques pourraient :

- Examiner et discuter du cadre juridique pour la participation des jeunes ;
- Envisager des propositions pour un cadre juridique adapté aux jeunes ; et
- Faire campagne pour des changements.

L'engagement politique des jeunes pourrait-il briser la domination masculine du monde politique? Certes, les assemblées législatives et les partis politiques sont, aux côtés d'autres institutions bureaucratiques, fondées sur le sexe. La configuration des hiérarchies de l'Etat permet aux hommes de gravir les échelons les plus élevés leur permettant ainsi d'exercer une position d'autorité. De plus, il y a une tendance à l'institutionnalisation d'une certaine forme de masculinité et de la culture masculine associée à la race et à la classe sociale dans les institutions politiques. *«Les jeunes peuvent-ils briser les barrières socio-culturelles et institutionnelles pour les femmes en politique?». La réponse à cette question est «oui»¹⁵¹. Il est important de noter que les jeunes ne sont pas un groupe homogène. Les différences locales, régionales, culturelles, spirituelles, économiques, etc., ne font que réaffirmer leur diversité et comment ils abordent certains problèmes. Tous les jeunes ne sont pas conscients de l'importance de l'inclusion des femmes, et beaucoup d'entre eux sont exposés au stéréotype quand ça vient aux problèmes concernant les femmes et les questions de justice sociale, de développement et d'inclusion. Ils demeurent cependant une force motrice majeure pour le changement s'ils sont adéquatement informés et bien sensibilisés. Selon une*

¹⁵⁰ Entretien avec monsieur Seydou Sangaré, jeune informaticien à Bamako.

¹⁵¹ Entretien avec monsieur Drissa Berthé, jeune Sociologue Malien rencontré à Bamako.

étude, les jeunes femmes et les hommes impliqués dans la vie politique avaient déjà été impliqués dans des projets communautaires (Ford, 2002). Ils sont nés dans des familles où leur comportement civique avait été modélisé par leurs parents électeurs. Ainsi, ce groupe de jeunes hommes et femmes étaient plus aptes à s'inscrire sur les listes électorales à l'inverse de ceux moins impliqués dans des projets communautaires. L'étude montre donc que le mentorat pour les jeunes femmes a un impact positif sur leur intérêt pour la politique ainsi que leur ambition.

Cependant, l'une des actrices rencontrées a commenté avoir observé *«une certaine dose d'égoïsme et d'individualisme, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'ils ne sont pas courageux»*¹⁵². Les jeunes peuvent contribuer à briser les barrières culturelles à la participation politique des femmes tout en étant sensibilisés et en suscitant leur intérêt pour ce sujet. Par où commencer? Par les écoles et les universités qui peuvent fortement contribuer. Les jeunes doivent comprendre l'importance de la participation politique des femmes comme permettant une répartition équilibrée du pouvoir et contribuant à l'égalité des chances, sinon ce sujet ne sera d'aucun intérêt pour eux. S'il est enseigné aux jeunes l'importance de l'égalité des sexes dans les institutions politiques, leur engagement civique et social à long terme peut combler le fossé entre les hommes et la participation politique des femmes. Mais il est crucial qu'ils tirent des leçons du passé et ne commettent pas les mêmes erreurs.

Encore une fois, le manque d'homogénéité dans ce groupe doit être noté. Il semble que la violence contre les femmes continue dans de nombreuses sociétés maliennes, et même parmi les jeunes. Toutefois, un changement notable est le taux de déclaration de ces incidents en particulier chez les jeunes femmes qui sont plus aptes à exprimer leurs craintes et besoins. Certains des acteurs rencontrés sur le terrain déclarent que les préoccupations des femmes ne sont pas nécessairement mieux prises en compte par un groupe en particulier, y compris les jeunes. De plus, du fait que de nombreux jeunes (notamment les jeunes femmes dans la société malienne) ne sont pas conscients de la discrimination contre les femmes ou de l'histoire des mouvements féministes, ils soutiennent que les militants pour l'émancipation, la liberté et les droits des femmes sont maintenant trop âgés et que seule une partie négligeable de la jeunesse d'aujourd'hui est impliquée dans cette lutte. Ce n'est pas que l'ancienne génération n'ait pas réussi à passer le flambeau à la génération suivante, mais plutôt du fait de leurs accomplissements, il existe aujourd'hui une idée fausse que l'émancipation des femmes est un problème réglé et que les femmes sont égales à tous les niveaux. Cette perception erronée détourne l'attention des jeunes des droits de la femme vers des mobilisations qui ont des impacts plus visibles. C'est regrettable parce que les femmes ne réalisent pas que leurs droits et leurs gains ne

¹⁵² Entretien avec mademoiselle Aissata Bengaly, enseignante du primaire à Sikasso.

doivent pas être pris pour acquis et qu'elles restent «sous le contrôle patriarcal»¹⁵³. Il se pourrait aussi que les femmes dans de nombreuses localités du pays se rendent compte que la lutte pour changer les structures patriarcales en faveur de l'égalité des sexes est ingrate et sans fin. Cela peut tourner leur attention vers les questions avec des sorties et des résultats plus directs. Les jeunes veulent souvent voir le résultat de leurs actions car cela les encourage à continuer à lutter. La lutte pour les droits des femmes n'en fait pas partie.

Les femmes doivent être autorisées à participer aux négociations de paix ainsi que faire partie du processus de transition après un conflit. Pourtant, les femmes sont trop souvent négligées et ignorées et leurs opinions et leurs voix sont mis de côté. Néanmoins, les décisions prises au cours de ces périodes affectent concrètement la vie des femmes et des filles, il est donc temps de reconnaître le rôle et le pouvoir des femmes dans le processus de paix et dans l'avenir des pays post-conflit. Heureusement, tout au long de l'histoire, il y a eu des femmes courageuses, capables de laisser leur marque politique dans la transition à la paix et qui peuvent servir d'exemples pour les femmes à travers tout le pays.

L'héritage de la violence liée au conflit perdure longtemps après la signature d'un accord de paix. Dans de trop nombreux cas, la violence et l'insécurité persistent ou même augmentent pour les femmes, facilitées par l'impunité à grande échelle, l'absence de systèmes judiciaires efficaces et un secteur de la sécurité non réformé. Rétablir l'état de droit est essentiel pour la sécurité des femmes, la protection des droits, et, finalement, une paix équitable.

Les femmes devraient avoir les mêmes chances que les hommes de représenter leur pays dans tous les forums internationaux qui traitent de ces questions et, en particulier, dans les réunions tenues au sein du système des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité et à toutes les conférences de paix. Les gouvernements devraient également prendre des mesures pour faciliter cette participation par des moyens institutionnels et de l'éducation, avec une attention particulière au cadre politique qui rend les femmes des participantes pertinentes dans les pays en conflit. Les femmes doivent avoir un rôle stratégique dans le processus de paix, dès les négociations et d'accords de paix à la reconstruction politique et économique de la structure étatique et sociale.

Le cadre constitutionnel colombien soulève la paix comme un droit fondamental et un devoir obligatoire et approuve l'incorporation des principes découlant de l'admission des instruments de protection des droits de l'homme. Dans ce contexte, ceux relatives à la participation des femmes dans les processus de négociation, de la consolidation et du maintien de la paix, de la reconstruction

¹⁵³ Monsieur Logona Traoré, Directeur de Cabinet du Premier Vic-Président de l'Assemblée Nationale, ancien Député,

post-conflit et de sa contribution au développement, sont essentiels pour arriver à un compromis suivi de l'action par l'Etat et les différentes formes d'organisation, d'action et d'expression de la société civile. Dans l'élaboration du point dessus, la Colombie dispose d'un cadre de politique globale qu'explicite le devoir de l'Etat de protéger les droits des femmes dans les affectations et les scénarios de conflits armés, assurant leur participation efficace dans la construction de la paix, malgré la persistance d'importantes lacunes dans sa mise en œuvre, ainsi que les expressions de discrimination et de violence structurelle contre les femmes dans les espaces publics et privés.

La démocratisation de plus en plus large de ces technologies pourrait permettre de révolutionner la participation politique des jeunes et des femmes à la vie publique. Certaines analyses «à chaud» du «printemps arabe» n'ont pas hésité à parler de «révolution Facebook» ou de «révolution Twitter», faisant de l'essor des réseaux sociaux la cause principale du déclenchement de tels mouvements contestataires. D'autres, au contraire, ont affirmé qu'Internet n'avait joué aucun rôle. Ces conclusions caricaturales soulignent la nécessité de déconstruire certains présupposés qui entourent le numérique. L'idée de ce texte est de faire connaître les travaux de chercheurs spécialisés sur le numérique et la démocratie à un plus large public. Il s'agit donc de rendre compte des différents arguments avancés pour questionner cette supposée «révolution numérique» de la participation politique.

Les TIC : une solution à la crise de la représentation. Croissance de l'abstention, discrédit progressif des partis politiques, déclin du nombre d'adhérents, montée en puissance du sentiment d'incompréhension chez les électeurs, baisse sensible de la légitimité issue de l'élection : plusieurs éléments semblent révéler une désaffection à l'égard des formes classiques d'engagement et de participation politiques. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont souvent été appréhendées comme une solution à la «crise de la représentation». À l'origine, le réseau des réseaux est pensé comme un espace alternatif, favorable au développement d'actions individuelles ou collectives en dehors des formes institutionnalisées et du regard de l'État. Internet est alors perçu comme un outil pour penser autrement l'action politique et reconfigurer les pratiques politiques¹⁵⁴. Ce volet de recherche s'est d'ailleurs largement développé depuis une dizaine d'années autour de la notion d'*empowerment des citoyens*¹⁵⁵ ou plus récemment,

¹⁵⁴ Yana Breindl et Pascal Francq, « Can Web 2.0 Applications Save e-Democracy? A Study of How New Internet Applications May Enhance Citizen Participation in the Political Process Online », *International Journal of Electronic Democracy*, 1, 2008, p. 14-31; Dominique Cardon, *La démocratie Internet*, Paris, Seuil, La République des Idées, 2010.

¹⁵⁵ Carole Bacqué, Marie-Hélène Biewener, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La découverte /Poche, 2015

celui de *community organizing*¹⁵⁶. L. Dalhberg parle ainsi d'une démocratie « des contre-publics »¹⁵⁷, fondée sur la formation *via* l'usage du numérique, de groupes plus ou moins formalisés, contestataires de la démocratie représentative et plus largement des pouvoirs institués. Les mouvements sociaux et les protestations collectives s'organisent aussi de plus en plus sur les réseaux sociaux¹⁵⁸, en même temps qu'ils s'expriment hors ligne et dans les médias traditionnels.

¹⁵⁶Julien Talpin, *Community Organizing*. De l'émeute à l'alliance des classes populaires aux États-Unis, Paris, Raisons d'agir, 2016

¹⁵⁷ Lincoln Dahlberg, « Re-constructing digital democracy: An outline of four 'positions' », *New Media and Society*, 6, 2011, p. 855-872.

¹⁵⁸ Se référer au numéro coordonné par Geoffrey Pleyers, « Militantisme en réseau », *Réseaux*, 181, 5, 2013.

ANNEXE I: REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Odile Debbasche. La formation des partis uniques africains : « La revue des mondes musulmans et de la méditerranée », 1996, p. 51-94.
2. Bernard Denni, Patrick Lecomte, Editeur : Presses Universitaires de Grenoble - P.U.G. Collection : Le politique en plus .ISBN : 978-2-7061-0854-9, 160 pages - Parution : 10/1999. Voir tous les livres du thème : Droit >> Théorie / Sociologie / Histoire / Philosophie / Histoire du droit >> Sociologie / Linguistique. Voir aussi tous les livres du thème : Concours & Examens >> Prépa examens >> IEP.
3. Jean-Claude Richez., Politiques publiques de jeunesse de l’Euro-Méditerranée et *empowerment* Avec Francine Labadie et Chantal de Linarès. Dans Cahiers de l’action 2013/2 (N° 39).
4. Barthélémy Martine, *Associations : un nouvel âge de la participation ?* Revue française de sociologie Année 2001 42-3, pp. 589-591
5. Michael W. Foly et Bob Edwards. The Paradox of Civil Society, *Journal of Democracy* 7.3 (1996) 38-52.
6. R. Gunther et L. Diamond, « Species of political parties. A new typology », *Party Politics*, vol. 9, n° 2, 2003, p. 167-199 (p. 173 pour le tableau).
7. Giovanni M. Carbone. Comprendre les partis et les systèmes de partis africains Entre modèles et recherches empiriques Avec Annabelle Larouche St-Sauveur. Dans *Politique africaine* 2006/4 (N° 104).
8. Lourdes Arizpe. Intangible Cultural Heritage, Diversity and Coherence, DOI: 10.1111/j.1350-0775. 2004. 00467. x, Volume 56, Issue 1-2, May 1998, p. 130–136.
9. Ananya Roy. Toward an Epistemology of Planning, *Journal of the American Planning Association*, Spring 2005, Vol. 71, No. 2.
10. Bouju J. (2000). Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali). In : Jolivet Marie-José (ed.). Logiques identitaires, logiques territoriales. Autre part, (14), 143-163. ISBN 2-87678-555-2 Bouju J. (2000). Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali). In : Jolivet Marie-José (ed.). Logiques identitaires, logiques territoriales. Autre part, (14), 143-163. ISBN 2-87678-555-2.
11. Jean-François Bayart., L’État au Cameroun, Collection : Références, Éditeur : Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), ISBN : 9782724605105, ISBN version en ligne : 9782724685961, 1985, p. 348.
12. Fatime C. N’Diaye. Etude genre dans la conception et la mise en place d’un régime de protection sociale et agro-sylvo-pastorale au Sénégal, Bureau Régional de l’OITA pour le Sahel, Dakar
13. Cécile Canut. Construction des discours identitaires au Mali : « *Ethnicisation et instrumentalisation des senankuya* », 2002, p. 967-986.
14. V. Y. Mudimbe. The Invention of Africa Gnosis, Philosophy, and the Order of Knowledge, 1988, ISBN: 978-0-253-20468-4.

15. Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Les Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2015, 718 p., 5e édition, ISBN : 9782724617702.
16. Francise Akindèse, *Racines des crises socio-politiques en Côte d'Ivoire et sens de l'histoire*.
17. Anne-Marie GINGRAS (1999), *Médias et démocratie. Le grand malentendu*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
18. Olivier Thévenin, *Publics, médias de masse et participation culturelle. Trois concepts interdépendants*, Les recherches sur les publics en Sciences de l'Information et de la Communication, 2015, p. 25.
19. Moussa Baye, *Presse et le Pouvoir*. Momar-Coumba Diop (ed), sénégal. Trajectoire d'un Etat, Dakar/CODESRIA, 1992, 331-337, CODESRIA – ISBN 2-6978-011-7.
20. Marcel Gauchet, *Un monde désenchanté ?* Paris, Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, 1985, p. 253.
21. Gertrude KAZOVIYO, *L'ÉTAT DES LIEUX DE LA PARTICIPATION POLITIQUE DES JEUNES AU BURUNDI : Analyse des instruments légaux et des programmes politiques*, 2104, p. 23.
22. Michel Bussi, Stéphanie Lima et David Vigneron, *L'État-nation africain à l'épreuve de la démocratie, entre présidentialisation et décentralisation : l'exemple du Mali*.
23. Claude Faye, *La démocratie au Mali, ou le pouvoir en pâture*, Cahiers d'Etudes Africaines, Année 1995 137 pp. 19-53. Fait partie d'un numéro thématique : La démocratie déclinée
24. Amadou-M. Diallo, *Penser la démocratie au-delà des élections*, vol. 13, n° 2 | 2011 : Dialogues pour réinventer la démocratie.
25. SYLLA (L) cité par WALIDOU CHAHIR MODIBO, *Organisations politiques, impérialisme et sous-développement en Afrique Noire Francophone (vers une théorie de la dénéo-colonisation)*, thèse de doctorat 3e cycle, spécialité sociologie politique, Université Nationale de Côte d'Ivoire, FLSH, Abidjan, 1987, p.12.
26. Yana Breindl et Pascal Francq, « Can Web 2.0 Applications Save e-Democracy? A Study of How New Internet Applications May Enhance Citizen Participation in the Political Process Online », *International Journal of Electronic Democracy*, 1, 2008, p. 14-31; Dominique Cardon, *La démocratie Internet*, Paris, Seuil, La République des Idées, 2010.
27. Carole Bacqué, Marie-Hélène Biewener, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La découverte/Poche, 2015.
28. Julien Talpin, *Community Organizing. De l'émeute à l'alliance des classes populaires aux États-Unis*, Paris, Raisons d'agir, 2016.

29. Lincoln Dahlberg, « Re-constructing digital democracy: An outline of four 'positions' », *New Media and Society*, 6, 2011, p. 855-872.
30. Se référer au numéro coordonné par Geoffrey Pleyers, « Militantisme en réseau », *Réseaux*, 181, 5, 2013.
31. Baromètre des Médias Africains : Première Analyse du Paysage Médiatique en Afrique, FRIEDRICH EBERT STIFTUNG, 2016.
32. Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, rapport de mise en œuvre du CSLP, année 2003 et 2004, Août 2005.
33. Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, rapport de la deuxième année de mise en œuvre, décembre 2004.
34. Anonyme: CSLP Final, Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, mai 2002.
35. Evaluation Stratégique des enjeux en matière de genre au Mali, rapport de synthèse, Bamako, avril 2006.
36. Plan d'action du comité de suivi de la participation des femmes aux élections de 2007 et 2009, sd: Programme décennal de développement de l'éducation, les grandes orientations de la politique éducative, (PRODEC), mai 1998 ANPE : Caractéristiques et déterminants du chômage, du sous-emploi et des situations inadéquates d'emploi des jeunes, 9 Mars 2005.
37. Association pour le Progrès et la Défense des Droits des Femmes Maliennes: La Femme au Mali- Cadre de vie, problèmes, promotion, organisations-Livre blanc, Mars 2000. Bamako, Septembre 2006.
38. Bérédogo B. Etude sur les terroirs coutumiers (, Sagalo et Gadougou II) du projet AGIR, première phase, Août 2004, p. 9 et 15 et 26.
39. Annuaire des statistiques scolaires de l'enseignement fondamental, Bamako 1995-2006.
40. CNDIFE: Hommes et Femmes dans les différents postes de responsabilités au Mali, Conseil Économique pour l'Afrique : Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, Addis-Abeba, 2004.
41. CPS Santé – DNSI : Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS I, III, IV), Bamako, 1996, 2001, 2006.
42. CQFD: Trousse de formation Genre et développement, 2004 Direction Nationale de la Santé: Annuaire SLIS (Système Local d'Information Sanitaire) Bamako, 2002 à 2005.
43. DNSI : Enquête légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM 2003), Bamako, décembre 2003.
44. DNSI : Enquête légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM 2006), Rapport provisoire, Bamako, mai 2007.
45. DNSI: Enquête Malienne de l'Evaluation de la Pauvreté (EMEP) 2001, Bamako, Juin 2004.

46. Gouvernement de la République du Mali/ Système des Nations Unies: plan cadre des nations Unies pour l'Aide au Développement, UNDAF 2008 -2012, Bamako, mars 2007.
47. Institut du Sahel, Programme Majeur Population et Développement (INSAH/ CERPOD): Profils démographiques socio-économiques et sanitaires du Mali, Février 2002. Janvier 2006 Mali : Rapports –Mali.
48. CEDEF: Deuxième, troisième, quatrième et cinquième, Ministère de l'Economie et des Finances: CSLP 2^{ème} Génération 2007 –2011, Décembre 2007.
49. Ministère de l'éducation nationale: Aide-mémoire de la mission conjointe d'évaluation de la deuxième phase du Programme d'Investissement dans le Secteur de l'éducation, PISE II, Ségou et Bamako, 2006.
50. Ministère de la Fonction Publique, des Reformes de l'Etat et des Réformes Institutionnelles/CDI : Etude pour l'intégration du genre dans le Programme de Développement Institutionnel (PDI), sd155.
51. Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille: Politique et Plans d'action du MPFEF, 2002-2006.
52. Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille: Audit organisationnel du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Janvier 2007.
53. Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille/CNDIFE: Rapport de suivi de la condition de la Femme au Mali, 2005. Octobre 2006.
54. Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille : Programme d'appui aux femmes opératrices économiques du Mali 2007 – 2011.
55. Décembre 2006, Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille: Bulletin statistique, la femme et l'enfant en chiffres au Mali, Bamako, CNDIF, 2006.
56. Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille: Programme d'appui aux femmes opérateurs économiques du Mali, 2007 - 2011, Bamako, 2006.
57. Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille : Rapport de l'atelier d'auto évaluation et de programmation, Bamako, Novembre, 2006.
58. Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Secrétariat général : Situation des femmes et des filles au Mali de Beijing à nos jours, Bamako, 2006.
59. Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, CNDIF, USAID: Annuaire des entreprises de transformation des femmes dans le secteur agro-alimentaire au Mali, Bamako, janvier 2006.
60. Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, CNDIF, USAID : Répertoire des conseillères communales de 2004.
61. Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, PNLE, Plan: Rapport national sur l'excision, Bamako, janvier 2006.

62. Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille: Plan national d'action et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, consultant Bréhima Bérédogo, Bamako, juin 2005.
63. Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille : Deuxième, troisième, quatrième et cinquième rapport périodique du Mali sur la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour la période 1990 – 2002, décembre 2003.
64. Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille : Rapports périodiques du Mali sur la mise en œuvre de la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes, période 1990 – 2002, Bamako, décembre 2003.
65. Ministère du plan et de l'aménagement du territoire, DNSI : Gouvernance, démocratie et lutte contre la pauvreté au Mali, Bamako, juin 2004.
66. Mission internationale d'enquête, 34e session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes : Note sur la situation des femmes au Mali n° 438 MUSO, Bulletin de la Coordination des associations et ONG Féminines du Mali No 00- mars 2007.
67. Observatoire de l'Emploi et de la Formation : Activité, emploi et chômage au Mali en 2004 Enquête Permanente auprès des Ménages (EPAM), Bamako Décembre 2004. 156 Observatoire de l'Emploi et de la formation : Egalité de rémunération entre Homme et Femme dans le secteur moderne au Mali, Avril 2001.
68. Observatoire de suivi de la condition de la femme : Rapport de suivi de la condition de la femme au Mali 2005, Octobre 2006.
69. PAREHF 2: Analyse des politiques et programmes pour l'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, deuxième génération (CSLP II), Rapport de synthèse, 2006.
70. Projet de Renforcement des Capacités des Organisations, Féminines du Mali MLI 126 RECOFEM: Etude sur la Participation des Femmes à la vie Publique Contraintes et Stratégies pour le changement souhaité, Bamako Décembre 2005.
71. Rapport Initial du Mali sur la déclaration solennelle sur l'Egalité entre les hommes et les Femmes en Afrique, juillet 2006.
72. Rapport Mali: BEIJING + 10, Bamako, AVRIL 2004.
73. Secrétariat Général du Gouvernement : Loi n°06-045 du 5 septembre 2006 portant loi d'orientation agricole, journal officiel de la République du Mali, Bamako, septembre 2006.
74. SICRE Maïdou: Analyse du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté sous l'approche droite humaine, Unicef, Bamako, janvier 2005.
75. Susan Johnson et Ben Rogaly : Micro finance et réduction de la pauvreté, Directive de développement d'Oxfam, sans date ni lieu d'édition.

76. TRAORE Lamine Boubakar : at des lieux de la question des mutilations génitales féminines au Mali, conférence sous-régionale de Bamako, 2007.
77. Traoré Nassouma Soumaoro & Gakou Fanta Camara: Rapport d'Etude des PTF sur la Participation massive des femmes aux élections de 2007 et 2009, Décembre, 2006.
78. Traoré Nassouma Soumaoro & Gakou Fanta Camara: Rapport sur l'atelier d'échange «Vers une participation accrue des femmes aux élections de 2007 et 2009 », Novembre 2006.
79. UNICEF: Rapport sur la situation des femmes et des enfants au Mali en 2001, Bamako, Imprim Color, 2002 UNICEF, Bureau régional pour l'Afrique de l'ouest et du centre : Synthèse d'une étude sur les mariages précoces au Burkina-Faso, Cameroun, Gambie, Libéria, Niger et Tchad, sans date ni lieu d'édition.
80. UNICEF, Bureau régional pour l'Afrique de l'ouest et du centre : Les violences faites aux femmes en Afrique de l'Ouest et du Centre, sans date ni lieu d'édition.
81. UNICEF, Bureau régional pour l'Afrique de l'ouest et du centre: Le droit et les droits des femmes en Afrique de l'Ouest et du Centre, une étude menée dans sept pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre par le Mangueresse, sans date ni lieu d'édition.
82. Yriwa Conseil: Etude du milieu des affaires au Mali et particulièrement des entreprises initiées par les femmes, International Business Initiatives, IBI/USAID, rapport provisoire, Bamako, avril 2003.

Notes

1. Paragraphe 47 du Programme d'action de la Quatrième conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, 1995.
2. Rapport des Nations-Unies sur les dividendes démographiques au Mali, 2017.
3. Marie-France Lange, Insoumission civile et défaillance étatique : les contradictions du processus démocratique malien, Autrepart (10), 1999 pp 117-134 [3] [archive].
4. Bakary Camara, Le processus démocratique au Mali depuis 1991—Entre fragmentation de l'espace politique et coalitions : Quels sont les impacts de la démocratisation sur la condition de vie des maliens ? [4] [archive].
5. Création du PARENA, le 57^e parti politique, Afrique express N° 97 du vendredi 6 octobre 1995 [7] [archive].
6. La Convergence nationale pour la démocratie et le progrès réunit l'Adéma-Pasj, le Parti pour la renaissance nationale (PARENA) , l'Alliance pour la démocratie économique et sociale (ADES), la Convention sociale-démocrate (CDS), le Mouvement des citoyens- Cercle des démocrates républicains (MC-

- CDR), le Rassemblement malien pour le travail (RAMAT) et le Parti démocratique pour la justice (PDJ).
7. Le Rassemblement des forces patriotiques est créé par le Bloc pour la démocratie et l'intégration africaine (BDIA), le Parti pour la démocratie et le progrès (PDP), l'Union pour la démocratie et le développement (UDD) et le Parti malien pour le développement et le renouveau (PMDR) Ils seront rejoints par le Congrès national d'initiative démocratique (CNID), le Parti de la solidarité et du progrès, le Mouvement patriotique pour le renouveau et l'Union des forces démocratiques pour le progrès (UFDP) alors que l'UDD quitte cette alliance.
 8. Le Front pour le changement et la démocratie rassemble le Mouvement pour l'indépendance, la renaissance et l'intégration africaine (Miria), l'Union soudanaise-Rassemblement démocratique africain (Us-Rda), le Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP), l'Union pour la démocratie et le développement (UDD), le Parti du renouveau démocratique et du travail (PRDT) et le Parti malien pour le progrès social (PMPS).
 9. Espoir 2002 regroupe le RPM, le Cnid, le MPR et 12 autres partis politiques : Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP), Rassemblement pour la démocratie du travail (RDT), Part populaire pour le progrès (PPP), Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP), Rassemblement des républicains (RDR), le Parti écologiste pour l'intégration (PEI), Rassemblement pour la justice et le progrès (RJP), Parti libéral malien (PLM), la concertation démocratique (CD), le Parti du renouveau démocratique et du travail (PRDT), Mouvement populaire pour la démocratie directe] (MPDD) et Mouvement populaire pour la lutte ouvrière (MPLO).
 10. Bakary Camara, Le processus démocratique au Mali depuis 1991— Entre fragmentation de l'espace politique et coalitions : Quels sont les impacts de la démocratisation sur la condition de vie des maliens ? [4] [archive].
 11. Espoir 2002 regroupe le RPM, le Cnid, le MPR et 12 autres partis politiques : Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP), Rassemblement pour la démocratie du travail (RDT), Part populaire pour le progrès (PPP), Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP), Rassemblement des républicains (RDR), le Parti écologiste pour l'intégration (PEI), Rassemblement pour la justice et le progrès (RJP), Parti libéral malien (PLM), la concertation démocratique (CD), le Parti du renouveau démocratique et du travail (PRDT), Mouvement populaire pour la démocratie directe] (MPDD) et Mouvement populaire pour la lutte ouvrière (MPLO).
 12. M. Keïta, Partis : Le PMPS se fond dans l'URD, L'Essor, 8 avril 2008.
 13. Issa Fakaba Sissoko, La vraie face de Me Abdoulaye Garba TAPO Fusion ADEMA-RND, Radio Steve Bantou Biko, 4 mai 2008 [8] [archive] ; <http://www.kurukanfuga-pdhre-afrique.org/spip.php?article11684> [archive].

14. Cheick Tandina, Division, fusion, naissance, L'Aube, 12 Mai 2008 [9] [archive] ; Samba Traoré, Le PDCI phagocyté lui aussi par le parti de Dioncounda Traoré L'Indépendant, 16 juin 2008.
15. L'assemblée générale était placée sous la présidence de la présidente de la Plateforme « *An tè, A bana : Touche pas à ma constitution !* », Mme Sy Kadiatou Sow, en présence de Tiébilé Dramé, Djiguiba Keïta et Bréhima Béridogo du Parena, de l'ancien ministre Soumana Sako de la Cnas Faso hère, de Abdrahamane Diarra de l'URD, de Souleymane Koné et Alhousseini Abba Maïga des Fare Anka wuli, de Amadou Bédi Daou du Mouvement trop c'est trop, des syndicalistes comme Soumana Kalapo de la Cstm, de Sbeyti Ag Akado de la communauté Bellah, le Pr Bréhima Fomba, de l'artiste Master Soumi, de Mohamed Touré du CNID Association et bien d'autres personnalités.
16. Banque Mondiale : «Rapport sur le développement dans le monde» (Washington, 2000/2001)
17. BIT/ACOPAM : «Genre et organisation paysanne» (Dakar, 1998)
18. BIT/Genre et Equité : «Rôle des organisations dans la lutte contre la pauvreté à travers la création d'emplois et de revenus décents» (Ouagadougou, 2002)
19. BIT: «Gender, Work and Population in sub-saharan Africa» (Genève, 1999)
20. BIT : «Sécurité sociale – Un nouveau consensus» (Genève 2002)
21. BIT/STEP : La contribution des femmes au processus de développement local à travers l'analyse des expériences pilotes des organisations à la base dans la mise en oeuvre et la gestion de systèmes de micro assurance santé au Sénégal – Janvier 2005.
22. CNCR : Rapport de l'atelier de partage sur le dossier : « Protection sociale agro-sylvo-pastorale »-
23. CNCR/BIT : Montage financier d'un régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale - Rapport provisoire, novembre 2006.
24. CNCR/BIT : Mission d'appui à la réflexion sur la mise en place d'un régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale - Rapport, décembre 2006.
25. ISRA : Amélioration de la gestion paysanne des aménagements hydro-agricole – 2006.
26. OMS : Intégrer dans l'action de l'OMS des approches soucieuses d'équité entre les sexes – 2002.
27. PNUD : Genre, pauvreté et Bien être – Document de travail 2000.
28. République du Sénégal : Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale.
29. République du Sénégal : Enquête démographique et de santé 2005 - Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale.
30. UNICEF : «Situation de femme en Afrique de l'ouest» (Abidjan, 2000).

SITES INTERNET

Voir : [Analyse Genre des Elections Législatives 2013 au Mali - National ...](https://www.ndi.org/files/NDI-Mali-Analyse-Genre-des-Elections-Legislatives%202013-au-Mali.pdf)
<https://www.ndi.org/files/NDI-Mali-Analyse-Genre-des-Elections-Legislatives%202013-au-Mali.pdf>.

Voir : [Femmes, paix et sécurité : la jeunesse malienne édifiée sur son rôle](https://minusma.unmissions.org/femmes-paix-et-s%C3%A9curit%C3%A9-la-jeunesse-malienne-%)
[...https://minusma.unmissions.org/femmes-paix-et-s%C3%A9curit%C3%A9-la-jeunesse-malienne-%](https://minusma.unmissions.org/femmes-paix-et-s%C3%A9curit%C3%A9-la-jeunesse-malienne-%)

Voir : [Note sur la situation des femmes au Mali -FIDH. org](https://www.fidh.org/IMG/pdf/Mali_Situation_femmes_34eCEDEF_438fr.pdf) :https://www.fidh.org/IMG/pdf/Mali_Situation_femmes_34eCEDEF_438fr.pdf.

[Myanmar. Le retour des Rohingyas est inconcevable tant que le ...](https://www.Amnesty.org/fr/latest/news/2017/11/myanmar-rohingya-returns-unthinkable-until-apartheid-system-is-dismantled/) <https://www.Amnesty.org/fr/latest/news/2017/11/myanmar-rohingya-returns-unthinkable-until-apartheid-system-is-dismantled/> 23 nov. 2017... L'analyse étayée publiée la semaine dernière par Amnesty International sur les causes profondes de la **crise** qui secoue l'État d'Arakan démontre que les **Rohingyas** au Myanmar sont pris au piège d'un système de discrimination cautionnée par l'État, institutionnalisée, qui s'apparente à l'apartheid.

[Les médias contribuent-ils au débat démocratique ? - Médias et ...](http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/enjeux/media-democratie/medias-contribution) <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/enjeux/media-democratie/medias-contribution>.

ANNEXE 2 : Liste des personnes rencontrées région de Ségou

NOMS	PRENOMS	PROFESSIONS	TELEPHONES
AMINATA	SISSOKO	ANIMATRICE de Radio	76210875
NÈNÈ SATOUROU	TRAORÉ	ENSEIGNANTES	76474692
DRAMANE	TRAORÉ	ÉLU COMMUNAL	76223641
MOUNTAGA	TOURÉ	PRECHEUR	93210854
NIAGALÉ	DJIRÉ	ANIMATRICE d'ONG	93594215
KARAMOKO	MARIKO	ADMINISTRATEUR CIVIL	76383125
KARAMOKO	DIALLO	MÉNUISIER	
ADAMA	TRAORÉ	STAFFEUR	73295445
SEYDOU	KEÏTA	POTIER	
GOUNDO	DOUCOURÉ	COMMERÇANTE	
AISSATA	MALLÉ	COUTURIÈRE	
FANTA	OUÉDRAOGO	VENDEUSE	
ISSIAKA	SIDIBÉ	MANCON	
ISSOUF	SAMAKÉ	PEINTRE	
BOUA	MARIKO	CARRELEUR	
LASSINE	FANÉ	ELECTRICIEN	
MOUSSA	SAMAKÉ	COLLEUR	
DAOUDA	H Aidara	MANOEUVRE	
AGUIB	TRAORÉ	TECHNICIEN	
YAYA	SANOGO	MÉNUISIER METALLIQUE	
DIAKARIDIA	H Aidara	TAILLEUR	
BOURAMA	TALL	MÉCANICIEN	
YACOUBA	TOURÉ	CHAUFFEUR	
KARIM	N'DIAYE	APPRENTI CHAUFFEUR	
SOUMAILA	KANÉ	PÊCHEUR	
MAMADY	DIARRA	FORESTIER	73108389

ANNEXE 3: LISTE DES PERSONNES RENCONTREES REGION DE SIKASSO

Association des femmes et filles d'hamdallaye « Djiguiya-so » à Sikasso

LISTE DE PRESENCE

BALE	POUDIOUGOU	70.98.97.08
AWA	KONATE	77.07.18.44
TENE	COULIBALY	78.85.36.96
BEBE	MOUNKORO	77.11.94.22
ADIARATOU	CISSE	60.67.08.24
KONIBA	OUATTARA	82.53.10.34
FANTA	KONATE	98.29.16.43
RAMATOU	SANOGO	64.61.22.34
MARIAM	DANIOKO	64.92.30.31
ALIMATA	CISSE	60.97.25.02
MARIAM	DIAKITE	97.53.70.04
BARAKISSA	SANOGO	74.41.30.33
MAÏMOUNA	TOGO	63.57.95.03
BINTOU	CISSE	
MARIAM	DISSA	
SAFI	BAMBA	
BIBA	DIARRA	

ASSOCIATION DES JEUNES POUR LE DEVELOPPEMENT DE SIKASSO (AJDS)

LISTE DE PRESENCE

ABDRAMANE	SANGARE	75.38.57.18
CHAKA	COULIBALY	66.19.28.58
KADARY	DIARRA	79.10.46.34
ABOUBAKAR	SANOGO	66.15.60.52
DJENEBA	KONE	66.22.78.31
CHATA	SANOGO	73.11.91.12

ASSOCIATION DES JEUNES DE SIKASSO POUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ASSAINISSEMENT (AJSEA)

LISTE DE PRESENCE

SIKA	KONATE	68.77.44.85
DRISSA	DEMBELE	77.51.16.79

LAMINE	KONE	78.78.91.19
MOHAMED	TOGO	69.40.22.28
AMADOU	DIALLO	63.57.61.44
IBRAHIM	FOMBA	64.74.75.50
FATOGOMA	DIARRA	71.42.73.21

Groupe Focus Hommes

SIRIKI	KONE	75.19.56.72
MADOU	DIARRA	75.35.40.96
BOUBACAR	SANOGO	66.20.34.96
NOUHOUM	TRAORE	78.84.32.73

Prénoms		Nom	Profession /Fonction	Contacts
1	ADAMA	KANSSAYE	Comptable /Maire de Commune de Mopti	77-10-60-09
2	ALMAMY	OUARE	Artisan/Président Handicapés	66-78-97-67
3	KEOU	NIOUMANTA	Adm. Civil	78-29-35-95
4	OUSMANE	KOITA	Animateur Radio	79-21-33-31
5	AMINA	KANTA	Economiste	75-43-49-78
6	SIRA	DIAKITE	Enseignante	76-14-35-49
7	TATA	TOURE	Vétérinaire/Pré. So.Civ	76-14-59-83
8	FADI	TAMBOURA	Enseignante	73-12-70-17
9	KADIATOU	BABY	Enseignante	62-77-40-66
10	NOUHOUM K	KONIPO	Enseignant en retraite	
11	IBRAHIM	SARRO	Agent de Collectivité Territoriale	76-33-14-48
12	MOUSSA	KONATE	Animateur Radio	69-76-25-45
13	RAKI	DJENEPO	Secrétaire Adm CAFO	76-83-76-21
14	OUSMANE	BORE	Président jeunesse	75-16-79-45
15	SAFIATOU	SY	Présidente AJFSM	62-58-16-22
16	HAWA	SY	Elève	64-94-10-48
17	LADJI	OUATTARA	Juriste/ Section RPM	73-11-02-61
18	FATOUMATA	MAIGA	Elève	75-84-61-33
19	HABI	MANDE	Elève	72-47-26-30
20	MAIMOUNA	SORO	ELEVE	68-59-01-04
21	MAMA	NACIRE	ELEVE	66-18-19-11
22	HAWA	THIO	ELEVE	68-52-35-62
23	LEILA	MAIGA	MENAGERE	74-10-48-87
24	MARIAM	DAGA	ELEVE	64-64-91-29
25	SARATA	MAIGA	ELEVE Ecole Coranique	90-41-16-53
26	FATOUMATA	DAGA	ELEVE	64-64-91-29
27	HAWA	MAIGA	ELEVE	6255-53-28
28	HAWA	DICKO	ELEVE	94-39-21-61
29	MARIAM	SORO	ELEVE	62-23-89-62
30	HARDIATOU	CISSE	ELEVE	
31	OUMOU	SY	ELEVE	64-94-10-48

32	MAIMOUNA	MAIGA	ELEVE	76-01-09-59
33	BAYON	DJENEPO	DIRECTEUR RADIO	76-95-57-26
34	OUMOU	TOURE	Présidente Associ.	63-79-35-73
35	DAOUDA	SOUGOULE	Commerçant	66-79-10-97
36	DRISSA	DIARRA	Président AMIPI	60-15-15-15
37	DRAMANE	NIANG	COMPTABLE	76-01-06-91
38	ALY	SAGARA	COMMERCANT	76-35-22-60
39	TAIHIROU	MAIGA	RETRAITE	
40	AMADOU	CISSE	Maître Coranique	76-01-05-26

ANNEXE 4 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES A MOPTI

ANNEXE 5 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES DISTRICT DE BAMAKO

Nom et Prénoms	Fonction ou Profession
Aminata Dramane Traoré	Ancien Ministre de la Culture, Altermondialiste
Pr. Issa N'Diaye	Enseignant/chercheur, Philosophe et Altermondialiste
Monsieur Hervé	Directeur du Journal Médiapart France
Pr. Salikou Sanogo	Ancien Ministre de l'Education Nationale, Membre de l'URD
Son Excellence Diadié Danioko	Ancien Ambassadeur
Modibo Mao Makalou	Ancien Conseiller Economique Présidence du Mali, Directeur du CERDES
Pr. Honorable Bréhima Beridogo	Député du PAREMA
Honorable Mamadou Tounkara	Député, ancien 1 ^{er} Vice-Président de l'Assemblée Nationale, membre du RPM
Monsieur Logona Traoré	Ancien Député, actuel Directeur de Cabinet du 1 ^{er} Vice-Président de l'Assemblée Nationale
Coumba Yarissi	Enseignante Membre du Parti FARE ANKA WILI
Moussa Seye Diallo	Elu local, commune II du District de Bamako
Mme Bouare Bintou Founè Samaké	Directrice de l'ONG/WILDAF au Mali
Dognoume Diarra	Journaliste, Radio Patriote, Journal le Péon
Mahamadou Cissé	Doctorant en Sciences Politique
Didi Coulibaly	Doctorant
Bourama Diarra	Mécanicien Auto
Mahamane Diarra	Soudeur
Abdoulaye Ly	Ingénieur en Hydraulique
Souleymane Sogoba	Commerçant
Checik Hamala Konaté	Inspecteur des finances
Dramane Samaké	Puisatier
Baba Coulibaly	Maçon
Mohamed Fofana	Vétérinaire
Ambroise Dackouo	Coordinateur Espace Djemu

Ousmane Sy	Ancien Ministre de l'Administration Territoriale, Directeur de l'Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA)
Sogona Binta Fadh Diaby	Anthropologue Chercheur
Sekou Doumbia	Sociologue
Dr. Mahamadou Diakité	Médecin
Maître Seydou Konaté	Avocat
Ousmane Dao	Journaliste
Adama Diarra	Journaliste
Seydou Coulibaly	Banquier
Zantigui Diakité	Gestionnaire, diplômé sans emploi
Abdoul Nassair	Gestionnaire des ressources humaines
Makan Diakité	Juriste
Zaada Koné	Géographe
Salimata Dramé	Juriste
Ousmane Ouattara	Sociologue
Lozeni Dembélé	Menuisier
Noumoutié Sanogo	Médecin
Hawa Dembélé	Commerçante
Mamadou Traoré	Vendeur d'eau de Robinet
Oumar Coulibaly	Puisatier
Ousmane Koné	Etudiant à l'ENI
Moumoune Koné	Géographe, diplômé sans emploi
Soumaila Koné	Historien, diplômé sans emploi
Ismaila Fofana	Journaliste
Baba Cissouma	Journaliste
Ldji Koné	Journaliste
Abouacar Berthé	Journaliste
Seydou Maiga	Taximan
Bata Diallo	Promotrice d'Alimentation
Mariam Ly	Vendeuse de Poisson
Youssef Maiga	Ingénieur Mécanique générale, enseignant
Gagny Diallo	Gérant de Parking Automobile
Youssou Diakité	Chauffeur
Mamadou Sangaré	Logisticien
Moulaye Bamaba	Etudiant
Habi Konaté	Médecin
Moussa Samaké	Provisoire de Lycée Privé
Jorge Koudandé	AGROFOCUS

Sekou Oumar Koné	Ingénieur Agronome
Abdramane Hinfia Touré	Syndicat National de la Presse et de l'Industrie du Livre (SYNIPYL)
Kampo Mobibo	Forum des Organisations de la Société Civile
Me Mamadou Diarra	Avocat sans Frontière et Vice-Président du Réseau des Défenseurs des Droits Humains
Ousmane Bamba	Juriste/journaliste, Expert TIC, Info7

ANNEXE 6 : Présentation du Chercheur

Bréhima Mamadou KONE est Spécialisé en :

- Analyse de Politiques Agricoles et Publiques ;
- Evaluation de Programmes et Projets de Développement ;
- Expert sur les questions de Gouvernance Locale/Décentralisation